

Bulletin du Conseil communal

N°22



Lausanne

Séance du 11 juin 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 juin 2019

22^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 juin 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire**Ordre du jour**996**Première partie**.....1006**Prestation de serment de Mme Axelle Coppe (Soc.) en remplacement de Mme Barbara Pagés, démissionnaire**.....1006**Communications**

Démission de la Commission permanente de politique régionale de Mme Eliane Aubert (PLR) avec effet au 30 juin 20191007

Démission du Conseil communal de M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) avec effet au 30 juin 20191007

Démission du Conseil communal de Mme Latha Heiniger (soc.) avec effet au 11 juin 20191008

Communication – Dépôt

Pétition de la famille Littoz-Monnet & Urwyler pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes (253 signatures)...1008

CommunicationsDemande de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 11 juin 2019 pour les préavis N^{os} 2019/10, 2019/11, 2019/22, 2019/20, 2019/21, 2019/14, 2019/16, 2019/27.....1010

Réponse à la résolution de Mme Sandra Pernet du 12 juin 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Sandra Pernet et consorts « Deal de rue : et que fait-on pour notre jeunesse ? »1012

Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour le projet de reconstruction du réservoir de Montalègre1013

Réponse à la pétition de M. Bruno Corthésy pour la réalisation de logements à la place des Halles de Beaulieu1014

Réponse à la pétition de M. Bruno Corthésy pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAVE S.A. av. de Rhodanie 13.....1015

Réponse à la résolution de M. Xavier Company du 12 février 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? »1016

Réponse à la résolution de M. Claude Calame du 6 novembre 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ? »1018

Réponse à la question N^o 4 de Mme Céline Misiego, déposée le 12 mars 2019 : « Mais où est la participation à la Riponne et au Tunnel ? »1019

Nomination de Mme Nadia Roch au poste de cheffe du Service bibliothèque et archives de la Ville1021

Communications – Dépôts

Question écrite de Mme Anne Berguerand (Les Verts) : « Les employé-es de la Ville sont-ils suffisamment informé-es sur le principe de transparence ? »	1022
Postulat de M. Vincent Vouillamoz (CPV) et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique »	1022
Postulat de Mme Anita Messere (UDC) : « Pour une application intuitive et populaire pour se déplacer à Lausanne »	1022
Postulat de M. Roland Philippoz (Soc.) et consorts : « Adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des seniors »	1023
Postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « Le sel pour la cuisine, pas pour nos routes ! »	1023
Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : « Politique des quartiers : un nouveau maillon à l'équilibre du budget participatif ? »	1023
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire	1023
Election du Bureau 2019-2020	
Désignation du Bureau de dépouillement	1024
Election du Bureau 2019-2020	
Election de la présidence du Conseil pour 2019-2020	1024
Election de la première vice-présidence du Conseil pour 2019-2020	1025
Election de la seconde vice-présidence du Conseil pour 2019-2020	1025
Election de deux scrutateurs pour 2019-2020	1025
Election de deux scrutateurs suppléants pour 2019-2020	1026
Comptes de l'exercice 2018. Rémunération des membres de la Municipalité	
Préavis N° 2019/20 du 2 mai 2019	
Discussion	1026
Deuxième partie	1048
Comptes de l'exercice 2018. Rémunération des membres de la Municipalité	
Préavis N° 2019/20 du 2 mai 2019	
Discussion – Reprise	1048
Crédits supplémentaires pour 2019 (1^{re} série)	
Préavis N° 2019/21 du 2 mai 2019	
Discussion	1057
Implémentation d'un nouveau système d'information financier au sein de la Ville (SIF)	
Préavis N° 2019/22 du 2 mai 2019	
Discussion	1058
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- pour l'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal	
Préavis N° 2019/11 du 21 mars 2019	
Discussion	1059

Organisation, compétences et actions communales relatives à la problématique de l'amiante Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante – danger mortel »

Rapport-préavis N° 2019/10 du 21 mars 2019

Discussion1061

Postulat de Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) et consorts : « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »

Développement1067

Discussion préalable.....1068

Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique »

Développement1068

Discussion préalable.....1070

Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville »

Développement1071

Discussion préalable.....1072

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de Mme Axelle Coppe (Socialiste) remplaçante de Mme Barbara Pagés, démissionnaire.
2. Communications
3. Election complémentaire d'un membre de la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Sandra Pernet (CPV).
4. Election du Bureau 2019 – 2020.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite ». (SI). STÉPHANE WYSSA.
- R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R39 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne : Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- R40 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- R41 Rapport-préavis N° 2018/23 : « Marchés, terrasses et manifestations – Réponse aux postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- R47 Postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.
- R48 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- R49 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (LEA/EJQ). YVAN SALZMANN.
- R52 Postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.

- R53a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
- R53b Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD). BENOÎT GAILLARD.
- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) JEAN-LUC CHOLLET.
- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE). ALIX BRIOD
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous » (CD/LEA/SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R65 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R66 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R70 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRA PERNET)
- R72 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outillthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (FIM/EJQ). JEAN-MARIE FÜRBRINGER
- R73 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)
- R74a. Pétition de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 ».
- R74b. Pétition de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 »

- R74c. Pétition de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffy et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00. »
- R74d. Pétition de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges. av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00. »
- R74e. Pétition de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00. »(FIM).
- R74f. Pétition de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 » (FIM) COMMISSION DES PÉTITIONS (ANNE BERGUERAND).
- R77 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Munding-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2e/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- R78 Rapport-préavis No 2019/03 : Réponse au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin "Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ?" (CD) JOËL TEUSCHER.
- R79 Pétition du Comité de soutien du Milan (Mme Monique Corbaz) et crts (17'537 sign.) : « Sauvons le restaurant Le Milan ». (CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R80 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne ». (LEA, CD). FABRICE MOSCHENI
- R82 Rapport-préavis N° 2019/10 - Organisation, compétences et actions communales relatives à la problématique de l'amiante - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Amiante - danger mortel". (LEA). DIANE WILD
- R83 Préavis N° 2019/11 - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- pour l'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal. (CD/LEA). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER
- R84 Préavis N° 2019/22 - Implémentation d'un nouveau système d'information financier au sein de la Ville (SIF). (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (PHILIPPE MIAUTON)
- R85 Préavis N° 2019/20 - Comptes de l'exercice 2018 - Rémunération des membres de la Municipalité. (FIM). COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (VINCENT BRAYER)
- R86 Préavis N° 2019/21 - Crédits supplémentaires pour 2019 (1^{re} série). (FIM). COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (PHILIPPE MIAUTON)
- R87a Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un 'plan climat' par la Municipalité de Lausanne. »
- R87b Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science ». (LEA/SIL). DANIEL DUBAS
- R88 Postulat de Mme Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (CD/SE). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL

- R89 Rapport-préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- R90 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (DANIEL DUBAS)
- R91 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE). ALICE GENOUD
- R92 Préavis N° 2019/14 - Construction d'une seconde chaudière dans la chaufferie de la STEP pour assurer la sécurité d'approvisionnement du chauffage à distance. (SIL).TEUSCHER JOËL
- R93 Préavis N° 2019/16 - Déploiement des compteurs électriques intelligents (1^{er} volet). (SIL). ANNE-CHRISTINE BERGUERAND
- R94 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers». (SE). NICOLAS TRIPET
- R95 Préavis N° 2019/27 - « Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit d'ouvrage » (EJQ). PAOLA RICHARD DE PAOLIS

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI48 Postulat de Crausaz Mottier Magali et crts : « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires ». DISCUSSION PRÉALABLE
- INI49 Postulat de Dupuis Johann et crts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique ». DISCUSSION PRÉALABLE
- INI50 Postulat de Piron Françoise et crts : « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville ». DISCUSSION PRÉALABLE

INTERPELLATIONS

- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION
- INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? ». (3^e /02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION
- INT17. Interpellation de Mme Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1^e/28.08.18). [SCS/15.11.18]. DISCUSSION
- INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6^e/06.11.18). [SIL/20.12.18]. DISCUSSION
- INT23. Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6^e/06.11.18). [FIM/20.12.18]. DISCUSSION

- INT24. Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT25. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT26. Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour? » (7^e/20.11.18). [EJQ/17.01.19]. DISCUSSION
- INT27. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6^e/06.11.18). [SE/31.01.19]. DISCUSSION
- INT28. Interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7^e/20.11.18). [SIL/31.01.19] DISCUSSION
- INT29. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION
- INT30. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet (UDC) : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11^e/15.01.19). [CD, LEA]. DISCUSSION
- INT31. Interpellation de Mme Caroline Alvarez-Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens. » (13^e/12.02.19). [LEA]. DISCUSSION
- INT32. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION
- INT33. Interpellation de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « Quand le Conseil communal va-t-il enfin recevoir une réponse au postulat Eggenberger relatif à la planification des rénovations scolaires ? » (15^e/12.03.19). [EJQ]. DISCUSSION
- INT34. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires » (12^e/13.02.18) [FIM/11.04.19]. DISCUSSION
- INT35. Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? » (3^e/02.10.18). [FIM/11.04.19]. DISCUSSION
- INT36. Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? » (11^e/15.01.19). [SE/11.04.19]. DISCUSSION
- INT37. Interpellation de M Philippe Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud » (15^e/12.03.19). [SCS/28.03.19]. DISCUSSION
- INT38. Interpellation de Mme Caroline Alvarez et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12^e/29.01.19). [SE,FIM,CD/18.04.19]. DISCUSSION
- INT39. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? » (1^e/28.08.18). [SE/18.04.19]. DISCUSSION
- INT40. Interpellation de M David Raedler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes » (15^e/12.03.19). [SE/02.05.19]. DISCUSSION

INT41 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? » (15^e/12.03.19). [FIM/02.05.19]. DISCUSSION

INT42 Interpellation de M. Raedler David et crts : « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1er janvier 2018 ? ». (18e/09.04.19) [FIM/09.05.19.] DISCUSSION

INT 43 Interpellation de Mme Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12e/29.01.19). [SE]. DISCUSSION

Prochaines séances : 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : en réserve.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : Valéry Beaud

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)

26.2.13 Projet de règlement de Mme Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.

06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). MATTHIEU CARREL

28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)

19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (SE/EJQ). FRANÇOISE PIRON

19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD). XAVIER DE HALLER

07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)

Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier". (LEA, SE). PHILIPPE MIAUTON

27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA). ALAIN HUBLER

27.11.18 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA). YVAN SALZMANN

04.12.18 Pétition de Mme Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». (CD/FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (LAURA MANZONI)

- 08.01.19 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence. ». (SE). GRAZIELLA SCHALLER
- 22.01.19 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (SE/FIM). JACQUES PERNET
- 22.01.19 Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : «Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! ». (FIM). GIUSEPPE FONTE
- 22.01.19 Préavis No 2019/04 : Modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. (CD). VALENTIN CHRISTE
- 29.01.19 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré » (CD). COMMISSION DES PÉTITIONS
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : «Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (FIM). ALAIN HUBLER
- 29.01.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins ». (EJQ). MATHIEU MAILLARD
- 12.02.19 Pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts (3001 sign.) : « Marterey pour tous ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)
- 12.03.19 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques ». (EJQ). THÉRÈSE DE MEURON
- 12.03.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : «Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE). MATTHIEU CARREL
- 12.03.19 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ».). (EJQ). CÉLINE MISIEGO
- 12.03.19 Postulat de Mme Laura Manzoni et consorts : « Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne. » (FIM). AXEL MARION
- 12.03.19 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM). DANIEL DUBAS
- 12.03.19 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) - Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier). (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)
- 07.05.19 Préavis N° 2019/06 - Opérations immobilières avec et sur le territoire de la Commune d'Epalinges - Cession de l'Eglise des Croisettes parcelle n° 320 - Cession des parcelles nos 273 et 274 entourant l'Eglise des Croisettes - Cession de la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la Cabolétaz. (CD/EJQ). JEAN-LUC CHOLLET

- 07.05.19 Pétition de M. Joly Alain et crts (4900 sign.) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements ! ». (CD/LEA). COMMISSION DES PÉTITIONS
- 07.05.19 Préavis N° 2019/07 - Politique en matière de vidéosurveillance dissuasive "Rapport d'activité et révision du règlement communal sur la vidéosurveillance". (SE). AXEL MARION
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/12 - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD). PIERRE OBERSON
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/13 - Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD). MARLÈNE VOUTAT
- 21.05.19 Postulat de Mme Misiego Céline et crts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! ». (EJQ/FIM). ANSELME BENDER
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/15 - Aéroport régional Lausanne-La Blécherette - Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette "Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine". (LEA). JEAN-DANIEL HENCHOZ
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/17 - Politique des quartiers : deuxième étape - Caravane des quartiers - Réponse au postulat de Heiniger Latha - Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois. (EJQ). CLAUDE NICOLE GRIN
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/18 - Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 - Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires - Réponse aux postulats de Eggenberger Julien et crts "Planification des rénovations et constructions scolaires" et de Donzé Manuel "Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées". (EJQ). DECOLLOGNY ANNE-FRANCOISE
- 11.06.19 Postulat de M. Raedler David et crts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois ». (FIM). BERGUERAND ANNE
- 11.06.19 Postulat de M. Di Giulio Nicola : « Régularisons les sans-papiers selon nos critères de 'Lausannitude' ». (SCS). PERNET SANDRA
- 11.06.19 Préavis N° 2019/19 - Centre omnisports de Grand-Vennes et Zone sportive de Vidy - remplacement de deux terrains de football en matière synthétique - demande de crédit d'ouvrage. (SCS). FONTE GIUSEPPE
- 11.06.19 Préavis N° 2019/23 - Acquisition d'un système d'information géographique pour les infrastructures de réseaux des Services industriels (SIL) MICHAUD GIGON SOPHIE
- 11.06.19 Rapport-préavis N° 2019/24 - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour les surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD). VOUILLAMOZ VINCENT
- 11.06.19 Préavis N° 2019/25 – Parcelle n° 874 de Prilly – Immeuble affecté au badminton. Vente de la société Insula S.A. de droits à bâtir octroyés par le plan partiel d'affectation « Viaduc » et accord de péréquation de droits à bâtir. Rénovation de l'immeuble du badminton. (CD). KLUNGE HENRI

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION
- 13.02.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION
- 24.04.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION
- 28.08.18 Interpellation de Mme Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! ». (8^e/04.12.18). [FIM]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18). [SCS]. DISCUSSION
- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11^e/15.01.19). [FIM]. DISCUSSION
- 12.02.19 Interpellation de Mme Latha Heiniger : « Contrats d'auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13^e/12.02.19). [FIM]. DISCUSSION
- 12.02.19 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides » (13^e/12.02.19). [FIM]. DISCUSSION
- 12.02.19 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l'accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? ». (13^e/12.02.19). [LEA]. DISCUSSION
- 09.04.19 Interpellation de Mme Decollogny Anne-Françoise et crts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? ». (18^e/09.04.19). [SE] DISCUSSION
- 07.05.19 Interpellation de Mme Piron Françoise : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? ». [FIM]. (19^e/07.05.19) DISCUSSION
- 07.05.19 Interpellation de Mme Michaud Gigon Sophie et crts : « De quelle couleur doit être une terrasse ? ». (19^e/07.05.19). [SE]. DISCUSSION

- 07.05.19 Interpellation de M. Brayer Vincent : « Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es ». (19^e/07.05.19). [SE]. DISCUSSION
- 07.05.19 Interpellation de M. Dana Louis et crts : « Alcool et vitesse : moins de contrôles pour plus d'accidents ? » (19^e/07.05.19). [SE]. DISCUSSION
- 21.05.19 Interpellation de Panchard Ilias et crts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? [SE] (20^e/21.05.19) » DISCUSSION
- 21.05.19 Interpellation de Teuscher Joël : « La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating » [FIM] (20^e/21.05.19) DISCUSSION
- 21.05.19 Interpellation de Company Xavier et crts : « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité » [FIM] (20^e/21.05.19) DISCUSSION

Première partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Aude Billard, Alice Genoud, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Laura Manzoni, Pierre Oberson, Ilias Panchard, David Raedler, Sandrine Schlienger, Roger Vagnières, Antonela Vonlanthen.

Membres absents non excusés : Mmes et MM. Jean-Pascal Gendre, Astrid Lavanderos, Philippe Miauton, Sandra Pernet.

Membres démissionnaires : Mme Latha Heiniger.

Membres présents	84
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	4
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Axelle Coppe (Soc.) en remplacement de Mme Barbara Pagés, démissionnaire

Le président : – Je prie les huissiers de bien vouloir faire entrer la nouvelle élue et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever.

Madame Coppe, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous être appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Axelle Coppe (Soc.) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment et vous félicite pour votre accession au Conseil communal de Lausanne. Le procès-verbal de l'assemblée des communes vous a déjà été remis. Vous pouvez prendre place dans la salle au gré de votre convenance. Je prie le public, ainsi que l'assemblée de s'asseoir.

Applaudissements.

Communication

Démission de la Commission permanente de politique régionale de Mme Eliane Aubert (PLR) avec effet au 30 juin 2019

Le président donne lecture de la lettre.

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission à la Commission permanente de politique régionale (CPPR) au 30 juin 2019.

Ma future fonction à la présidence du Conseil communal ne me permettra plus d'exercer ce mandat.

Je vous remercie et vous adresse mes meilleurs messages.

Signé : *Eliane Aubert*

Communication

Démission du Conseil communal de M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) avec effet au 30 juin 2019

Le président donne lecture de la lettre.

Monsieur le Président,

Je vous annonce par la présente ma démission du Conseil communal pour la date du 30 juin 2019. De fait, je démissionne aussi de ma fonction de commissaire auprès de la commission de gestion et de membre du bureau de vote « sous-gare ».

Cette décision est motivée par notre déménagement en Valais, un projet de famille qui prend corps un peu plus vite que prévu initialement.

Mon engagement politique s'est alimenté dans la conviction que la concorde est importante pour assurer le bien commun tel que l'énonce l'exergue peinte sur l'horloge qui surplombe nos débats : « Concordia res parvae crescunt, discordia vero male dilabuntur ». Au cours des trois ans pendant lesquels j'ai siégé au Conseil, il y a eu bien des opportunités pour renforcer mon parti pris que des bonnes idées peuvent être émises par des personnes de tous les bords politiques. D'autre part, évidemment, comme centriste, je reste convaincu que l'équilibre est essentiel, équilibre entre les aspects collectifs et les aspects individuels, entre le volontarisme et l'adaptation, entre la prise en compte des limites environnementales et des limites économiques.

J'ai beaucoup appris en siégeant au Conseil et aussi comme commissaire à la gestion. Je suis reconnaissant de ces opportunités aux citoyens qui ont choisi la liste sur laquelle j'étais inscrit, à l'ensemble des membres du Conseil et de la Municipalité.

En vous souhaitant, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil communal, un avenir politique fructueux pour le bien commun, je vous adresse, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Signé : *Jean-Marie Fürbringer*

Le président : – M. Jean-Marie Fürbringer est entré au Conseil communal le 1^{er} juillet 2016, en début de législature, pour le groupe Le Centre – PDC, Vert'libéraux. Il aura donc siégé trois ans parmi nous et aura notamment été membre, durant cette période, de la Commission de gestion. Nous pouvons le remercier pour son travail et l'applaudir.

Applaudissements.

Communication

Démission du Conseil communal de Mme Latha Heiniger (soc.) avec effet au 11 juin 2019

Le président donne lecture de la lettre.

Monsieur le Président,
Cher Valéry,

Je t'informe de ma démission du Conseil communal qui prendra effet au 11 juin 2019.

Voici quelques lignes à l'attention des membres du Conseil communal qui malheureusement ne rendent pas justice à l'engagement admirable et colossal que chacune et chacun accomplit jour après jour pour la collectivité publique.

J'ai eu la chance et le privilège de pouvoir m'essayer à la fonction de politicienne au sein du Conseil communal et ça a été une aventure qui a enrichi ma vie privée et professionnelle. Qui a même un peu trop enrichi ma sphère privée au goût de mes proches...

Cela fait maintenant 20 ans que je m'engage autant dans le milieu bénévole que professionnel pour œuvrer à la construction et au développement d'une société dans laquelle chacune et chacun doit pouvoir trouver une place de choix, de son choix. Une société qui valorise les particularités individuelles et prend soin de toutes et tous sans discrimination et sans laisser sur le bas côté les plus fragiles et les plus vénérables. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre cet idéal et nous pouvons toutes et tous y contribuer à la mesure de nos moyens et de nos envies. C'est pourquoi, aujourd'hui, je ressens le besoin de concentrer mes priorités notamment sur celle du rôle le plus important de ma vie à savoir être aussi une maman. Je n'ai pas de mot pour vous décrire la joie de ma fille de retrouver sa maman, du moins, tous les mardis soirs !

Chères et chers collègues, ce fut un immense honneur de vous côtoyer et de transcender à ma façon la politique à vos côtés. Je ne sors pas totalement de la sphère politique puisque mes engagements professionnels au Canton dans le cadre de la Politique de l'enfance et de la jeunesse m'amènera assurément à travailler encore avec certaines et certains d'entre vous.

Bonne continuation à toutes et à tous et merci pour ces moments partagés.

Signé : *Latha Heiniger*

Le président : – Mme Heiniger est entrée au Conseil communal le 20 septembre 2016. Elle aura donc également siégé environ trois ans, et aura été membre, durant les deux dernières années, de la Commission des finances. Nous pouvons la remercier pour son engagement.

Applaudissements.

Communication – Dépôt

Pétition de la famille Littoz-Monnet & Urwyler pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes (253 signatures)

Chers et chères Membres du Conseil communal,

Nous souhaitons par ce courrier vous transmettre une pétition concernant la protection du patrimoine bâti dans le quartier des Fleurettes, notamment *la partie ouest de ce quartier*, située entre l'avenue Marc-Dufour et le chemin de Fontenay, quartier dans lequel nous habitons.

Nous sommes heureux d'avoir pu récolter 253 signatures d'habitants de notre quartier, et de pouvoir ainsi partager avec vous nos préoccupations collectives. Nous avons ciblé principalement les habitants de la partie ouest des Fleurettes, directement *concernée par les atteintes récentes à la protection du patrimoine*, mais certains habitants de la partie Est des Fleurettes ont aussi souhaité soutenir notre démarche lorsqu'ils en ont été informés.

Les habitants de notre quartier sont très anxieux face aux développements qu'ils ont pu observer ces dernières années, notamment le long de l'avenue Marc-Dufour. Trois villas historiques ont été détruites et ont été remplacées par trois immeubles (l'un d'eux étant toujours en construction suite à une multitude de problèmes techniques rencontrés lors du commencement du chantier). Ces nouvelles constructions sont particulièrement mal intégrées dans le quartier et affectent son identité de vieux quartier. Seule une très faible surface des anciens jardins appartenant à ces maisons a été conservée en tant qu'espace vert.

Nous pensons qu'il est essentiel, pour des motifs de *respect du patrimoine et de cohérence d'ensemble*, que notre quartier soit préservé.

Tout d'abord, et même si peu de bâtiments du quartier sont individuellement classés, les villes et immeubles existants dans la partie ouest de Fleurettes forment un ensemble cohérent, esthétique et convivial qu'il nous paraît essentiel de préserver.

D'autre part le quartier des Fleurettes *dans son ensemble forme un tout tant au regard du cadastre, que de sa valeur patrimoniale et de son identité* ; il est donc regrettable qu'il ne fasse pas l'objet d'un *traitement symétrique*. Dans l'état actuel des choses les habitants de la partie ouest ressentent une forme d'exclusion et de délaissement par rapport à la partie Est des Fleurettes, quartier mieux protégé et mieux aménagé (objectif sauvegarde A ISOS, zone vitesse 30 sur Mont d'Or : zones de convivialité sur Fleurettes, calendrier des travaux de rénovation des canalisations et aménagements de quartier beaucoup plus rapide que pour la partie ouest).

Enfin, la partie ouest de Fleurettes fait la « jonction » entre la partie Est de Fleurettes et la colline du Languedoc, deux quartiers de maisons anciennes dont la valeur patrimoniale n'est plus à démontrer pour la ville de Lausanne. La non-préservation de notre quartier nuit à la qualité esthétique de l'ensemble de la zone Fleurettes-Languedoc, quartiers d'ailleurs intégrés dans les promenades touristiques Lausannoises proposées par la Ville de Lausanne. La préservation de notre quartier permettrait de réaliser de grands itinéraires touristiques plus agréables et esthétiques. Nous *suggérons donc que la protection du quartier soit révisée pour garantir la cohérence de l'ensemble*.

Nous souhaiterions, en particulier, que notre quartier *bénéficie du même niveau de protection que la partie Est du quartier des Fleurettes*, qui a reçu un objectif de sauvegarde A lors de la classification ISOS en 2015 alors que la partie ouest des Fleurettes a reçu un objectif de sauvegarde B.

Nous regrettons également que certains bâtiments de notre quartier ne fassent individuellement l'objet d'aucune protection malgré leur valeur patrimoniale évidente (comme certaines constructions de qualité du début du XX^e siècle). Nous souhaiterions donc que *le quartier soit recensé*.

Nous savons que la Ville a entrepris la révision de son plan d'affectation notamment pour mieux protéger les ensembles bâtis.¹ A notre sens, notre demande poursuit un but similaire, et nous espérons que cette révision permettra de mettre en place des outils pour mieux protéger cet ensemble et d'éviter toute démolition de ville ou immeuble ancien qui porterait atteinte au caractère et à la convivialité de notre quartier.

¹https://www.lfm.ch/actualite/vaud/lausanne/lausanne_veut_mieux_proteger_son_patrimoine_bati/

Nous espérons également que toute autre demande de permis de démolition d'un bâtiment historique dans l'intervalle de temps qui précède cette révision ne sera pas octroyée.

Nous espérons que nos arguments retiendront toute votre attention et nous vous prions de bien vouloir accepter, Mesdames, Messieurs, nos messages les plus cordiaux.

Signé : *Annabelle Littoz-Monnet et Christoph Urwyler*

Texte de la pétition

Les habitant.e.s du quartier constatent avec inquiétude la destruction de charmantes maisons datant des années 1900 et suivantes et des jardins qui les entouraient, notamment le long de l'avenue Marc-Dufour, vers les arrêts de bus « Fontenay » et « Languedoc ». Bien que la plupart de ces logements ne figurent pas au recensement architectural du canton de Vaud, ils n'en forment pas moins un patrimoine bâti apprécié des habitants du quartier, contribuant à son identité de « vieux quartier » et à sa convivialité. Ces bâtiments historiques sont souvent remplacés par de nouveaux immeubles dont l'architecture est en totale désharmonie avec les autres immeubles du quartier et qui occupent la surface d'anciens jardins. Ces nouvelles constructions paraissent avant tout résulter de projets spéculatifs de promoteurs immobiliers désireux de construire vite et de vendre ou louer à des prix élevés, sans considération pour l'identité patrimoniale du quartier et la qualité de vie de ses habitant.e.s.

Sachant qu'une approche respectueuse de l'identité et du patrimoine des quartiers est d'ores et déjà inscrite dans le projet de plan directeur communal (PDCOM), les soussignés demandent aux autorités communales lausannoises de s'engager pour concrétiser réellement cette approche, en :

- **s'opposant par tous les moyens à disposition aux projets de démolition** irrespectueux du patrimoine et de l'identité du quartier.
- **encourageant les projets de réhabilitation d'immeubles existants** qui respectent leur caractère architectural
- **imposant des critères architecturaux stricts aux nouveaux bâtiments** afin que ceux-ci s'intègrent dans le quartier : toits en tuile perchés, taille des jardins existants respectée, et gabarit des nouveaux immeubles égal ou inférieur à celui des anciens
- **examinant l'opportunité de changer le classement du quartier** (aujourd'hui de zone mixte à forte densité en passant à zone mixte à faible densité).

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.

Communication

Demande de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 11 juin 2019 pour les préavis N°s 2019/10, 2019/11, 2019/22, 2019/20, 2019/21, 2019/14, 2019/16, 2019/27

Lausanne, le 29 mai 2019

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Rapport-préavis N° 2019/10 – LEA « Organisation, compétences et actions communales relatives à la problématique de l'amiante – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Amiante-danger mortel" »

Motif : Ce préavis prévoit toute une série de mesures au niveau de la Commune dont certaines ont été anticipées en relation avec le Canton. L'approbation rapide du rapport-préavis par le Conseil communal permettrait d'avoir plus de poids dans leurs mises en œuvre.

Concernant plus particulièrement l'action n° 2, la réévaluation du degré d'urgence des bâtiments communaux par le groupe amiante, celle-ci nécessite que le Conseil communal vote la conclusion n° 2 du rapport-préavis en lien avec les aspects financiers. Comme les premiers diagnostics amiante datent de 2004, il devient réellement nécessaire de lancer cette démarche complémentaire de réévaluation encore en 2019, comme mentionné dans le rapport-préavis.

Préavis N° 2019/11 – CD/LEA « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- pour l'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal »

Motif : Le mandat a déjà été attribué, la Municipalité et le Conseil communal souhaitent pouvoir démarrer les travaux dès le 1^{er} juillet 2019.

Préavis N° 2019/22 – FIM « Mise en œuvre du nouveau Système d'information financier (SIF) – préavis d'investissement »

Motif : le traitement prioritaire est sollicité dans le but de permettre le lancement d'un appel d'offres durant l'été afin de débiter l'implémentation du nouveau pro logiciel comptable dès le début de l'année prochaine. Cet étape est essentielle afin de permettre la constitution et la mise à disposition des équipes dédiées au projet (que cela soit du côté de la Ville que de l'intégrateur) ainsi qu'à l'implémentation de la solution parallèlement aux travaux entrepris par la plateforme canton-communes, visant à mettre en œuvre les MCH2 au sein des communes à partir de l'année 2021-2022. D'autre part, il sera ainsi également possible de lancer rapidement les ateliers connexes, à savoir la gestion du changement ainsi que la refonte des référentiels comptables.

Préavis N° 2019/20 – FIM « Comptes de l'exercice 2018 – Rémunération des membres de la Municipalité »

Motif : Les comptes, adoptés par le Conseil, doivent être soumis à l'examen du préfet (articles 93g et 114 RCCL).

Préavis N° 2019/21 – FIM « Crédits supplémentaires pour 2019 (1^{re} série) »

Motif : La Municipalité souhaite pouvoir traiter cet objet conjointement avec les comptes 2018 (préavis N° 2019/20), selon l'usage.

Préavis N° 2019/14 – SIL « Construction d'une seconde chaudière dans la chaufferie de la STEP pour assurer la sécurité d'approvisionnement du chauffage à distance »

Motif : Pour garantir la sécurité d'approvisionnement des zones sud et ouest du chauffage à distance, la construction d'une seconde chaudière dans la chaufferie de la STEP est indispensable. Cette réalisation doit commencer cette année encore pour assurer une mise en service lors de l'hiver 2020-2021.

Préavis N° 2019/16 – SIL « Déploiement des compteurs électriques intelligents, 1^{er} volet »

Motif : Le déploiement des compteurs intelligents par les Services industriels doit commencer en 2020. Les systèmes informatiques nécessaires à ce déploiement doivent être installés avant la fin de l'année.

Préavis N° 2019/27 – EJQ « Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit d'ouvrage »

Motif : Parce que les travaux doivent commencer au plus vite.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de Mme Sandra Pernet du 12 juin 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Sandra Pernet et consorts « Deal de rue : et que fait-on pour notre jeunesse ? »

Lausanne, le 16 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 juin 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sandra Pernet et consorts « Deal de rue : et que fait-on pour notre jeunesse ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice et consorts :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les mesures destinées à protéger les enfants et les jeunes lausannois du deal de rue, notamment dans les quartiers particulièrement touchés par cette problématique, et à les sensibiliser aux effets et conséquences de la consommation de drogues ».

Réponse de la Municipalité

Même si le Canton est responsable et coordonne les activités dans le domaine de la prévention, qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire, la Commune a décidé de jouer un rôle subsidiaire important.

La campagne « 13-17.ch » qui se tiendra du 15 au 26 mai 2019 est une réponse aux besoins de sensibilisation des jeunes, aux effets et aux conséquences de la consommation de produits. Elle va toucher les 13-17 ans qui, comme primo-consommateurs, sont les plus vulnérables.

Axée sur l'alcool, le tabac et le cannabis, cette campagne est proposée par le Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, assisté d'un comité de pilotage, composé, entre autres, d'experts du Centre hospitalier universitaire vaudois (DEPART - CHUV), du Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté), de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS), du Centre d'aide et de prévention du Levant, de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), du Groupement romand d'études des addictions (GREAA), de ciao.ch et de membres du Conseil des Jeunes (CdJL). Elle se déclinera sous plusieurs formes, dont de l'affichage public, des vidéos, de la présence sur les réseaux sociaux et une soirée d'improvisation. Cela permettra de mettre en lien et de mobiliser les ressources des différents acteurs que sont les familles, les spécialistes de la prévention et les professionnels du monde scolaire. Bien évidemment, cela sera aussi un moyen de créer un dialogue sur les questions de consommation entre les jeunes et leurs parents.

Cette campagne complète le travail réalisé dans les écoles par les professionnels (médecins, psychologues, infirmières, médiateurs, assistants sociaux), ainsi que par la chargée de prévention de la délinquance juvénile du Corps de police dans les classes de 8^e et de 10^e année. A noter que ce poste vient d'être doublé pour la rentrée scolaire 2019-2020.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour le projet de reconstruction du réservoir de Montalègre

Lausanne, le 16 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le réservoir d'eau potable de Montalègre (chemin de Bellevue 27 à Lausanne) fait partie des plus anciens ouvrages du patrimoine du Service de l'eau. Il est composé de deux cuves de 4'000 et 5'000 m³ ainsi que d'une station de pompage permettant d'alimenter les réservoirs du Calvaire, de Chailly et de Grangette. La cuve n° 1 date de 1901 et a dû être imperméabilisée avec un revêtement en PVC dans les années 70-80. Ce revêtement a déjà fait l'objet de nombreuses réparations via des ajouts de PVC collé à chaud, mais les fuites persistent. Cet ouvrage fait l'objet d'un suivi régulier suite au constat de chute de morceaux de béton des poutres du plafond, en janvier 2018. La cuve n° 2 date de 1955 et nécessite la réalisation d'un diagnostic structurel qui permettra de déterminer s'il est possible de le réhabiliter ou s'il faut le reconstruire. La station de pompage est de conception ancienne et les équipements électromécaniques arrivent en fin de vie. Les accès aux cuves se font par le haut, ce qui n'est plus conforme aux recommandations de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE).

La reconstruction complète de la cuve n° 1 et de la station de pompage s'avère nécessaire à court terme, après environ 120 années de service. Ces travaux, ainsi que la réhabilitation ou la reconstruction de la cuve n° 2, ont été inscrits au plan des investissements.

Il est prévu de réaliser, en 2019, les études (y compris le diagnostic de la cuve n° 2) et les consultations d'entreprises, en appels d'offres ouverts, afin de débiter les travaux en 2020 et de les achever en 2022.

Le personnel de la Division étude et constructions du Service de l'eau a déjà procédé au diagnostic structurel de la cuve n° 1 et réalise présentement en interne l'avant-projet de l'ensemble des travaux de reconstruction. Toutefois, certaines études sont à externaliser, telles que les carottages et radiographies des bétons, les sondages géotechniques, les plans d'exécutions, les expertises diverses, etc.

Pour ce faire, le Service de l'eau demande l'ouverture d'un compte d'attente pour réaliser les études de diagnostics et d'avant-projet de reconstruction du réservoir de Montalègre, à hauteur de CHF 300'000.-, pour permettre la consolidation du montant des investissements préalablement à la rédaction du préavis. Ce montant pourra ensuite être balancé dans le préavis dont la rédaction est à venir dans le courant de l'année 2019.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 11 avril 2019.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la pétition de M. Bruno Corthésy pour la réalisation de logements à la place des Halles de Beaulieu

Lausanne, le 23 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 30 janvier 2018, M. Bruno Corthésy déposait au Conseil communal la pétition citée en titre, munie d'une signature, demandant « la mise à l'étude de la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu, à Lausanne ». Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions. Dans sa séance du 9 octobre 2018, le Conseil communal l'a transmise à la Municipalité pour étude et communication.

Le pétitionnaire estime qu'en raison de la pénurie de logements à Lausanne, la parcelle occupée par Beaulieu devrait être occupée par des logements, en particulier les Halles, compte tenu notamment du déclin des expositions comme le Comptoir suisse et de l'existence d'un centre de congrès récent à proximité de l'EPFL, mais aussi en prenant pour motif les « affaires » qu'a connues le site de Beaulieu.

La Municipalité et le Conseil communal ont indirectement répondu à la pétition par l'adoption du rapport-préavis N° 2018/60 sur la restructuration de la Fondation de Beaulieu – Réponse aux postulats de M. Jacques Pernet et consorts « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des Halles Nord » et de M. Philipp Stauber et consorts « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu », adopté par le pouvoir législatif le 7 mai 2019.

Le contenu du rapport-préavis acte la mutation du site en exposant largement les motifs qui ont incités la Ville à consacrer le site de Beaulieu à de l'activité économique, plutôt qu'à du logement comme le demandait le pétitionnaire. La Municipalité rappelle par ailleurs les éléments suivants :

- l'affectation de Beaulieu à des activités se place dans la continuité des vocations de ce lieu, même si la nature des activités qui y prennent place est appelée à être profondément modifiée ;
- certaines options prises au cours des dernières années ont confirmé cette vocation. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'Ecole de La Source et le Tribunal arbitral du sport. Il en va de même avec l'affectation aux congrès et aux congrès-expositions du Palais de Beaulieu et des Halles Sud ;
- Lausanne est la grande ville de Suisse qui compte la plus faible proportion de postes de travail par rapport à sa population. Même si des facteurs historiques et géographiques expliquent cette situation, la Municipalité entend renforcer la vocation économique de Lausanne en favorisant la création et l'implantation d'emplois ;
- par ailleurs, si la demande de logements est importante à Lausanne, la Municipalité estime que les projets en cours dans la zone des Plaines-du-Loup et, ultérieurement, ceux qui pourraient se développer sur d'autres espaces, permettront à Lausanne de développer une offre suffisante en logements sans qu'il soit nécessaire d'y affecter la zone de Beaulieu.

La Municipalité ne partage dès lors pas la proposition du pétitionnaire de construire des logements sur le site de Beaulieu.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la pétition de M. Bruno Corthésy pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAVE S.A. av. de Rhodanie 13

Lausanne, le 23 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 15 janvier 2018, M. Bruno Corthésy déposait au Conseil communal la pétition citée en titre, munie d'une signature, demandant « la mise à l'étude de la réalisation de logements sur la parcelle occupée aujourd'hui par la SAGRAVE (Société d'extraction de gravier), avenue de Rhodanie 13 à Ouchy ». Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions. Dans sa séance du 9 octobre 2018, le Conseil communal l'a transmise à la Municipalité pour étude et communication.

Le pétitionnaire estime qu'en raison de la pénurie de logements à Lausanne, la parcelle occupée par la SAGRAVE, située à l'un des meilleurs emplacements de la Ville, devrait être occupée par des logements de standing. Il estime dommage qu'elle soit utilisée pour une activité semi-industrielle offrant une vue, d'après lui, péjorée.

La parcelle en question est occupée depuis 1926 par la société SAGRAVE qui exploite les sables et graviers du Léman. Son emplacement sur les rives du lac est indispensable à son activité. En effet, des bateaux y déchargent du sable et du gravier, extraits à l'embouchure du Rhône, utiles à la construction dans la région lausannoise. Un déplacement de la SAGRAVE nécessiterait de disposer d'un site équivalent sur les rives du lac, équipé pour accueillir ce type d'activité. Ni la Ville de Lausanne, ni le Canton de Vaud, propriétaire de la parcelle, ne dispose de terrains alternatifs répondant à ces caractéristiques. Il paraît donc très difficile d'envisager de déplacer la SAGRAVE.

Par ailleurs, un tel déménagement ne pourrait être décidé par la Ville seule, étant donné que la parcelle en question est propriété du domaine public cantonal, avec une concession à la Commune de Lausanne qui a établi un bail prévoyant une rétrocession de la moitié du loyer à l'Etat.

Ce dispositif est le résultat d'une négociation plus large entre l'Etat et la Commune relative aux terrains gagnés sur le lac, notamment lors de l'exposition nationale de 1964. La mise à disposition de ce terrain à la SAGRAVE fait partie intégrante de l'accord. La dénonciation du bail nécessiterait une négociation préalable avec l'Etat qui risquerait de mettre un terme à la concession. Sa remise en cause ferait courir des risques économiques majeurs à l'entreprise.

Enfin, le Plan général d'affectation (PGA) de la Ville de Lausanne affecte cette parcelle à la zone des rives du lac, qui est réservée aux espaces verts, au délassement de plein air, aux places et aires de jeux, aux activités reconnues d'utilité publique, aux activités commerciales liées à la restauration, ainsi qu'aux manifestations temporaires ou cycliques (cirque, fête foraine ou cinéma en plein air). Une sous-partie de ce périmètre est affectée à

la SAGRAVE, aux activités portuaires et aux activités commerciales liées aux sports nautiques.

En matière de constructibilité, le PGA n'autorise, pour la zone des rives du lac, qu'une reconstruction ou un agrandissement limité des bâtiments existants. De nouvelles constructions de type pavillonnaire peuvent exceptionnellement être autorisées mais leur surface au sol ne doit pas excéder 100 m². Les seules autres infrastructures autorisées sur le site sont celles destinées aux manifestations temporaires ou cycliques (chapiteaux, gradins, etc.). La construction de logements n'est donc pas autorisée.

Ainsi, la Municipalité constate que la proposition du pétitionnaire de construire des logements de standing sur la parcelle concernée n'est pas viable eu égard aux règles d'aménagement auxquelles la zone est soumise, au statut foncier de la parcelle et aux besoins liés à l'activité de son occupant.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Xavier Company du 12 février 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? »

Lausanne, le 23 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 février 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour augmenter rapidement le transport des déchets vers l'usine TRIDEL par le rail ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a sollicité TRIDEL S.A. et relaie ici les éléments qui lui ont été communiqués. TRIDEL S.A. a cherché, dès le départ, à favoriser le transport par train notamment en :

- proposant des tarifs incluant cette prestation ;
- favorisant par le périmètre l'installation des stations de compactage à Malley (CID), à Penthaz et plus récemment à Gland et dans quelques mois à Poissine (Grandson).

TRIDEL S.A. continue à soutenir le développement d'infrastructures favorisant le transport par train. Ainsi une base arrière va être créée à Penthaz, sur le site de VALORSA, afin de réceptionner les apports des transporteurs de l'une des principales zones de production des déchets industriels de l'ouest lausannois.

De leur côté, les actionnaires de TRIDEL S.A. incitent leurs transporteurs à utiliser l'acheminement par train, malgré son coût plus élevé, lorsque c'est pertinent, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- un volume minimal relativement important, ce qui exclut le bois, les boues d'épuration, les documents confidentiels et d'autres petits apports ;
- la présence de points de transbordement aux endroits adéquats ;
- l'existence d'un prestataire acheminant les wagons depuis les points de transbordement jusqu'à l'usine ;
- un coût supportable.

TRIDEL S.A. a enfin décidé de lancer une campagne de sensibilisation auprès des entrepreneurs, des écoles de formation et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs afin de diminuer le volume des déchets incombustibles issus essentiellement des chantiers (pièces métalliques, catelles, éléments en ciment et autres corps incombustibles). Cette mesure devrait permettre, à terme, de livrer plus de 6'000 tonnes de déchets supplémentaires par train, répartis entre les régions de la Côte, de l'Ouest lausannois et du Nord vaudois.

La mise en place de ces différentes mesures devrait permettre de diminuer sensiblement la proportion d'arrivages routiers, étant entendu qu'il restera toujours un volume incompressible de déchets acheminés par camion. Ce système performant pourrait cependant être mis à mal, à l'avenir, pour les développements suivants :

- CFF Cargo, qui achemine les wagons, a annoncé vouloir réduire la moitié des gares desservies, ce qui touche la majorité des points de transbordements ;
- CFF Infrastructure, qui est le propriétaire d'une grande partie des gares utilisées, a informé que la mise aux normes de certains sites allait y entraîner la fin du service marchandises et ;
- les projets à long terme des CFF pourraient induire la suppression des raccordements qui permettent d'évacuer par le train les mâchefers (résidus ultimes) produits par TRIDEL S.A..

La Municipalité regrette vivement cette évolution et s'inquiète de ses effets sur le volume des déchets acheminés par camion.

Il s'agira donc pour la Municipalité et ses représentants au Conseil d'administration de TRIDEL S.A. de veiller aux meilleurs développements possibles en faveur de l'acheminement par train des déchets.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Claude Calame du 6 novembre 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ? »

Lausanne, le 29 mai 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 novembre 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Claude Calame et consorts « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures pour qu'aucun sans-abri, homme, femme ou enfant, ne soit condamné à la rue durant l'hiver 2018/2019 ».

Réponse de la Municipalité

Le dispositif d'hébergement d'urgence hivernal lausannois 2018-2019 a ouvert le 1^{er} novembre 2018 pour six mois, avec trois hébergements d'urgence : l'Etape, le Sleep-In et la Marmotte. A ces trois hébergements est venu s'ajouter un lieu d'accueil de nuit, le Répit, en date du 14 janvier 2019.

L'ouverture de l'Etape, ancien Guesthouse de la gare, mis à disposition du Service social par les CFF avant sa démolition, a permis de remplacer l'Abri PC de la Vallée de la Jeunesse, utilisé chaque hiver depuis 2001. Les usagers ont ainsi pu être accueillis dans des chambres à quatre, avec la possibilité d'ouvrir les fenêtres, de laisser leurs affaires personnelles dans un casier individuel sous clé et de disposer de sanitaires en suffisance. La capacité d'accueil a pu être augmentée, l'Abri PC disposant de 50 places alors que la capacité de l'Etape se montait à 60, pouvant être ajustée à 64 places en cas de besoin. La capacité d'accueil du dispositif d'hébergement s'est ainsi montée à 117 places, voire 121 avec les places de réserve de l'Etape.

A ces lits sont venus s'ajouter dès le 14 janvier 2019, 100 places dans le cadre de l'accueil de nuit le Répit, géré par la Fondation Mère Sofia. Ce lieu d'accueil de nuit, ouvert de 22h à 8h, a permis d'accueillir les sans-abri souhaitant se réchauffer, prendre une collation ou se reposer sur des lits de camp mis à disposition.

La capacité totale du dispositif d'accueil nocturne de la Ville s'est donc montée à 217 places entre mi-janvier et fin avril 2019.

En complément de cet accueil nocturne, l'Espace, géré par le Service social, a accueilli durant la journée les personnes sans domicile, du mardi au samedi entre 9h et 17h y compris durant les fériés et fêtes de fin d'année. L'Armée du Salut a également ouvert un accueil diurne à l'attention des familles à la mi-janvier dans les locaux de la Marmotte, accueil qui a prématurément dû fermer ses portes fin février par manque de fréquentation.

Le travail des patrouilles en rue de l'EMUS (Equipe mobile d'urgences sociales) 24 heures sur 24 a également permis de s'assurer que les personnes sans abri installées sur l'espace public ou dans des lieux protégés (parkings, etc.) soient repérées et amenées dans l'une des structures nocturnes.

Contrairement aux hivers 2016-2017 et 2017-2018, les conditions météorologiques n'ont pas entraîné de froids extrêmes nécessitant le déclenchement d'un Plan grand froid.

Les trois hébergements d'urgence ont accueilli en moyenne 106 personnes au total chaque soir sur les six mois d'ouverture, du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019 ; quant au Répit, il a accueilli en moyenne 66 personnes par nuit sur ses trois mois et demi d'ouverture.

L'ensemble du dispositif a donc accueilli en moyenne 172 personnes au total par soir, avec 217 places au total à disposition, indiquant que le dispositif n'était pas saturé.

Si les hébergements d'urgence ont comptabilisé en moyenne huit refus par soir au total entre les trois structures (contre 34 par soir pendant l'hiver 2017-2018), refus explicables par le fait que bon nombre d'usagers tentent leur chance auprès de l'un des trois hébergements d'urgence avant de rejoindre le Répit, le Répit n'a quant à lui à aucune occasion dû refuser des usagers pour la nuit ; il n'a atteint qu'à une seule reprise sa capacité maximale d'accueil, le 13 avril 2019.

En conclusion, le dispositif d'hébergement d'urgence mis en place durant l'hiver 2018-2019 a permis d'accueillir toutes les personnes sans-abri à Lausanne cherchant une place dans le dispositif d'accueil de nuit d'urgence.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question N° 4 de Mme Céline Misiego, déposée le 12 mars 2019 : « Mais où est la participation à la Riponne et au Tunnel ? »

Lausanne, le 29 mai 2019

Rappel

« La semaine passée, lors de l'inauguration de l'exposition, Monsieur le syndic nous a présenté la suite de la démarche participative Riponne-Tunnel. A savoir, l'ajout de quatre membres de la population dans le jury du concours d'idée, et le débat de ce même jury qui aura lieu en public. Comme depuis le début de la présentation de cette démarche, je reste perplexe car il n'y a toujours pas trace d'une réelle possibilité pour la population en entier de pouvoir choisir le futur visage de ces deux places si importantes et si centrales pour les Lausannois et Lausannoises. Le mieux aurait été que la population en entier constitue le jury du concours d'idée, à l'image du budget participatif mis en place par le municipal David Payot dans son dicastère. Au vue de la démarche, telle que décrite actuellement, il semble que cette démarche participative ne soit, en réalité, qu'une énième consultation et qu'elle ne mène à un refus total par référendum du projet choisi. J'ai peur donc que la Municipalité rate à nouveau l'occasion de mettre en place une réelle démarche réellement participative qui fasse confiance à la population ».

Préambule

Dans le préavis N° 2017/48 portant sur le réaménagement du secteur Riponne-Tunnel, la Municipalité indiquait en préambule que « *les habitant-e-s du secteur Riponne-Tunnel, les associations, les acteurs du tissu économique lausannois, les professionnel-le-s de l'urbain et plus largement tous les Lausannois-es qui souhaitent s'impliquer seront invité-e-s à participer à la mutation de ces espaces publics centraux, tout particulièrement dans la définition des usages attendus* ».

La question écrite posée par Mme Céline Misiego entretient l'idée que la démarche participative engagée à la Riponne serait factice. Or à ce jour, la démarche initiée est l'une des plus novatrices qu'ait connu la Ville de Lausanne. Elle a déjà permis à ce jour la participation d'environ 450 personnes de milieux très divers. Plus de 70 entretiens

individuels avec des acteurs et usagers du quartier ont été conduits en parallèle comme la mobilisation des jeunes et des enfants à travers l'implication de classes du collège et du gymnase notamment. Nous sommes donc très loin d'une démarche ne s'appuyant que sur un petit cercle d'initiés ou de passionnés.

Il convient par ailleurs de rappeler que nous n'en sommes qu'au début du processus et que le concours d'idées qui maintenant lancé est un concours sans mandat de réalisation. C'est un concours d'idées qui a pour but de nourrir la réflexion, non pas de proposer un projet fini et ficelé qui serait imposé à la population. La démarche est à cet égard plus ambitieuse : il appartiendra ensuite au Service de l'urbanisme, en poursuivant la démarche participative, de proposer une image directrice pour les places de la Riponne et du Tunnel.

La démarche engagée n'est pas à comparer avec l'expérience du budget participatif : dans un cas, il s'agit de dessiner, dans le cadre d'un processus qui sera long, le réaménagement de deux places majeures du centre-ville, dans l'autre d'apporter des soutiens financiers à des projets de quartier portés et proposés par des habitants. Les deux démarches ne visent pas les mêmes buts.

S'agissant du concours d'idée d'urbanisme qui est maintenant lancé, il convient de relever que c'est le premier en Suisse qui :

- intégrera au sein du jury des habitants ;
- prévoit une délibération en public du jury ;
- institue la mise en place d'un groupe de « spécialistes-conseils » de l'usage, composé d'habitants, usagers, commerçants, qui travaillera parallèlement au jury et lui fera part de ses remarques.

Le concours a reçu la validation de la SIA.

Pour rappel, la démarche de projet Riponne-Tunnel se construit autour de la participation comme véritable fil rouge. Sont ici rappelées les trois premières étapes de participation du projet :

- *en amont du concours d'idées.* Afin d'alimenter le cahier des charges du concours, un diagnostic participatif a été élaboré depuis l'automne 2018 sur la base de plusieurs dispositifs d'échange complémentaires : 70 entretiens semi-directifs à ce jour, des visites de site guidées par des acteurs locaux (par une commerçante, des seniors, des cyclistes, un historien, un urbaniste indépendant, etc.), des travaux approfondis dans plusieurs classes du collège de la Barre et avec des gymnasiens de la Cité et finalement un week-end forum & atelier participatif, permettant de croiser les regards et d'approfondir les problématiques identifiées jusqu'à présent. Une exposition rétrospective a de plus permis de présenter deux cents ans de développement urbain et les multiples projets conçus pour ce secteur mais non réalisés ;
- *pendant le concours d'idées.* Un groupe sera constitué pour intervenir comme « spécialistes-conseils » de l'usage et quatre représentants des habitants et usagers intégreront le jury afin d'officialiser comme membres et suppléant. A noter que les délibérations du jury (planifiées en novembre 2019) se dérouleront en présence du public, afin d'offrir un maximum de transparence ;
- *après le concours d'idées.* Les résultats du concours seront présentés à la population dans le cadre d'une exposition en 2020. Des dispositifs participatifs (tables-rondes, etc.) permettront de débattre des propositions. Sur la base des recommandations du jury et du débat public, une image directrice sera ensuite élaborée pour orienter le développement à long terme du secteur Riponne-Tunnel.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Comment vont être choisies les personnes issues de la population lausannoise qui intégreront le jury du concours d'idées ?

A ce jour, 450 personnes ont pris part à la démarche participative, toutes ont été sollicitées pour participer au jury ou occuper une des seize places de spécialistes-conseils accompagnant le jury. Parmi elles, une cinquantaine de personnes ont manifesté leur intérêt à continuer la démarche. Elles ont été invitées à une séance le 21 mai 2019 durant laquelle les quatre membres du jury et les 16 spécialistes-conseils ont été tirés au sort en respectant la parité femmes hommes.

Question 2 : La Municipalité ne trouverait-elle pas opportun de mettre en place un prix du public pour le concours d'idées ?

Dans le cadre d'un concours d'idées sans mandat de réalisation, il reviendra au Service de l'urbanisme de dessiner une image directrice fédératrice, qui participera à alimenter et approfondir le débat public sur l'ensemble des résultats du concours. De ce point de vue, la voie de l'intégration du public dans la démarche est ici plus porteuse et ambitieuse qu'un prix du public. La démarche participative est surtout appelée à se poursuivre après le concours.

Question 3 : Pourquoi la Municipalité refuse-t-elle de laisser le choix final à la population ?

Il n'est à ce stade pas du tout exclu de soumettre l'image directrice au vote populaire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 29 mai 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Nomination de Mme Nadia Roch au poste de cheffe du Service bibliothèque et archives de la Ville

Lausanne, le 7 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 mai 2019, la Municipalité a procédé à la nomination de Mme Nadia Roch au poste de cheffe du Service bibliothèques et archives de la Ville dès le 1^{er} septembre 2019.

Titulaire d'un diplôme en bibliothèque et d'un master en archivistique, sciences documentaire et de l'information (Université de Berne, 2012), Mme Roch a, après un court passage en qualité de bibliothécaire à la Ville, travaillé pour la Cinémathèque suisse dès 1990. Agée de 55 ans, Mme Roch avait commencé sa carrière en qualité de responsable de la bibliothèque, de la documentation et des archives. Depuis 2009, cette dernière était jusqu'ici la cheffe du Département Non-film. Mme Roch avait sous sa responsabilité une équipe transdisciplinaire basée sur les sites de Penthaz et Zurich. Membre du comité de direction de la Cinémathèque, Mme Roch gérait également des projets transversaux, comme notamment la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des collections physiques et numérique. Mme Roch a été également membre au comité de l'Association vaudoise des archivistes (2004 à 2012).

Grâce à sa connaissance des métiers de la bibliothèque, de sa pratique de l'information documentaire et des archives, de sa maîtrise en gestion de projet (diplômée Hermès 5), Mme Roch réunit toutes les compétences et le leadership nécessaire pour diriger avec ambition le Service bibliothèques et archives de la Ville dans ses missions d'information, sociale, culturelle et de formation.

Mme Roch succèdera ainsi à M. Frédéric Sardet qui a repris au 1^{er} février 2019 la direction de la Bibliothèque de Genève. A la tête du Service bibliothèques et archives de la Ville depuis 2009, M. Sardet a modernisé les bibliothèques et les archives, mettant la technologie au service de l'accueil des publics et en développant la politique publique du livre et de la lecture. Ainsi, en dépit des transformations socio-culturelles, la fréquentation et le recours aux nombreux services des bibliothèques ne fléchit pas. Sous sa direction le Centre BD a été mieux profilé, tout comme le festival BDFIL a accru son rayonnement. La Municipalité le remercie chaleureusement pour son engagement.

La Municipalité remercie également chaleureusement Mme Sonia Charruau, qui effectue l'intérim au Service bibliothèques et archives de la Ville pour son engagement sans faille.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Anne Berguerand (Les Verts) : « Les employé-es de la Ville sont-ils suffisamment informé-es sur le principe de transparence ? »

Lausanne, le 6 juin 2019

(Signé) *Anne Berguerand*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Vouillamoz (CPV) et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique »

Lausanne, le 26 mai 2019

(Signé) *Vincent Vouillamoz* et 4 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Anita Messere (UDC) : « Pour une application intuitive et populaire pour se déplacer à Lausanne »

Lausanne, le 23 mai 2019

(Signé) *Anita Messere*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Roland Philippoz (Soc.) et consorts : « Adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des seniors »

Lausanne, le 21 mai 2019

(Signé) *Roland Philippoz* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « Le sel pour la cuisine, pas pour nos routes ! »

Lausanne, le 2 juin 2019

(Signé) *Henri Klunge*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : « Politique des quartiers : un nouveau maillon à l'équilibre du budget participatif ? »

Lausanne, le 4 juin 2019

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Notre groupe propose Mme Graziella Schaller en remplacement de Mme Pernet.

Est élue : Mme Graziella Schaller, à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Sandra Pernet (CPV) de la Commission permanente des pétitions du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Vouillamoz au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Graziella Schaller (CPV) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Election du Bureau 2019-2020

Désignation du Bureau de dépouillement

Le président : – Comme il est un peu l’usage, cette élection s’entremêlera avec nos débats. Je remercie les groupes, qui ont transmis les noms pour le Bureau provisoire de dépouillement. Je vous informe donc de sa composition : il sera composé de Mme Marlène Voutat, de M. Jean-Luc Masson, de M. Cédric Fracheboud, de M. Anselme Bender, de Mme Esperanza Pascuas Zabala, de M. Jean-Daniel Henchoz et de M. Jean-Marie Fürbringer, qui officiera en tant que président de ce Bureau de dépouillement.

Ce Bureau se réunira dans la salle des commissions à chaque fois que les huissiers auront récolté les bulletins pour un vote.

Les membres du Bureau de dépouillement sont invités à se réunir dans la salle des commissions de l’Hôtel de Ville.

Election du Bureau 2019-2020

Election de la présidence du Conseil pour 2019-2020

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J’ai l’honneur, au nom du groupe PLR, de proposer à la présidence de ce Conseil Mme Eliane Aubert, l’actuelle première vice-présidente.

Mme Aubert est entrée au Conseil communal en 2011. Elle est présidente de la Commission des naturalisations depuis 2016. Elle est biologiste de formation, ancienne directrice de l’Ecole supérieure de la santé du Canton de Vaud. Elle a deux enfants, qui vivent dans d’autres continents – l’Amérique du Nord et l’Afrique – et trois petits-enfants. Mme Aubert est une personne qui a constamment au centre de ses préoccupations le bien commun et la recherche de solutions pondérées et conciliantes. C’est pour nous un plaisir de la proposer à vos suffrages.

Le président : – Je prie le Bureau de dépouillement de se réunir dans la salle des commissions pour procéder au dépouillement.

Je précise également, comme nous l’avons communiqué par courrier, pour l’organisation des débats de la soirée, nous allons traiter cet objet et, dans l’enchaînement, nous traiterons de deux autres objets liés aux rentes des membres de la Municipalité, à savoir le postulat de M. Valentin Christe et l’interpellation de M. Fabrice Moscheni. Ils feront l’objet de deux débats séparés après le traitement du préavis sur les comptes et la rémunération des membres de la Municipalité.

Bulletins délivrés : 80 ; bulletins rentrés : 80 ; bulletins blancs : 7 ; bulletins nuls : 1.

Bulletins valables : 79 ; majorité absolue : 40.

Est élue : Mme Eliane Aubert par 67 voix.

Applaudissements.

Voix éparses : 5.

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Merci, chères et chers collègues, de la confiance que vous m’avez témoignée à l’élection à cette présidence du Conseil communal. Je sais que c’est un honneur et un privilège de présider nos débats. J’essaierai de le faire au mieux. Je me réjouis, car ce sera une joie de représenter les habitantes et les habitants de la Ville de Lausanne dans différentes occasions.

Dans la deuxième partie de cette séance, vous allez recevoir les invitations pour la soirée présidentielle. Comme d’habitude, elle aura lieu après la première séance de la rentrée et se déroulera au COFOP. Peu d’entre vous le savent, le COFOP, c’est le Centre d’orientation

et de formation professionnelle. C'est une école des métiers, qui délivre des CFC pour des jeunes qui ont besoin de soutien spécialisé. Dans cette école, il y a les secteurs du bâtiment, des services, de la couture et de la cuisine. Ce seront donc les apprentis du COFOP qui feront la cuisine et qui nous serviront ce soir-là.

Pour ceux qui ne le savent pas, c'est le bâtiment derrière Aquatis, ce qui veut dire qu'on peut y aller en métro, arrêt Vennes, et c'est deux minutes à pied. Pour ceux qui doivent prendre leur voiture, il y a un parking sur place.

Applaudissements.

Election de la première vice-présidence du Conseil pour 2019-2020

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le Parti socialiste lausannois a l'honneur de vous présenter Thanh-My Tran-Nhu comme vice-présidente. Elle est greffière au Tribunal des mineurs. L'année dernière elle a passé avec succès ses examens du barreau. Elle est donc maintenant avocate. Nous attendons tous d'elle autant de dévouement que pour son parti quand elle sera, bientôt, peut-être, présidente de ce Conseil.

Bulletins délivrés : 83 ; bulletins rentrés : 83 ; bulletins blancs : 7 ; bulletins nuls : 0.

Bulletins valables : 83 ; majorité absolue : 42.

Est élue : Mme Thanh-My Tran-Nhu par 71 voix.

Voix éparses : 5.

Applaudissements.

Election de la seconde vice-présidence du Conseil pour 2019-2020

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Notre groupe propose la candidature de José Martinho, qui a rejoint le Conseil communal en mai 2018. José Martinho exerce la profession de traducteur. Secrétaire général du PDC Vaud depuis 2012, actif en politique depuis une dizaine d'années, il connaît bien le fonctionnement de nos organes démocratiques.

Bulletins délivrés : 82 ; bulletins rentrés : 82 ; bulletins blancs : 11 ; bulletins nuls : 3.

Bulletins valables : 79 ; majorité absolue : 40.

Est élu : M. José Martinho par 64 voix.

Voix éparses : 4.

Applaudissements.

Election de deux scrutateurs pour 2019-2020

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Il est mathématicien diplômé de l'EPFL, il travaille pour Agile. Le Parti socialiste est fier de vous présenter Robert Joosten comme scrutateur.

M. Alain Hubler (EàG) : – Notre candidat est responsable des parcs d'importance nationale auprès de l'Office fédéral de l'environnement. Il devrait donc être tout à fait adéquat dans la tâche de scrutateur de notre petit parc communal. J'ai nommé M. Johann Dupuis.

Bulletins délivrés : 82 ; bulletins rentrés : 82 ; bulletins blancs : 9 ; bulletins nuls : 1.

Bulletins valables : 81 ; majorité absolue : 41.

Sont élus : M. Robert Joosten par 67 voix
M. Johann Dupuis par 66 voix.

Voix éparses : 4.

Applaudissements.

Election de deux scrutateurs suppléants pour 2019-2020

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts a le plaisir de vous annoncer la candidature de Mme Anne Berguerand, qui est technicienne en radiologie. Elle pratique différentes médecines complémentaires. C'est une militante de base et elle fera un excellent travail au Bureau.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR est heureux de contribuer à la forte majorité féminine de ce Bureau en présentant à vos suffrages Mme Florence Bettschart-Narbel, qui est conseillère communale depuis 2011 et avocate de formation. Elle est maintenant à la tête d'une entreprise spécialisée en protection des données et membre suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts. Elle est aussi députée et a longtemps travaillé à la Fédération romande des consommateurs.

Bulletins délivrés : 84 ; bulletins rentrés : 84 ; bulletins blancs : 4 ; bulletins nuls : 0.

Bulletins valables : 84 ; majorité absolue : 43.

Sont élues : Mme Anne Berguerand par 73 voix.

Mme Florence Bettschart-Narbel par 70 voix.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

décide

que le Bureau du Conseil communal pour 2019-2020 est composé comme il suit :

Présidente :	Eliane	Aubert	PLR
Scrutateurs :	Robert	Joosten	Soc.
	Johann	Dupuis	EàG
1 ^{re} vice-présidente	Thanh-My	Tran-Nhu	Soc.
2 ^e vice-président	José	Martinho	CPV
Scrutatrices suppléantes	Anne	Berguerand	Les Verts
	Florence	Bettschart-Narbel	PLR

Comptes de l'exercice 2018

Rémunération des membres de la Municipalité

Préavis N° 2019/20 du 2 mai 2019

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Les comptes 2018 de la Ville de Lausanne se clôturent avec un déficit de 27,7 millions. Là où le budget 2018 adopté par ce même Conseil prévoyait 30,3 millions de déficit. En ce sens, les comptes sont meilleurs que ce que le budget 2018 prévoyait, bien que nous ne puissions pas vraiment nous en réjouir.

Les raisons de ce résultat sont multiples. On peut citer une baisse de 17 % de l'autofinancement, une hausse importante des charges cantonales et de la péréquation de 15,2 millions, une baisse des entrées fiscales de plus de 10 millions, ou encore une hausse de 4,1 millions de la participation à des entreprises de transport.

Il est à noter que, hormis ces facteurs extérieurs échappant au contrôle de notre Commune, les charges restent stables, avec une augmentation de l'ordre de 1 %, ce qui indique qu'une gestion financière est efficace. Les mesures du programme structurel d'amélioration financière II, le fameux PSAF II, mises en place améliorent le résultat de 13,1 millions et remplissent les objectifs fixés. Les années 2017 et 2018 ont connu des exercices déficitaires, bien que, depuis 2013, les comptes ont été bouclés soit à l'équilibre, soit avec un léger bénéfice.

La somme de la facture sociale augmente chaque année et la péréquation directe a presque doublé en dix ans, alors que le taux de croissance annuel moyen de la valeur du point d'impôt reste plus ou moins stable, avec une augmentation de 1,9 %. Il nous faut rappeler ici qu'en 2011, le Canton a sorti de la facture sociale les secteurs du subsidé à l'assurance-maladie aux bénéficiaires de prestations complémentaires, l'asile, l'enseignement spécialisé, et ce contre une bascule de 6 points d'impôt.

Aujourd'hui, l'augmentation des charges liées à ces domaines, pour l'ensemble des communes vaudoises, en tenant compte de cette bascule, se chiffre à près de 936 millions, soit 455 millions de plus qu'en 2011. Il s'agit d'une augmentation colossale, de 95 % en dix ans.

Nous ne contestons pas ici l'augmentation de la facture sociale, car les populations ont besoin de ces prestations – il est important de le redire. Mais il s'agit bel et bien de rediscuter de la répartition de ces charges entre communes et Canton. N'oublions pas que, depuis 2011, l'accroissement de l'endettement des communes vaudoises est de 835 millions, alors que le Canton a régulièrement, soit depuis quatorze ans environ, des centaines de millions d'excédents lors de ses comptes.

Il y a un transfert de charges à opérer avec le Canton, qui a des finances excellentes. La réglette du balancier est aujourd'hui trop fortement du côté des communes. Les comptes 2018 de la Ville de Lausanne sont un exemple de ce déséquilibre, qui ne risque pas de se résoudre sans un nouveau partage Ville-Canton. L'écart entre dépenses et recettes se cumule d'année en année et ne fait que croître pour les communes. Il faut donc sérieusement envisager un changement de paradigme sur cette question.

Du côté des revenus, nous relevons une baisse des entrées fiscales de 10,2 millions pour la Ville de Lausanne, avec -3,7 millions sur les personnes physiques, et -13,3 millions sur les personnes morales. Il y a une augmentation de 6,8 millions d'impôt conjoncturel. Il s'agit donc, grosso modo, d'une baisse de 1,85 des entrées fiscales pour la Commune en comparaison des comptes précédents. Les retours péréquatifs ont augmenté de 11,4 millions et les actions EOS de la Ville ont rapporté 1 million de dividendes.

Vous le comprendrez aisément, les comptes de la Ville 2018 mettent en exergue une situation complexe, où nous nous devons d'être vigilants pour préserver et améliorer les services pour les Lausannoises et les Lausannois. En effet, la Municipalité a mis en œuvre ces dernières années plusieurs éléments : le PSAF II, un fonds de réserve pour les fluctuations de valeurs de placements, des prêts et participations permanentes, ainsi que des provisions de 32 millions pour les risques génériques financiers. Cette volonté de maîtriser les finances communales se déploie dans un contexte compliqué, avec l'entrée en vigueur de la RIE III cantonale et celle prochaine de la RFFA.

Pour autant, les thématiques prioritaires n'ont pas été mises de côté par la Ville, bien au contraire. Cette année, 1,8 million brut pérenne a été consacré à la petite enfance, avec la création de 168 places dans le préscolaire et de 228 places en parascolaire. La sécurité s'est vue allouer 0,9 million brut, dont 9,6 ETP pérennes pour les correspondants de nuit et

7,5 ETP pour la police. Et 0,9 million a été consacré à diverses thématiques, comme les contrats de quartier, le développement durable, etc.

La Ville de Lausanne continue aussi à investir fortement dans ses infrastructures pour le futur, avec 47,6 millions pour les réseaux – eau, gaz, électricité, voirie et parcs –, 34 millions pour le stade de la Tuillière, les Plaines-du-Loup et les Prés-de-Vidy, ou encore, 5,3 millions pour les établissements scolaires. Nous pourrions encore évoquer d'autres investissements, comme la transformation du Musée historique, la vallée de la Jeunesse, Lausanne Jardins, la Maison du Désert.

En conclusion, les comptes 2018 de Lausanne font apparaître les liens entre finances cantonales et communales. Les reports de charges sur les communes atteignent aujourd'hui un point limite qui font que de nombreuses communes sont au bord de l'étouffement, avec des marges d'autofinancement se réduisant comme peau de chagrin. En attendant une meilleure répartition Canton-communes de ces charges, les seules marges de manœuvre de la Commune de Lausanne pour garantir d'excellentes prestations et services à la population sont le développement de nouveaux revenus, l'amélioration de la marge d'autofinancement, la maîtrise des charges et la priorisation des investissements.

La Commune de Lausanne, au travers de sa Municipalité, garde la maîtrise des éléments qui sont sous son contrôle et persévère dans les objectifs qu'elle s'est fixés pour cette législature. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra les comptes 2018 et vous propose d'en faire de même.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Avant toute chose, nous tenons à remercier Mme la municipale en charge des finances, ainsi que les collaborateurs de ce service pour le travail rigoureux fourni pendant cette année comptable et les réponses qui ont été apportées à nous questions, et pour la qualité du travail en général, car, d'un point de vue technique, comme les autres années, les comptes ne prêtent pas le flanc à la critique.

L'exercice comptable se solde par un déficit important, annoncé dans le budget 2018 – cela a été dit par mon préopinant. Le résultat détaillé, quoique meilleur de quelque 3 millions que ce que prévoyait le budget, laisse apparaître quelques points intéressants au regard du PLR. On sait que la RIE III est passée par là, menant à une baisse de 13 millions des revenus de l'impôt sur les personnes morales. Toutefois la réforme RFFA, qui a été acceptée malgré l'alliance de gauche municipale, apportera une compensation bienvenue à la Ville.

Pour la première fois de la législature, on relève que la marge d'autofinancement de la Ville n'a pas suffi, ce qui a nécessité un emprunt d'une dizaine de millions de francs. On remarque aussi que le budget 2017 se démontrait très conservateur, avec des revenus effectifs de l'impôt sur les personnes morales de 10 millions supérieurs aux attentes dans les comptes. Nous assistons, en 2018, à un phénomène inverse, avec des revenus de l'impôt légèrement plus bas qu'un budget qui s'est démontré, dans les faits, optimiste, cette perte d'impôt ayant été compensée grâce à des revenus d'impôt volatils, comme les successions ou l'impôt sur les mutations. L'amélioration des comptes par rapport au budget ressort donc plus d'un effet d'aubaine que d'une amélioration structurelle. Cela nous fait dire qu'il faudra maintenir les efforts que nous souhaitons et que nous avons annoncés dans des motions pour rendre Lausanne plus attractive, et éviter une sorte de piège fiscal, où l'on n'aurait plus aucune marge pour baisser les impôts sur les personnes physiques, conformément – et nous réitérons nos demandes à ce sujet – à l'accord UCV et à la bascule cantonale de l'AVASAD.

Il y a un point que nous tenons aussi à relever, et qui sera développé plus tard par un de mes collègues de groupe : la comptabilité des Services industriels nous apparaît difficile à appréhender dans ces comptes, et nous craignons qu'elle ne recèle de mauvaises surprises, notamment en rapport avec la santé financière réelle de Citycable et les revenus de l'électricité. Pour nous, il y a un réel malaise à ce sujet quand on lit les comptes. Et la difficulté de ce Conseil à obtenir des informations précises nous laisse dubitatifs. Je

renvoie ici aux réponses de la Municipalité concernant l'interpellation Moscheni : « Citycable : est-ce une crise ? »

Le groupe PLR avait refusé le budget 2018 suite à un amendement, on le rappelle, anti PSAF de la majorité. La mauvaise situation annoncée s'étant confirmée, cela nous mènera à une abstention sur la conclusion N° 1 du préavis, donc les comptes. Nous réitérons ici notre souhait que la Ville trouve les marges pour voir l'impôt sur les personnes physiques baisser dans le prochain arrêté d'imposition conformément à l'accord UCV et à la bascule de l'AVASAD.

Le deuxième objet de ce préavis est la rémunération des municipaux. On peut regretter que ce soit au budget. Il me semble que cela devrait être traité en fin de législature, mais c'est ainsi. On tient juste à relever qu'à ce niveau de revenus, l'indexation – il y avait eu un amendement à ce sujet – n'est pas nécessaire, sachant en plus qu'il existe un forfait pour les frais. Nous reviendrons peut-être avec une proposition de modification du règlement. Toutefois, nous accepterons cette conclusion N° 2.

M. Johann Dupuis (EàG) : – En décembre dernier, lors de la présentation du budget 2019, le groupe Ensemble à Gauche vous avait suggéré d'envoyer une note de remerciements à l'Etat de Vaud et à la droite de ce Canton pour le déficit de 42 millions qu'il nous léguait par le biais de sa politique de délestage des charges cantonales, au désarroi des finances communales de ce Canton.

Six mois plus tard, la présentation des comptes 2018 nous donne, je crois, en grande partie raison tant la Municipalité semble avoir repris le discours d'Ensemble à Gauche à son compte. Grand bien lui fasse par ailleurs. Dans sa présentation des comptes, la Municipalité documente l'attitude problématique du Canton, chiffres à l'appui. Le doublement de la facture sociale pour les communes vaudoises en dix ans, entre 2007 et 2017, et pour l'ensemble de ces communes vaudoises, représente le passage de 481,4 millions de frais à 936,1 millions ; ce sont des données impressionnantes.

Pour la Ville de Lausanne, on parle, sur la même période, de 76 millions d'augmentation. Ce qui fait que si l'on s'attarde sur l'endettement des communes vaudoises depuis 2011, il s'est accru de 835 millions sous les coups de boutoir de notre responsable des finances à l'échelon cantonal.

Les comptes 2018, cela a été dit, présentent un résultat légèrement moins mauvais que prévu ; ce sont 3 millions de moins pire par rapport à ce qui avait été budgété au budget 2018. La Municipalité attribue ce résultat à sa maîtrise des charges, à son fameux plan structurel d'amélioration financière (PSAF) et à sa bonne gestion générale. Pour nous, il s'agit de beaux mots sur ce qu'on devrait appeler une politique d'austérité financière, certes menée par une Municipalité de gauche, avec une main de velours, si j'ose dire. Cette politique d'austérité financière, selon moi et selon mon groupe, empire la situation plus qu'elle ne la résout. Nous le disions déjà en décembre dernier, lors des discussions sur le budget 2019, le premier risque que court la Ville de Lausanne, avec les taux d'intérêt actuels, c'est un sous-investissement et non un risque d'endettement. Le défi et le problème ne sont pas tant le legs d'une dette financière que le legs d'un déficit en infrastructures, que ce soient les garderies, les écoles, les crèches, le transport et le logement, ainsi qu'une dette climatique, qui sera beaucoup plus dure à combler et coûteuse à résorber qu'une dette financière. D'autant plus que notre responsabilité morale – la rue nous le rappelle chaque jour – est engagée face au problème du changement climatique.

A cet égard, nous regrettons également que les années se suivent et se ressemblent lors des discussions du budget et des comptes. Finalement, le groupe Ensemble à Gauche, cela se ressent surtout sur les discussions du budget, est le seul groupe à tenter d'infléchir la politique budgétaire de la Municipalité année après année. Nos propositions se retrouvent par la suite sur le tapis sous la forme de postulats déposés par d'autres groupes – un petit clin d'œil ici à la proposition d'affecter une part de la marge bénéficiaire du gaz à un fonds de réduction du CO₂. Mais il y aurait d'autres exemples, comme ce que nous avons

proposé depuis des années pour l'accueil de jour, notamment et spécifiquement le débat de l'année dernière et des nouvelles normes d'encadrement pour les APEMS.

Cela a également été relevé par mes prédécesseurs, il y a un étonnement quand on regarde le budget de cette année, une mauvaise surprise, si j'ose dire, soit le fléchissement – en partie non prévu, en partie prévu – des revenus obtenus via l'imposition des personnes physiques et morales. Certes, la RIE III est passée par là, mais il n'y a pas que cela. Il y a notamment une stagnation de la croissance démographique, qui est un peu problématique si on la compare aux scénarios de croissance que prévoit, ou plutôt que nous fait miroiter le Canton pour l'agglomération Lausanne-Morges. Cela amène, bien sûr, une réflexion sur l'attractivité de la Ville de Lausanne. Cela a été également dit par M. Corboz.

A cet égard, la droite s'est empoignée du problème, avec des solutions que nous trouvons parfaitement mauvaises. Je prends pour exemple, car je crois que toute la droite se rallie à cette proposition, l'idée de réduire les impôts, défendue notamment par M. Moscheni dans sa motion, dont nous allons discuter – pas ce soir, je pense –, qui est dans le sujet, vu qu'on discute de ces réductions d'impôts. M. Moscheni nous dit qu'il va, grâce à une baisse de trois points d'impôt, faire économiser de l'argent aux ménages qui touchent entre 100 000 et 200 000 francs de revenus annuels. En disant cela, il oublie complètement que le revenu médian des ménages vaudois est de 70 000 francs annuels, et que 56,9 % des contribuables vaudois gagnent moins de 80 000 francs par année – donc, une catégorie de la population qu'on ne prend même pas en compte dans ces réflexions sur l'imposition.

Lorsque Moscheni, Company et consorts parlent des ménages qui touchent entre 100 000 et 200 000 francs, ils s'adressent à une élite de 13,7 % des ménages vaudois, selon les statistiques de l'Etat de Vaud. Alors, quand on vient nous dire que c'est pour défendre la classe moyenne, vérifiez vos chiffres, s'il vous plaît, revoyez votre définition de ce qu'est la classe moyenne.

Le PLR et la droite ne défendent pas les revenus moyens de la majorité de nos concitoyens, ils défendent les revenus moyens des classes supérieures et des revenus élevés. C'est bien une politique qui ne favorisera pas la majorité de la population. Je cite comme exemple, et ce n'est pas coutume, M. Maillard, qui parlait à *Infrarouge* et faisait exactement ce débat. Il disait qu'avec un budget de 60 millions, l'Etat de Vaud pourrait baisser les impôts de deux points, ce qui fait qu'un ménage gagnant 90 000 francs par année ferait une économie d'impôt de 120 francs par année. Ce que lui, M. Maillard, a choisi de faire – et honneur à lui –, c'est d'investir ces 60 millions dans une prestation ciblée pour les classes peu aisées, j'ai nommé le subside pour plafonner à 10 % les dépenses pour les assurances-maladie. M. Maillard aide ainsi la même famille à hauteur de 3600 francs par année versus 120 francs avec une baisse d'impôt. Ce sont les calculs que M. Maillard a présentés lui-même sur le plateau d'*Infrarouge*.

Nulle part, à ma connaissance, une baisse des impôts n'engendre une hausse des revenus nécessaires pour les collectivités publiques, contrairement à ce que défendent ici les partis de droite, en nous faisant miroiter un accroissement de l'attractivité de la Ville de Lausanne, suite à une baisse des impôts des personnes physiques, ce qui suivrait d'autant plus cette baisse des impôts sur les personnes morales, que nous avons déjà concédée au niveau cantonal.

Bien sûr, nous proposons des alternatives très différentes. Vous les connaissez, nous les exposons souvent : augmenter la progressivité de l'impôt pour les hauts revenus, comme vient de le défendre Ensemble à Gauche au niveau cantonal – avec peu de succès, malheureusement –, améliorer la qualité des infrastructures, investir dans les infrastructures, notamment dans les transports publics – gratuits, cela va sans dire –, intensifier les investissements dans l'accueil de jour, investir dans la requalification des places publiques et dans les espaces verts, investir dans le logement abordable pour tous et la mixité sociale, investir massivement dans la lutte contre le changement climatique et

jouer ce rôle de leader en la matière, que la population de cette ville ou de ce canton nous demande de jouer.

Parce que les addictions et les soustractions présentées dans ces comptes sont justes, mais que l'orientation politique n'y est pas, le groupe Ensemble à Gauche acceptera ce préavis, sans y mettre toutefois tout son cœur.

M. Axel Marion (CPV) : – En premier lieu, comme mon préopinant, Matthieu Carrel, j'aimerais adresser mes remerciements à la municipale en charge, et également aux services des différentes directions, en particulier au service en charge des finances de la Ville, pour le travail réalisé, travail toujours important au moment de rendre les comptes de notre administration.

J'aimerais aussi rappeler la différence politique fondamentale entre les comptes et le budget. Le budget, que l'on traite en fin d'année, est l'occasion de faire un grand débat politique, légitime, puisqu'il s'agit de décider de l'allocation des ressources. Les comptes, c'est tout au plus le constat de l'allocation effectivement faite et, comme cela a déjà été discuté, des variations, par exemple, en termes de rentrées fiscales, éventuellement aussi en termes de dépenses, puisqu'on a encore les crédits complémentaires qui viennent s'ajouter en cours de route. Mais, en général, la teneur politique des comptes est un peu diminuée. J'aimerais dire à certains de mes préopinants que c'est de bonne guerre de faire de grands débats – on est au Conseil communal –, mais il ne faut pas non plus prêter trop d'importance, ou il ne faut pas faire dire aux comptes ce qu'ils ne disent pas.

Ces comptes disent néanmoins des choses intéressantes. Oui, on a dit, 27,7 millions de pertes, dont 18,1 millions de faits que l'on pourrait appeler cantonaux, notamment l'effet RIE III. Il ne reste pas moins qu'on a près de 10 millions de déficit qui sont « attribuables » au fonctionnement même de notre Ville. C'est un chiffre proche de celui de l'année précédente. Peut-être qu'il est maîtrisé par le fameux PSAF de la Municipalité, même si je trouve qu'il est un peu tendancieux de dire que, sans ce PSAF, on aurait 40 millions de charges. On pourrait aussi dire que si la Confédération, par exemple, avait décidé de changer complètement certaines politiques, on aurait 200 millions de charges. Ce PSAF existe et il est juste qu'il existe. Il faut faire attention à la communication, qui ne peut pas tromper grand monde.

Mais on constate que ce PSAF ne suffit pas. Pour notre groupe, il est politiquement inacceptable – pas dans le sens de dire que l'on va se lever et quitter la salle –, mais par rapport au fonctionnement de notre collectivité d'avoir une charge en négatif. Cela doit rester notre préoccupation, et nous le redirons lors des prochains exercices budgétaires et des comptes, si cela se présente ; nous devons absolument viser les chiffres noirs, nous devons viser le zéro, quand bien même il est difficile. Et s'il faut renforcer le PSAF, il faut le faire.

Aujourd'hui, bien loin de la politique d'austérité dont nous parlait M. Dupuis, il semble que la Municipalité peut encore faire un certain nombre d'efforts. On voit que les charges de personnel continuent d'augmenter. Certes, elles augmentent dans des politiques où nous souhaitons qu'elles augmentent, il est vrai, mais, dans l'ensemble, on constate que ces augmentations de charges peuvent être un peu resserrées et que la Municipalité n'est pas à faire vraiment les fonds de tiroirs en matière de politique publique. On peut s'en réjouir.

Je sais qu'il est difficile dans notre Conseil de couper sur certaines prestations. J'ai un souvenir précis, par exemple, le petit télésiège du Chalet-à-Gobet ; quand il s'agissait de faire cette économie, c'était la rébellion. En tant que père de famille, je conçois aussi cela, mais je pense que c'est de notre responsabilité collective, et en particulier celle de la Municipalité, de faire ces propositions.

Je reconnais et je félicite la Municipalité d'avoir lancé ces démarches dans le cadre des plans d'amélioration structurelle. Il faut renforcer cette politique, c'est le message que notre groupe entend faire passer.

En même temps, nous reconnaissons l'impact des charges de ville-centre qu'assume Lausanne et nous reconnaissons que le Canton pratique une politique qui, aujourd'hui – cela n'a pas forcément été le cas dans le passé –, ne se fait pas au bénéfice des communes ; c'est le moins que l'on puisse dire. Nous pensons qu'on ne peut pas réduire le débat à une thèse binaire, qui consisterait à dire que le Canton est méchant, donc la Ville est gentille. Non, chacun doit faire son effort. Il faut corriger ce qui doit être corrigé au niveau du Canton, et la Ville doit participer à son propre effort. Je le redis encore une fois, tant que nous aurons des charges structurelles déficitaires, nous ne pourrons pas nous estimer satisfaits. Mais, pour autant, la Municipalité, et toutes les forces politiques du Conseil, pourront compter sur l'appui des partis qui composent Le Centre pour défendre les intérêts de la Ville, non pas au détriment du reste du Canton, mais pour une meilleure répartition des charges entre Ville et Canton.

Dans cette philosophie, notre groupe s'abstiendra sur les comptes, une abstention qui relèvera à la fois du constat de l'état des comptes, du fait qu'il ne serait évidemment pas décent de les refuser, mais nous souhaitons en même temps envoyer un message pour renforcer encore l'effort fait.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Les chiffres contenus dans le rapport-préavis ont déjà été égrenés et énumérés par mes préopinants. Ils ont été examinés par la commission des finances, ils ont été questionnés lors de nombreuses visites dans chaque direction et ils sont présentés devant vous ce soir ; ils sont clairs.

Les charges maîtrisables sont en augmentation modérée, les revenus en légère contraction et une facture cantonale vient alourdir le résultat final. Celui-ci est dans le rouge ; 27 millions, cela fait beaucoup d'argent, mais, sur un budget comme celui de la Ville, on peut le surveiller, mais ne pas encore paniquer.

Ce résultat ne doit toutefois rien à la gestion des deniers publics, qui sont scrutés, examinés et évalués selon une discipline stricte, dont on a pu constater les effets et la rigueur lors du traitement en commission. Dans bien des services, il y a même fort à craindre que la marge d'économie possible ait été atteinte, que ce soit sur le budget de fonctionnement ou en matière de personnel. Si des économies doivent être trouvées – soi-disant la marge existe encore, d'après une partie de cet hémicycle –, il faudra peut-être, pour les atteindre, faire pression sur les prestations à la population. Ce n'est, à mon avis, le vœu de personne dans cet hémicycle, mais, si on continue de pousser, on va devoir le faire.

L'autre levier, que l'on pourrait aussi regretter, c'est de repousser aux calendes grecques des investissements pourtant essentiels, dont de multiples infrastructures, dont certains ont déjà été repoussés par le passé, et qui deviennent urgents. Un autre levier évoqué en commission, et je pense qu'on en reparlera d'ici la fin de l'année, c'est les impôts. Mais, dans le contexte actuel, cela semble peu raisonnable.

Lausanne est, cela a déjà été dit, soumise à des facteurs externes, notamment cantonaux, qui influencent à la fois ses rentrées – réformes fiscales – et ses charges – péréquation et facture sociale. C'est sur ce terrain que se jouera le prochain grand combat pour des échelles de déficit, qui serait vraiment préoccupant pour garder les comptes équilibrés à l'échelle de la Ville, tout en développant des prestations à la hauteur des attentes de la population et des enjeux de société actuels, qu'ils soient sociaux ou environnementaux. Après des années successives de report de charges sur les communes, on pourrait maintenant, en effet, attendre du désormais riche et solvable Canton qu'il partage un peu mieux son généreux gâteau.

Satisfaits de la gestion des comptes communaux par l'administration, ainsi que des explications détaillées fournies par les responsables comptables et les chefs de service, que je profite de remercier maintenant, le groupe des Verts vous recommande, à l'unanimité, d'accepter les deux conclusions de ce rapport-préavis et donc les comptes 2018 et la rémunération des municipaux.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC tient à relever le travail de qualité effectué par les différentes parties prenantes à l'élaboration des comptes 2018. Les discussions et rencontres étaient de qualité et menées dans un esprit de respect mutuel.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais répondre à M. Dupuis : vous avez raison, nous n'avons pas la même vision de la société. Vous préférez taxer et redistribuer. Nous préférons laisser et faire confiance aux gens, en leur laissant l'argent. C'est une vision différente que nous avons de la société. C'est aussi peut-être pour cela que nous ne sommes pas dans le même parti. L'hémisphère droit, comme vous le dites, est, je crois, un peu plus confiant dans la nature humaine que vous ne l'êtes.

Pour revenir au préavis, il présente deux conclusions. La première porte sur les comptes 2018. Je vous l'annonce, l'UDC refusera de voter les comptes 2018 ; je m'en expliquerai plus en détail après. La deuxième conclusion porte sur le salaire des municipaux. Par rapport à cette conclusion, nous laisserons la liberté de vote pour les raisons suivantes. Le premier problème que nous voyons par rapport au salaire des municipaux, c'est un problème de forme. La présentation est faite en page 23 d'un préavis sur les comptes 2018, alors que ces salaires portent sur les cinq prochaines années. Ne croyez-vous pas que les salaires de notre élite exécutive valent mieux qu'une page 23 dans les comptes 2018 ? Certains diront que cela a toujours été fait ainsi. Néanmoins, avec l'évolution de la société et des questions de transparence, je suis certain que vous comprendrez que la maladresse, voire la gaucherie à continuer ainsi pose problème.

Deuxième problème – un problème de fond : il serait plus convenable de présenter l'ensemble de la rémunération des municipaux, et pas simplement le salaire. Par exemple, tous les avantages appréciables en argent devraient être présentés, ce qui nous a été transmis dans le cadre de la Commission des finances, mais, malheureusement, vous, en tant que conseillers communaux, je dirais, normaux, vous n'avez pas ces informations. (*Intervention de quelqu'un hors micro.*) Pardon, effectivement, c'est dans le rapport de commission, mais pas dans le préavis. Sur la deuxième conclusion, nous laisserons donc la liberté de vote.

Revenons maintenant aux comptes. Nous signalons que les comptes 2018 sont techniquement et comptablement bien tenus. Cela étant, les résultats présentés sont terriblement décevants. Certains diront, et cela a été dit, que le budget est respecté, voire, qu'on a mieux fait que le budget. Avec 30 millions de déficit prévus, comment être content que le budget soit respecté ? Pour rappel, et ce n'est pas très loin de chez nous, les comptes 2018 de la Ville de Genève présentent un excédent de 93 millions, alors que le budget l'estimait à 200 000 francs. C'est-à-dire que l'équipe dirigeante de la Ville de Genève a réussi une amélioration de 93 millions des comptes par rapport au budget annoncé. Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle réussi à faire ce que la Ville de Lausanne ne réussit pas à faire ?

Allons dans les détails des comptes 2018. Comme il a déjà été dit, nous avons une perte d'à peu près 28 millions. Les premiers effets du ralentissement économique se font sentir, avec une baisse des impôts sur les personnes physiques, qui diminuent de 375 millions à 371 millions. Les automobilistes, par contre, nous permettent d'avoir un excédent sur le parking de plus de 6 millions. Merci à ceux qui ont une automobile et qui paient leurs taxes et leur parking. On voit que les personnes de la classe moyenne qui ont une voiture passent assez largement à la caisse. Il faudrait aussi citer les émoluments, qui sont très chers à Lausanne, par exemple, les macarons de parage. Je vous rappelle qu'ils sont trois fois plus chers à Lausanne qu'à Genève.

Je présente maintenant un graphique (*une image est projetée*). Dans la logique de ce qui avait été fait pour le budget 2019 avec des collègues, dont M. Stauber, nous avons retravaillé les comptes, pour ressortir, après toutes les écritures de boucllement, les aspects liés vraiment aux charges opérationnelles apurées, c'est-à-dire que l'on a retiré toutes les écritures de boucllement, qui sont donc dissolution de réserves, constitution de réserves,

imputation interne, tous les achats et ventes d'énergie qui viennent des Services industriels. En faisant ce travail, on se rend compte que les charges opérationnelles de la Ville de Lausanne ont augmenté, entre 2017 et 2018, de 35 millions, c'est-à-dire de 2,65 %. Est-ce que nous sommes dans une logique de maîtrise des charges ? Avec l'inflation que nous avons et la structure financière de la Ville, 2,65 % me semblent quand même ne pas montrer une maîtrise très serrée des charges.

En parallèle, comme vous l'avez constaté, il y a une diminution des revenus et, en faisant le calcul sur les revenus opérationnels apurés, on se rend compte qu'elle est de 1,38 %. Donc, nous avons une croissance de 2,65 % des charges et une diminution de 1,38 % des revenus. On est dans ce que l'on appelle un effet de ciseau : augmentation des charges et diminution des revenus. Cela nous met dans une situation extrêmement compliquée à moyen terme, voire à court terme.

Des charges en croissance soutenue, des revenus en baisse, une économie qui atteint son maximum, voire qui est en décroissance. Peut-on avoir un peu d'espoir du côté du bilan de la Ville pour avoir une politique de relance à la Keynes, comme M. Dupuis le souhaite ? Je me suis penché sur le bilan de la Ville par rapport aux comptes 2018. Comme vous le savez, nous avons une augmentation de la dette brute de 42 millions à 2,5 milliards. La dette nette augmente de 10 millions à un peu plus de 2 milliards. Il faut noter que, dans cette dette, nous avons ce qui est appelé hors bilan, typiquement la dette envers la CPCL, qui n'est pas mentionnée, puisqu'elle n'était pas connue à la date de l'émission du préavis, mais que je peux estimer à peu près à 1,3 milliard.

Il est aussi intéressant que, dans le bilan, on n'a pas les 600 000 heures supplémentaires qui sont dues, qui correspondent à 75 000 jours de travail, pour à peu près 32 millions. Donc, si vous faites le calcul, en sommant ces points qui sont dus, qui sont de l'argent sur lequel la Ville a des engagements, qui devraient être dans le bilan, on arrive à une dette d'à peu près 4 milliards. Et on ne tient pas compte des cautionnements et des dettes contractées par toutes les structures ad hoc, genre Beaulieu, Société immobilière lausannoise, Epura, et ainsi de suite, qui ne sont pas dans les comptes, puisque ce sont des structures SA, différentes de la Ville.

En résumé, des comptes avec 27 millions de pertes, des charges en croissance, des produits en baisse et une dette abyssale. Mesdames et messieurs, certains d'entre vous parlent d'urgence climatique. Je pose la question : y a-t-il une urgence financière à Lausanne ? La durabilité de Lausanne n'est-elle pas aussi liée à ses finances autant qu'au climat ? Est-ce que la droite se fait des idées, ou se fait des frayeurs par rapport à ce problème financier ? Certains politiciens de gauche pensent certainement que nous exagérons.

Je vous propose de regarder ce qu'en pense l'Office fédéral de la statistique, qui a publié un document très intéressant : *Statistiques financières de la Suisse. (Une image est projetée.)* Ne vous inquiétez pas, vous ne verrez rien, c'est normal, j'ai fait exprès – je vous expliquerai pourquoi. Ce sont les chiffres de l'ensemble des Villes importantes de la Suisse. Sur cette page, vous avez plusieurs colonnes. Vous avez les actifs des Villes, qui sont la somme entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, donc les deux parties des biens de toute Ville. Et vous avez une colonne qui représente les passifs, c'est-à-dire l'argent qui est dû à des tiers. Et puis, dans le passif, vous avez ce qu'on appelle le « capital propre », qui est la valeur de la Ville, la différence entre les biens, les actifs, et l'argent qui est dû à des tiers. Typiquement, si vous avez un capital propre de plus de 0, vous avez une certaine valeur. Quand vous êtes dans une société à capital à 0, vous êtes en faillite, et l'entreprise doit être fermée. C'est typiquement une situation de surendettement. Dans ce cas, l'entreprise doit déposer le bilan et arrêter ses activités. Donc, l'Office fédéral de la statistique a calculé le capital propre des grandes villes en Suisse. Je vais vous poser quelques questions, puisqu'on va être un peu interactif : quel est le capital propre de la Ville de Berne, qui est le maximum ? C'est 1,2 milliard. Le capital propre de Zurich : 1 milliard. Le capital propre de Genève : 1 milliard aussi. Le capital propre de Delémont :

3 millions. Capital propre d'Yverdon : 14 millions. Mesdames et messieurs, capital propre de Lausanne : -1,2 milliard. Record absolu de Suisse. En termes techniques, la Ville de Lausanne est en faillite.

Devrions-nous demander l'urgence financière pour Lausanne ? Je vous pose la question. Comme annoncé au début de cette intervention, et sur la base du développement que je viens de faire, le groupe UDC n'acceptera pas les comptes 2018 et vous invite à en faire de même.

M. Valentin Christe (PLC) : – Cela a été dit, les comptes 2018 se bouclent sur un déficit comptable d'environ 28 millions. Au budget, le déficit annoncé était 2,7 millions plus élevé. Les charges de fonctionnement sont annoncées en hausse de 19 millions, soit 1 %, et, à ce propos, la Municipalité parle dans son préavis, dès le premier paragraphe, de « gestion rigoureuse ».

M. Moscheni l'a évoqué à l'instant, la différence entre les résultats comptables et les résultats opérationnels apurés est significative. Est-ce qu'on peut afficher le premier graphique, s'il vous plaît ? (*Une image est affichée.*) Nous avons répété cet exercice sur les dernières années, et nous avons aussi inclus le budget 2019 tout à droite du tableau, en guise de comparaison. Sans surprise, la situation est nettement moins flatteuse lorsque l'on analyse les choses sous cet angle. Comme le montre ce graphique, en effet, l'écart entre les charges et les revenus apurés se comble dangereusement ; c'est l'effet de ciseau dont parlait à l'instant M. Moscheni. La conséquence logique est que le bénéfice apuré chute drastiquement aussi – merci d'afficher le deuxième graphique. (*Une image est affichée.*) Ce n'est pas de bon augure, et c'est un euphémisme que de le dire. Nous ne partageons certainement pas l'appréciation de la Municipalité, qui considère que les charges font l'objet d'une maîtrise rigoureuse. De même, fustiger dans ce Conseil d'hypothétiques politiques d'austérité ne peut que faire sourire.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons, une fois de plus, que faire part de nos grandes craintes face à l'avenir des finances de la Ville. Nous considérons que ni la Municipalité ni la majorité du Conseil communal n'ont engagé la Commune sur la voie d'un assainissement des finances communales.

Nous avons régulièrement entendu dans cet hémicycle que le budget ne serait qu'une autorisation de dépenser. Généralement, cet argument est invoqué à l'appui d'amendements réclamant des augmentations significatives des dépenses. Il semble en réalité qu'à Lausanne, le budget n'est pas qu'une autorisation de dépenser, mais bien une obligation de le faire. Comment, en effet, interpréter autrement le fait que le déficit prévu au budget, bien qu'alarmant il y a déjà plus d'une année, ait été presque intégralement réalisé par la Municipalité ? Dans ces conditions, nous ne pouvons pas sérieusement soutenir ces comptes et nous refuserons l'ensemble des directions. Par ailleurs, comme cela a été dit, la comptabilité des Services industriels nous apparaît peu claire – là aussi, c'est un euphémisme. C'est pour nous une raison supplémentaire de refuser les comptes de cette direction. Notre collègue Stauber va y revenir de manière plus spécifique dans un instant.

S'agissant de la conclusion N° 2, à savoir la rémunération de la Municipalité, il nous est délicat et difficile de la voter, et de voter des salaires aussi élevés sans aucun lien avec les notions de performance ou de résultats, comme peuvent en attester ces comptes. Nous allons donc nous abstenir sur ce point.

M. Philipp Stauber (PLC) : – En complément à ce que vient d'exposer M. Christe, j'aimerais attirer votre attention sur un élément particulier, soit les achats et ventes des Services industriels, aux rubriques 312 et 435.

Monsieur le secrétaire, merci d'afficher le premier graphique. (*Une image est affichée.*) En abscisse, vous voyez les années 2011-2018 – ce sont les comptes – et 2019 – c'est le budget. Sur l'ordonnée, donc l'axe vertical, vous avez les achats et les ventes en millions.

Vous voyez que cela va de 350 millions jusqu'à environ 100 millions. La courbe rouge, ce sont les ventes des Services industriels, donc sous la rubrique 435, et la courbe bleue, ce sont les achats des Services industriels. Vous voyez bien que l'écart entre les deux courbes est assez constant – j'y reviendrai tout à l'heure –, mais, surtout, vous pouvez constater que, pour les années 2011, 2012 et 2013, nous avons à peu près une constance des chiffres. Entre 2013 et 2018, nous avons une diminution importante de ces chiffres. Si je prends les ventes, on part de 350 millions à un peu plus de 200 millions ; cela fait 150 millions de moins. Evidemment, les achats suivent la courbe en parallèle.

A quoi est due cette baisse ? Cette baisse est attribuée entièrement à la baisse de la vente d'électricité. Je reviens sur ce qu'a dit un de nos collègues concernant la différence entre les comptes, surtout si on les regarde sous un certain nombre d'années, et un budget ; ici, c'est spectaculaire, vous voyez une remontée selon les budgets, alors que les ventes, depuis des années, diminuent de manière quasi systématique.

Si on fait une analyse un peu plus fine, les baisses, comme je l'ai dit, sont dues aux ventes d'électricité, qui passent de 186 millions en 2011, 2012 ou 2013 à 80 millions en 2017, soit une baisse d'un peu plus de 100 millions. D'ailleurs, suite à la réorganisation des Services industriels, les chiffres ne sont plus dans la brochure à partir de 2018. Il faudrait faire des analyses complémentaires pour savoir ce qui s'est passé exactement depuis 2018. Les chiffres que je vous donne sont pour 2017, dernière année où on les présente de telle manière dans la brochure. Au vu de ce phénomène auquel nous assistons, la présentation des comptes me semble un peu légère.

Merci de projeter le deuxième graphique. (*Une image est projetée.*) Ce graphique représente la marge brute des Services industriels, soit la différence entre la position 435 et 312. Vous constaterez que la marge brute n'a pas évolué. Elle est absolument constante. C'est un peu mystérieux, si on considère que les ventes ont diminué de manière considérable. En y regardant de près, et je vous demande de projeter le troisième graphique (une image est projetée), on constate que la marge brute, en pour-cent, a par contre augmenté. Vous voyez que les chiffres de 2011 à 2013 sont autour de 35 %, alors qu'en 2018, on atteint 57 % de marge. Ce sont des marges tout à fait considérables. Je rappelle que ce sont les clients qui doivent payer cela. On peut se demander, si nous poursuivons dans cette direction, quelle sera la marge d'ici cinq ou dix ans. De nouveau, nous avons cet effet de budget. Les comptes disent une chose, soit une progression plus ou moins constante, en tout cas importante et, selon le budget, une diminution considérable, alors que, nous verrons cela l'année prochaine, les comptes nous raconteront peut-être une autre histoire.

Comment interpréter ces chiffres ? En réalité, l'appréciation de ces chiffres est difficile, voire impossible, tant la situation est rendue opaque par la régulation des marchés des énergies de réseau par les multiples participations, subventions, cautionnements et créations de sociétés anonymes. Si l'on extrapole les chiffres des ventes d'électricité, d'ici environ six ans, on arrive à zéro. Bien sûr que ce n'est probablement pas la réalité, mais comment interpréter ces chiffres ? Vous avez vu ces courbes, il y a une baisse systématique. On constate que, dans les comptes de la Ville, dans les conférences de presse ou dans les documents que nous avons, nous n'avons pas une analyse de cette situation par la Municipalité.

De plus, les incertitudes qui pèsent sur ces marchés sont considérables. Je vous rappelle que depuis des années, on parle de libéralisation de ces marchés. Elle était promise, et on attend toujours. Deuxième élément, c'est l'impact d'une éventuelle signature de l'accord-cadre avec l'Union européenne. Avec une telle signature, nous accepterons les conditions sur les marchés dans l'Union européenne, où la libéralisation a beaucoup progressé, et il faut se demander si, dans ces conditions, nous pouvons encore maintenir les ventes et les marges au niveau d'aujourd'hui. Comment faut-il interpréter ces comptes, en tenant compte de ces incertitudes ? Nous ne le savons pas.

En conclusion, il nous manque une meilleure transparence de la situation financière pour accepter les comptes des Services industriels, ainsi qu'une vision de la Municipalité pour le rôle futur de la Commune dans ces marchés. Personnellement, si j'étais responsable et face à ces chiffres, je dormirais mal.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci pour ces interventions qui reflètent le contraste existant entre les différents bords politiques. D'aucuns pensent que nous sommes en situation d'austérité et d'autres que nous ne faisons pas assez d'efforts.

Toutefois, il y a un constat que l'on peut partager dans cette salle : la situation des comptes 2018 se péjore. Nous avons un déficit, alors que nous avons pu boucler avec des comptes positifs. En effet, la situation s'est péjorée sur ces deux dernières années, puisque nous avons eu, l'année passée, environ 8,6 millions de déficit et, cette année, plus de 27 millions. La situation est donc inquiétante, et je crois que la Municipalité ne s'en cache pas. Elle l'a largement dit dans les différentes communications à ce sujet.

Il y a des raisons intrinsèques à la gestion et aux décisions communales. Loin de nous l'idée de reporter l'entier du résultat financier et des responsabilités sur des acteurs externes, en l'occurrence les décisions prises au niveau cantonal ou fédéral. Certaines décisions nous incombent et nous reviennent directement, et d'autres, et c'est aussi important pour nous de mettre en avant ces éléments, qui ont un impact financier sur les comptes, ont été prises à d'autres niveaux, par exemple au niveau cantonal, en termes d'augmentation de la facture sociale.

Je souhaite rappeler que la Municipalité, respectivement votre Conseil, puisque vous avez soutenu l'immense majorité de ces mesures, a proposé différents programmes d'amélioration des finances de la Ville. A ce jour, plus de 50 millions ont été quittancés dans le cadre du PSAF I et PSAF II – 40 millions dans le PSAF I et 13 millions bouclés dans le cadre des comptes 2018, donc un total de 53 millions.

Par rapport aux 12 millions structurels qui restent dans les comptes, vous avez raison, monsieur Marion. Mais j'ai envie de vous dire que l'on a déjà anticipé, puisque nous avons prévu 12 millions de mesures PSAF dans le cadre du budget 2019, même si, évidemment, cela ne répond pas à toutes les attentes. Nous n'avons peut-être pas suffisamment anticipé, mais nous l'avons fait un bout, puisqu'au total, la Municipalité s'est fixé un objectif de 35 millions dans le cadre du PSAF II ; cela répond en partie à la problématique du déficit structurel évoqué, soit 10 millions dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Nous travaillons à l'amélioration des finances de la Ville dans le cadre de ces programmes, mais nous n'oublions pas pour autant les missions et les projets de la Ville. Sur l'année 2018, nous avons pu ouvrir plus de 400 places d'accueil pré et parascolaires. Nous savons que ce n'est pas assez, parce que cela ne suffit pas à répondre à la demande, par contre, nous pouvons nous accorder sur le fait que c'est un effort important quand, sur une seule année, nous pouvons ouvrir plus de 400 places en accueil pré et parascolaire. Cela fait de la Ville de Lausanne une des communes qui offre le meilleur taux de places d'accueil de jour pré et parascolaire de ce Canton.

Nous n'avons pas non plus oublié la police, puisque dix-sept postes supplémentaires ont pu être créés en 2018. Nous avons aussi investi 120 millions pour les différentes infrastructures de la Ville. Ce sont donc des efforts importants.

Pour en venir aux calculs présentés par MM. Moscheni et Christe sur le taux d'augmentation des charges, c'est vrai que j'avais glissé à M. Moscheni que les tableaux qu'il nous avait présentés dans le cadre du budget étaient un peu compliqués. Alors, ici, il n'y a plus qu'une seule ligne ; c'est beaucoup moins compliqué, par contre, je n'ai pas les moyens d'analyser quoi que ce soit sur le périmètre pris en considération. Cela rend donc difficile tout débat intellectuellement sérieux par rapport aux chiffres que vous avez énoncés.

Je vous donne deux exemples. Dans vos calculs, si ce sont les mêmes que dans votre interpellation, vous avez gardé le groupe 35, qui est celui des charges cantonales ; je peux donc déjà vous dire que, dans le cadre du bouclage et de la variation entre les comptes 2017 et 2018, il y a 20 millions d'augmentation en charge brute – c'est dans le communiqué de presse. Sur vos 34 millions, 10 millions vous sont expliqués : ce sont les 20 millions d'augmentation des charges cantonales. Je vous donne encore 10 millions : le contrôle des finances de la Ville nous a demandé de comptabiliser en écriture comptable les prestations en nature offertes à différentes manifestations. Il y a donc 10 millions d'augmentation de charges du groupe 36, les subventions, où nous avons imputé comptablement une charge en nature, qui a une recette liée directe dans les revenus – il y a 10 millions de plus dans les charges et 10 millions de plus dans les revenus.

Vous avez aussi certainement pris le groupe 36 dans vos charges non apurées. Cela explique déjà 30 millions des 34 millions, qui concernent des charges cantonales et une écriture comptable. La prochaine fois que vous souhaitez projeter des chiffres dans ce plénum, je vous invite à organiser une petite discussion technique avec moi au préalable pour savoir si l'on parle de quelque chose d'intellectuellement correct.

Par rapport à la Ville de Genève, nous nous réjouissons qu'elle puisse boucler ses comptes positifs. Mais il y a une différence fondamentale, que M. Marion a aussi rappelée : les charges de ville-centre. Nous avons fait faire l'analyse des charges de ville-centre de Lausanne par le bureau spécialiste en Suisse, Ecoplan. Elles s'élèvent à quelque 65 millions. Ce sont des prestations financées par les contribuables lausannois qui bénéficient directement à des non-Lausannois, sur des bases chiffrées et factuelles – le nombre d'abonnements à l'Opéra, à Vidy, à l'OCL. Ce sont donc des chiffres très solides.

Il faut aussi savoir que Genève a la chance extraordinaire de pouvoir fiscaliser une partie des travailleurs de la ville, puisqu'une partie de la fiscalisation des citoyens du Canton de Genève est partagée entre la commune de domicile et le lieu de travail. Vous imaginez bien qu'avec un tel système fiscal, nous n'aurions plus de soucis, nous pourrions investir des sommes très importantes dans la culture, par exemple. C'est donc une situation complètement différente.

Par rapport à la dette de la Ville, oui, nous ne l'avons jamais caché, ce sont des chiffres très importants en comparaison intercantonale et intercommunale, bien plus importants que pour la plupart des autres collectivités publiques de ce pays. Il y a là un élément de taille qu'il faut garder à l'esprit : nous sommes une des dernières villes de ce pays à avoir des Services industriels, qui ont vraisemblablement une valeur commerciale et économique. Entre les Services industriels et les réserves latentes que nous avons dans notre bilan, nous avons près d'un milliard de fortune, montant qui n'est pas comptabilisé directement dans notre bilan. Il n'en demeure pas moins que la situation est potentiellement plus défavorable que dans d'autres collectivités publiques. Il faut garder cela à l'esprit. Par rapport aux questions de M. Stauber, M. Pidoux y répondra en détail lorsque l'on traitera de sa direction.

Vous l'aurez compris, je souhaitais mettre en avant les efforts importants mis en place par la Municipalité pour ces différents programmes, qui sont en partie neutralisés par l'augmentation des charges cantonales. Un chiffre, M. Dupuis l'a dit : entre 2007 et 2017, la facture sociale que la Ville doit payer à l'Etat a augmenté de 76 millions, ce qui représente 11 points d'impôt. Onze points d'impôt en dix ans que nous avons dû consacrer au financement de la facture sociale – sans remettre en cause les prestations, qui sont efficaces et qui sont bien pensées. Le dispositif est parfaitement adéquat – en tout cas, c'est mon avis politique – en termes de politique publique. Ce qui est problématique, c'est la répartition du financement – 11 points d'impôt sur le budget de la Ville ces dernières années.

Un autre élément de préoccupation, c'est la diminution des recettes fiscales – vous l'avez vu – sur les personnes physiques : -4 millions, et c'est notre principale source d'impôt.

Peut-être que ce sont les conséquences des différentes décisions en matière de politique migratoire – 4 millions de moins sur l'impôt à la source, et, sur les personnes morales, - 13 millions. Heureusement que nous avons eu les impôts conjoncturels cette année, ce qui a limité la perte à 10 millions, mais cela est source d'un certain nombre d'inquiétudes pour la Municipalité.

J'arrive à la conclusion de mon intervention pour vous dire que, vraisemblablement, les comptes et les perspectives doivent nous inciter à la plus grande prudence en matière financière pour ces prochaines années, tant en matière d'augmentation de charges que de diminution de recettes. Je m'adresse à l'ensemble de l'hémicycle, soyons prudents ces prochaines années pour la gestion financière de notre Ville. Je vous invite évidemment à accepter les comptes 2018.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'aimerais faire une petite remarque au sujet de l'intervention de Mme Germond.

Elle a critiqué la présentation de chiffres épurés par MM. Moscheni et Christe. A défaut d'une définition explicite, il était difficile d'en discuter. J'aimerais tout de même vous rappeler, madame Germond, que c'est vous-même qui avez introduit cette notion lors de la présentation du budget 2019. Dans cette présentation, il y avait un mode de calcul que nous avons tout simplement repris. Peut-être que les autres conseillers n'ont pas cela à l'esprit, mais je m'attends tout de même à ce que vous connaissiez la façon de calculer que vous avez-vous-même définie et présentée.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Je vous avoue que je suis un peu gêné avec ce débat. On en a pris l'habitude, mais ce n'est pas parce qu'on a l'habitude qu'on ne peut pas réagir, pour une fois.

J'ai l'impression que ce déluge de chiffres doit être présenté dans la Commission des finances – je pense à M. Moscheni. Ces discussions doivent être menées en commission. Vous nous présentez des chiffres et des graphiques, avec une mise en scène, vous nous faites un spectacle – *J'aurais voulu être un artiste*, fameuse chanson de Starmania, je crois. La mise en scène, on pourra en discuter, je n'ai pas de point de vue là-dessus. Par contre, sur les chiffres, j'ai de la peine à les suivre, j'ai de la peine à les lire et à les comprendre. Vous allez trop vite et vous créez un effet de confusion. C'est réussi, il y a une certaine confusion. Mais cette manière de faire ne joue pas. Je trouve qu'il y a un peu de malhonnêteté intellectuelle, je suis désolé de vous le dire, monsieur Moscheni.

Monsieur Stauber, je vous connais, je sais que vous avez de l'honnêteté intellectuelle, mais, là encore, cette suite de chiffres que vous nous donnez, cette discussion que vous avez avec la municipale, presque en bilatérale, est-ce que cela concerne vraiment tout l'hémicycle ? Je ne dis pas que ce lieu ne doit pas être un lieu de débat, mais je crois qu'il y a là un phagocytage par quelques personnes sur des chiffres sur lesquels vous avez certainement travaillé et réfléchi – je ne mets pas cela en cause. Je crois que les choses vont trop vite pour que l'on puisse réellement les analyser et que l'on puisse vraiment en débattre sereinement.

Le président : – Merci, monsieur Corboz. Effectivement, il est souvent utile de rappeler l'existence des commissions.

M. Romain Felli (Soc.) : – Sans m'être coordonné avec mon président de parti, je voulais aller dans le même sens que lui, et être un peu plus sévère que lui avec l'intervention de M. Stauber.

Je pense effectivement que ce débat doit avoir lieu en Commission des finances. Non seulement il a eu lieu en Commission des finances, mais il y a un rapport. Vous nous sortez des chiffres en nous disant qu'il n'y a pas d'explication, qu'on ne comprend pas ces variations d'une année sur l'autre, mais vous recevez les comptes, vous recevez une brochure des comptes. Vous pouvez aller au N° 312 435, vous pouvez y lire qu'il y a eu la suppression des ventes internes. Vous pouvez lire le rapport du président de la

Commission des finances, et là, j'interviens en tant que commissaire des finances en charge des Services industriels lausannois : dans la partie sur les Services industriels, on vous explique ces variations dans le temps. On vous explique qu'il y a effectivement eu un changement des normes comptables de la présentation, de la suppression des ventes internes aux Services industriels et, l'année précédente, la suppression des imputations internes. Cela explique la fluctuation importante des volumes de ventes et d'achats.

Par ailleurs, il y a effectivement, et on l'explique, des fluctuations dans les prix et dans la vente. C'est normal, on est sur des marchés qui, certes, ne sont pas entièrement libéralisés, mais dont le prix d'achat international fixe en partie les prix de l'électricité. Donc, si l'on veut avoir ce débat, on peut l'avoir, mais, ici, ce n'est pas le lieu de l'avoir avec ce niveau de détail ; ce n'est pas sérieux ! On n'a pas le même niveau de préparation, on n'a pas le même niveau de connaissances. A ce stade, je pense qu'on est dans de l'enfumage plutôt que dans la discussion des comptes.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je cite les propos des deux personnes qui se sont exprimées pour le Parti socialiste : cela va trop vite, c'est trop complexe, il y a de l'enfumage.

A un moment, certes, il y a un travail en commission des finances, il y a des chiffres qui sont avancés. Mais, en même temps, vous ne pouvez pas non plus, à chaque fois, quand les partis minoritaires amènent des chiffres et font des analyses, venir nous dire qu'il y a trop de chiffres, qu'on ne comprend pas. Si, au niveau du plénum, on n'est pas en mesure de discuter sur des réflexions générales et sur des chiffres qui amènent des réflexions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises – je peux vous entendre, on peut aimer ou ne pas aimer, trouver cela bien ou pas bien, fondé ou non fondé –, mais venir dire que cela vient trop vite, que c'est trop complexe, que ce n'est pas à l'ensemble du plénum de s'exprimer là-dessus, franchement, à ce moment-là, on sort tous et vous gérez cela entre vous et tout va bien. C'est ma première réflexion.

Ensuite, de manière générale – je ne sais pas si c'est le moment ; vous m'excuserez si ce n'est pas le bon moment –, et sur l'ensemble des services, il y a une discussion au niveau du PLR lausannois sur les Services industriels. Il y a un malaise qui s'installe, en tout cas pour notre parti, sur la lecture de ces chiffres et de ces analyses. On peut l'entendre dans la mesure où il y a eu un changement de système, mais il y a énormément de difficulté à faire des comparaisons d'une année à l'autre du fait de ce changement de système, qui peut susciter des doutes, voire des incompréhensions. Il y a en tout cas un manque de lisibilité.

Sur la base de ces doutes, le PLR s'abstiendra, voire refusera les comptes de ce service, non pas que cela va trop vite, non pas que c'est trop complexe, mais il n'y a aucune lisibilité, pour reprendre vos termes. Dans ce domaine, je dois avouer, on espère que, dans les années à venir, il y aura un peu plus de clarté pour pouvoir prendre une position claire.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir après Mme la municipale pour clarifier certains points.

Madame Germond, vous déplorez le fait de ne pas avoir eu accès aux informations avant qu'elles ne vous soient présentées. Je voudrais juste vous rappeler la discussion qu'on a eue la semaine passée. Je vous annonçais que j'allais utiliser exactement la même approche que celle faite pour le budget 2019. Je vous ai même proposé de faire les chiffres de votre côté, ce qui m'aurait épargné un peu de travail pendant le week-end de Pentecôte. On a dû faire le travail de notre côté, mais on avait joué cartes sur table avec vous.

Deuxième point, par rapport à M. Corboz et M. Felli, je veux bien comprendre qu'ils soient enfumés, qu'ils soient pris en otage, qu'ils ne comprennent rien. Je suis désolé, j'avais pensé être assez clair, mais c'est sûrement que je ne suis pas assez bon communicateur. Je vais vous rappeler les chiffres importants : 27 millions de pertes, 4 milliards de dettes, baisse des revenus, non-maîtrise des charges. J'espère que c'est assez clair maintenant.

La question qui se pose vraiment, aujourd'hui, c'est : quel est le plan de la Municipalité pour nous sortir de cette situation très critique ? Deuxième point, et j'aimerais que M. Pidoux y réponde : est-ce qu'il dort bien la nuit ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ce soir, en séance plénière, nous avons une forme de présentation des comptes alternative. On a une présentation des comptes officielle, validée par un auditeur externe, et une présentation des comptes alternative, qui est le fait de certains conseillers communaux, qui ne nous soumettent pas ce rapport à examen avant présentation en plénum.

Personnellement, pour la qualité du débat ce soir, je pense que vous avez raté le coche, messieurs. Vous auriez dû faire un rapport de minorité. Dans le cadre d'un rapport de minorité, vous auriez pu exposer vos arguments de long en large, pourquoi la présentation des comptes de la Ville de Lausanne et, du coup, le travail de l'auditeur, que vous contestez finalement, sont invalides, et pourquoi votre présentation des comptes serait plus judicieuse. En l'absence de ces données, il est difficile de discuter sur vos propositions. Si vous pensez également contester le futur budget et les futurs comptes, je ne saurais trop vous conseiller de pratiquer cette procédure, qui est la seule, à mon avis, qui permet à ce Conseil d'obtenir des débats sereins.

M. Guy Gaudard (PLR) : – On a un rapport de l'auditeur des comptes communaux. Mon collègue Moscheni a fait allusion tout à l'heure à la comptabilisation des heures supplémentaires. Il n'a pas eu de réponse à sa question.

En page 3 du document de l'audit, on peut lire : « des manquements relatifs à la saisie et à la validation des heures optionnelles, des heures supplémentaires, des vacances et des jubilaires ont été observés ». J'aurais souhaité savoir quelles mesures vous avez prises pour répondre à ces remarques. Est-ce que vous avez procédé à une comptabilisation de ces montants ? Si tel est le cas, quel montant cela représente-t-il ?

D'autre part, il fait également allusion aux décomptes de chauffage. Ce ne sont pas des chiffres énormes, mais cela n'a pas non plus été dans les délais impartis. Merci de nous renseigner sur ces deux alinéas de la page 3 du rapport d'audit.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'aimerais répondre brièvement aux intervenants du Parti socialiste, qui parlaient de théâtre ou de comédie, peut-être, ici, dans cet hémicycle.

Après avoir présenté les chiffres concernant les Services industriels, j'ai clairement dit que ces chiffres étaient difficiles à interpréter, et j'ai aussi dit pourquoi, à cause notamment des changements intervenus, par exemple, la réorganisation des Services industriels, qui changeait la façon de présenter les comptes. Mais aussi qu'avec les tendances montrées par les chiffres publiés dans la brochure, on avait plus de questions que de réponses sur cette partie. Renvoyer au rapport du président de la Commission des finances ne remplace pas l'analyse ou la réflexion sur ces éléments par chaque conseiller, notamment ceux qui ne participent pas à la Commission des finances.

Nous avons aussi, par le passé, déjà suggéré de présenter des comptes séparés pour les Services industriels, de consolider certains comptes avec des sociétés anonymes, des participations et, à chaque fois, on nous a opposé un non à cela. Grosso modo, nous sommes arrivés maintenant, à notre avis, à une situation où nous n'acceptons plus les comptes tels quels par simple manque de visibilité. Nous voulions justifier le non que nous allons porter à cette conclusion par les deux arguments principaux que nous avons avancés dans cet hémicycle. Le but n'est pas de faire un débat entier sur les finances de la Ville ; il aurait d'ailleurs duré beaucoup plus longtemps et le président aurait été malheureux si nous l'avions fait.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Ce qui est problématique dans les chiffres qui ont été présentés par M. Moscheni, c'est qu'il n'est pas possible d'en inférer le périmètre pris en considération. On ne sait pas s'il a pris les rubriques 35 et 36. Ce que je vous avais invité à faire, monsieur Moscheni, c'était de me fournir, quelque peu

avant le débat, vos calculs pour que, le cas échéant, je puisse vous signaler une erreur technique. Si vous avez pris les mêmes calculs et les mêmes chiffres que dans votre interpellation, à laquelle nous allons tout bientôt répondre, le groupe 35 représente les charges cantonales. Donc, cela explique déjà la variation de 20 millions par rapport aux 34 millions de variation que vous souleviez.

Et puis, vous avez vraisemblablement fait une erreur technique, mais je n'ai pas le détail de votre calcul, j'ai juste le total, ce sont ces 10 millions sur le groupe 36, qui est une écriture purement comptable. Tant en charges qu'en revenus, ce sont des prestations en nature que nous offrons à différentes institutions, sous la rubrique subventions.

Je vous ai suggéré de nous fournir vos calculs au préalable. C'est peut-être sympa pour tout le monde d'écouter ces quelques échanges techniques entre nous, mais il me semble que quand on mobilise une centaine de personnes, et même plus, on essaye d'être à un niveau de débat moins technique et comptable, mais plutôt politique. Mais libre à vous de faire cette discussion en plénum. Je vous donne un maximum d'informations techniques pour que l'on puisse faire ce débat au mieux. Mais, encore une fois, si vous n'avez pas corrigé vos chiffres de ces deux éléments, nous avons ainsi l'explication de la variation de 30 millions sur 34 millions. Nous sommes donc, comme nous l'avons dit, à une croissance des charges maîtrisables quasiment nulle sur ces groupes, qui dépendent directement de décisions de la Municipalité et de votre Conseil. Je persiste et je signe pour dire qu'il s'agit, à moins de 1 % de croissance des charges, d'une gestion rigoureuse. En tout cas, c'est de cela qu'il s'agit en termes de finances publiques.

Par rapport aux deux questions de M. Gaudard, le Contrôle des finances lausannoises a en effet relevé des anomalies sur les pointages lorsque les collaborateurs pointent – donc l'aménagement du temps de travail. Elles peuvent, par exemple, concerner tout simplement des erreurs. Il y a des codes à introduire quand les gens vont chez le médecin, ou quand ils prennent leur pause à midi, juste après une séance. Je ne connais pas toutes les subtilités techniques – c'est vrai que la Municipalité ne timbre pas.

Il y a donc des anomalies relevées par le Contrôle des finances et des mesures immédiates ont été prises, notamment par le Service du personnel, qui a envoyé toute une série de consignes, de directives, et qui a rappelé que des contrôles étaient possibles. C'est vrai qu'il arrive que nous devions prendre des mesures disciplinaires pour des employés qui ne font pas des erreurs, mais qui ne gèrent pas correctement leur temps et qui n'annoncent pas correctement le temps réellement travaillé. Evidemment, cela ne nous renseigne encore pas sur la qualité du travail des collaborateurs présents dans leur bureau, mais ceci est un autre débat. Nous avons pris des mesures dès connaissance des anomalies.

Pour le montant des chauffages, je dois coordonner ma réponse avec Mme Litzistorf, mais si j'oublie quelque chose, elle complétera. Il ne s'agit en aucun cas d'un problème de prélèvement des montants ou de flux financier réel. Au final, c'est plutôt un problème de décalage temporel, car le Contrôle des finances relève que ces décomptes devraient arriver plus rapidement. Des mesures sont mises en place actuellement par le Service du logement et des gérances.

La discussion générale est close. Il est passé à la discussion Direction par Direction.

La discussion sur la Direction de la culture et du développement urbain n'est pas utilisée.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction de la culture et du développement urbain à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les comptes de la Direction de la culture et développement urbain sont approuvés par 44 voix contre 7 et 21 abstentions.

La discussion sur la Direction de la sécurité et de l'économie n'est pas utilisée.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction de la sécurité et de l'économie à l'unanimité.

Les comptes de la Direction de la sécurité et de l'économie sont approuvés avec 6 avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

La discussion sur la Direction du sport et de la cohésion sociale n'est pas utilisée.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction des sports et de la cohésion sociale à l'unanimité.

Les comptes de la Direction du sport et de la cohésion sociale sont approuvés avec 7 avis contraires et une vingtaine d'abstentions.

Il est passé à la discussion sur la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je vous prie de m'excuser, mais on vote les comptes. Ce n'est pas un petit vote à la va-vite. Même si les chiffres sont compliqués et si le débat ne doit pas avoir lieu, je suis navré, j'aimerais bien que ce soit un vote électronique pour chaque département. Cela me paraît plus cohérent. Je ne vois pas pourquoi il y a un département où, tout à coup, on fait un vote électronique, puis c'est à main levée. C'est un peu le pouce en l'air, plus ou moins dans la même proportion qu'avant. J'aimerais bien qu'il y ait un vote électronique pour chaque Direction.

Le président : – J'en ai fait un sur la première Direction pour donner la tendance. Elle est la même pour toutes les Directions. Je veux bien faire un vote électronique pour le vote final sur le préavis, mais ce n'est pas nécessaire de le faire pour chaque direction. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande de vote nominal.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Alors, je vous demande, très humblement, un vote nominal pour chaque Direction.

La demande d'appel nominal pour toutes les Directions étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, les comptes de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture sont approuvés par 46 voix contre 7 et 20 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My.

Ont voté non : Mme et MM. Calame Maurice, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Conscience Pierre, Messere Anita, Moscheni Fabrice, Stauber Philipp.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Aubert Alix, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, de

Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Gaudard Guy, Klunge Henri, Marion Axel, Martinho José, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Tripet Nicolas, Vouillamoz Vincent, Wild Diane.

La discussion sur la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers n'est pas utilisée.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers sont approuvés par 47 voix contre 8 et 21 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenux Mesnier Muriel, Company Xavier, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My.

Ont voté non : Mme et MM. Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Di Giulio Nicola, Messere Anita, Moscheni Fabrice, Stauber Philippe.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Aubert Alix, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Conscience Pierre, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Gaudard Guy, Klunge Henri, Marion Axel, Martinho José, Miauton Philippe, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Tripet Nicolas, Vouillamoz Vincent, Wild Diane.

Il est passé à la discussion sur la Direction des Finances et de la mobilité.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je suis navré d'interrompre cette course à la pause et la vague d'acceptations, mais j'ai une question.

Vous m'excuserez pour le manque de précision formelle, mais je n'ai pas le numéro de rubrique. J'ai constaté deux choses s'agissant du stationnement. Pour rassurer M. Felli, les explications ont d'ores et déjà été partiellement données en commission. Malheureusement, je n'ai pas totalement saisi les explications qui m'ont été transmises, donc je me permets de poser la question.

S'agissant des 2 millions prélevés, si j'ai bien compris, ils correspondent à quatre ajouts ou quatre investissements de 500 000 francs faits en 2009 et 2012. J'aimerais donc bien avoir quelques explications sur ces 2 millions pour que je comprenne bien le mécanisme.

La deuxième question, plus spécifique aux comptes, et en comparaison avec les résultats de 2017, on constate que les revenus passent, en 2017, de 19,4 millions – j'arrondis – à 18 millions à peu près. On a donc une diminution des revenus, si je lis bien le tableau que j'ai sous les yeux. Cela m'étonne un peu, puisque, suite aux différents débats que nous avons eus sur le stationnement, il avait été clairement dit que l'objectif était d'augmenter les revenus du stationnement, notamment en supprimant la gratuité à certaines périodes ou sur certains jours fériés et sur certains parcours. J'aimerais donc bien avoir quelques explications sur l'absence d'augmentation des revenus du stationnement, quand bien même il me semble qu'il nous avait été dit que le stationnement rapporterait plus d'argent.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme vous le savez, monsieur de Haller, l'année passée, la Municipalité a demandé une modification du règlement, que ce Conseil a accepté. Un recours a été déposé à la Cour constitutionnelle, qui l'a accepté.

C'est donc suite à la décision de la cour que nous avons décidé de modifier la méthode de comptabilisation du Fonds. Qui dit méthode, dit aussi épuration des différentes écritures. Vous avez vu qu'il y a eu quatre fois 500 000 francs qui ont été attribués, entre 2009 et 2012, au Fonds de stationnement. Maintenant, puisque l'on change de méthode, il convient de remettre les compteurs à zéro et d'amener ces 2 millions au budget de la Ville : c'est cette écriture. Nous avons transmis à la Commission des finances des écritures complètement équivalentes sur la durée, entre les attributions et les prélèvements du fonds. Voilà pour répondre à la première question.

Pour répondre à votre deuxième question, oui, il y a eu toute une série de variations. Je vous confirme que les mesures prises, qui étaient controversées, ont bien eu les effets escomptés en termes de volume. Il y a eu pour partie d'autres effets indépendants de notre volonté. Je pense notamment à la suppression du P+R de la Tuilière, qui a induit une perte de recettes. Nous aurions encaissé environ 1 million de moins que ces 18 millions si les mesures contestées n'avaient pas été prises. Je peux vous donner plus de renseignements, si vous le souhaitez, mais c'est principalement la suppression du P+R de la Tuilière qui a conduit à la diminution des recettes sur le stationnement, allant au-delà des mesures que nous connaissons tous, qui ont, elles, eu pour effet de les augmenter d'environ 1 million.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une question par rapport à la taxe au sac. Pouvez-vous nous dire quelle est la situation et s'il y a une réserve faite dans les comptes par rapport à cet argent prélevé ? Je crois qu'il y a une discussion juridique en cours.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il y a deux éléments différents. Il y a un fonds de fluctuation pour équilibrer, puisqu'il y a deux mécanismes de création de recettes en matière de taxes sur les déchets : il y a la taxe de base et il y a la taxe au sac proportionnelle, qui rapporte environ une vingtaine de millions, et qui couvre les charges en la matière – ne prenez jamais exactement le même montant, au centime près. Il y a donc un fonds qui permet de lisser les fluctuations. Sauf erreur, il y a 2 ou 3 millions dans ce fonds – je vous dis cela de mémoire.

Mais je pense que vous me questionnez sur un autre élément, à savoir si nous avons fait des réserves suffisantes en cas de recours jugé en notre défaveur, donc si la taxe de base n'était pas validée par le Tribunal fédéral, puisque le recours est actuellement pendant au Tribunal fédéral. Oui, nous avons créé une provision dans nos comptes relativement importante dans nos comptes, qui couvre, en principe, ce risque estimé à plusieurs millions. Les recettes sont déjà encaissées, la plupart des propriétaires paient désormais la taxe et, le cas échéant, nous devrions procéder à une rétrocession. Par contre, il n'y aurait pas de montant nul en contrepartie, puisque nous introduirions une autre taxe de base, un autre système. Je n'ai pas les montants pour vous les donner à la volée ; je peux vous les transmettre dans un deuxième temps.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je remercie Mme la municipale pour ces explications. J'ai juste une question. Vous dites qu'il y a une provision au bilan. Mais est-ce dans les montants hors bilan ou vraiment dans le bilan de la Ville ? En d'autres termes, si la Ville gagne, est-ce qu'il y aura une dissolution de réserves, qui va amener une amélioration importante du résultat, ou est-ce que c'est dans les réserves hors bilan, comme la CPCL, comme les cautionnements ?

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'aimerais revenir sur les calculs en question lors de la discussion générale, puisqu'on est dans la partie finances. J'aimerais présenter les mêmes chiffres avec le nouveau mode de calcul.

Les chiffres que M. Valetin Christe a présentés montraient une augmentation de 173 millions des charges apurées pour la période 2011 à 2018. Nous avons maintenant refait les calculs en tenant compte des groupes 35 et 36. Ces groupes expliquent, pour la même période – 2011 à 2018 – 34 millions de cette augmentation ; il reste donc 140 millions d'augmentation par rapport à ce nouveau calcul des charges épurées.

Si je rapporte les 173 millions aux 1,156 milliard de charges que nous avons en 2011, cela fait 15 % en sept ans, soit 2,1 % en moyenne par année – c'était le calcul de M. Christe. Si je prends le nouveau calcul, soit les 140 millions sur les charges épurées différentes, soit 900 millions, il en résulte 15 %. C'est-à-dire, que l'on prenne en compte les 35 ou les 36, l'augmentation relative est la même en sept ans, soit de 2,1 % en moyenne des charges épurées. Même si on les enlève de ces dédommagements et subventions, il reste 140 millions d'augmentation pour la même période de sept ans. D'ailleurs, le graphique est peut-être un peu plus bas sur l'axe, mais il montre exactement la même tendance : une augmentation pratiquement linéaire des charges année après année. Le mode de calcul ne change donc rien.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Pour répondre à M. Moscheni, il s'agit d'une provision au bilan à la rubrique 240.

Pour répondre à M. Stauber, je vous avoue ne pas avoir les chiffres devant les yeux, j'avoue être à la limite de ce que je peux suivre dans votre calcul, mais je vous propose d'en discuter en marge de ce Conseil.

Nous répondrons à l'interpellation de M. Moscheni en détail. Nous pourrons alors faire tous les calculs. J'ai envie de vous renvoyer à l'analyse de l'IDHEAP, qu'on ne peut pas accuser de ne pas être compétent en termes d'analyse et qui, certes, nous donne de mauvaises notes en termes de niveau d'endettement, mais une des meilleures notes en termes de maîtrise des charges. Si vous avez besoin d'un regard externe, pour qu'on ne se batte pas dans ce Conseil pour savoir quelle variation comptable aurait été mise ou non dans les calculs, ce sont des professionnels reconnus loin à la ronde, qui font l'unanimité en termes de compétence. Nous avons une des meilleures notes du classement en termes de maîtrise des charges. Je vous renvoie donc à tous les calculs de l'IDHEAP. Vous ne pourrez ainsi pas nous accuser d'avoir donné de mauvais chiffres.

J'espère que nous n'aurons plus ce genre de discussion à l'avenir, à chaque débat budgétaire ou sur les comptes. Sinon, je vous invite, comme M. Dupuis l'a fait, à mettre vos éléments par écrit dans un rapport de minorité. Nous pourrons ainsi vous répondre de façon très précise et techniquement correcte dans le débat. C'est la voie que je vous conseille pour que l'on puisse avoir un débat de qualité en termes d'analyse des chiffres.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction des finances et de la mobilité à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, les comptes de la Direction des finances et de la mobilité sont approuvés par 45 voix contre 8 et 23 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Coppe Axelle, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rossi

Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My.

Ont voté non : Mme et MM. Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Corboz Denis, Di Giulio Nicola, Messere Anita, Moscheni Fabrice, Stauber Philipp.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Aubert Alix, Aubert Eliane, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Conscience Pierre, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Marion Axel, Martinho José, Miauton Philippe, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Tripet Nicolas, Vouillamoz Vincent, Wild Diane.

La séance est levée à 20 h 20.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Aude Billard, Sara Gnoni, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Laura Manzoni, Céline Misiego, Pierre Oberson, David Raedler, Vincent Rossi, Sandrine Schlienger, Roger Vagnières, Antonela Vonlanthen.

Membres absents non excusés : Mme et MM. Claude Calame, Jean-Pascal Gendre, Astrid Lavanderos, Mathieu Maillard, Sandra Pernet, Stéphane Wyssa.

Membre démissionnaire : Mme Latha Heiniger.

Membres présents 82

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 99

A 20 h 50, à l'Hôtel de Ville.

Comptes de l'exercice 2018

Rémunération des membres de la Municipalité

Préavis N° 2019/20 du 2 mai 2019

Discussion – Reprise

Il est passé à la discussion sur la Direction des Services industriels.

Le président : – Avant de passer la parole à M. le municipal, Jean-Yves Pidoux, je vous donne une information sur l'ordre du jour.

Je ne pensais très honnêtement pas que nous prendrions autant de temps sur les comptes. J'avais annoncé un regroupement thématique avec le projet de règlement de M. Valentin Christe et l'interpellation de M. Fabrice Moscheni, que je souhaitais prendre avant l'été, car on pouvait faire un regroupement thématique avec le préavis qui nous occupe.

Toutefois, au vu du nombre d'urgences municipales que nous avons et du temps qu'il nous reste jusqu'à la fin de cette année présidentielle, je ne prendrai pas ces objets ce soir. Une fois que l'on aura fini les comptes, on traitera directement le préavis sur les crédits supplémentaires.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je vais reprendre un certain nombre d'éléments qui ont été évoqués lors de la discussion générale.

Pour ma part, je trouve que la discussion a été insuffisamment complexe, bien que certains se soient plaints de sa trop grande complexité. Je pense qu'il faut, au contraire, être un peu plus complexe. C'est la raison pour laquelle je vais vous donner quelques éléments pédagogiques sur la manière dont le marché de l'électricité est structuré, et sur la manière dont les comptes des Services industriels sont publiés.

Je dois d'abord dire à M. Carrel et à M. Miauton qu'ils ont raison : les comptes des Services industriels sont très difficiles à lire, et il se trouve que cette difficulté est en particulier due à une conjonction d'événements un peu malheureuse, évoquée par M. Felli dans son excellent rapport de commission. La conjonction d'événements est, d'une part, le fait que le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne a voulu supprimer les éléments analytiques qui figuraient encore dans notre budget, c'est-à-dire, qu'il a souhaité la suppression à la fois des imputations internes et des ventes internes. C'est très propre du point de vue comptable, c'est évidemment beaucoup moins explicatif de ce qui se passe effectivement aux Services industriels, comme, par exemple, le fait que l'approvisionnement doit acheter du gaz pour le vendre ensuite au chauffage à distance. Ce

qui auparavant était dans les ventes internes est maintenant neutralisé, et donc n'apparaît plus du tout dans les écritures comptables. Nous avons donc un problème de lisibilité lié à un changement de philosophie comptable, qui a été souhaité par le Contrôle des finances, dont nous respectons l'indépendance ; et nous obéissons aux injonctions du Contrôle des finances.

Le deuxième élément, c'est la réorganisation des Services industriels, de son nom de projet Ariane, à l'époque. Cette réorganisation a effectivement prélué à un certain nombre de déplacements dans la structure comptable. Mais, au fond, pour les personnes qui, comme vous, les conseillers communaux, lisent un budget et des comptes à trois positions, ce n'est pas trop difficile à comprendre, puisque les achats d'énergie sont toujours dans la rubrique 312 du service commercial, les ventes d'énergie sont dans le 435 du service commercial, avec une distinction à faire évidemment entre le gaz et l'électricité en particulier, et tout ce qui concerne le réseau, les activités de gestionnaire de réseau de distribution, vont se retrouver au 435 des recettes du service patrimoine. Donc, de ce point de vue, il n'y a pas une énorme complication par rapport à la situation précédente.

Il m'avait semblé, mais on est toujours surpris en bien par les discussions de ce Conseil communal, que la Commission des finances avait compris les explications à la fois des services compétents, du Service des finances et des commissaires aux finances, puisque les comptes des Services industriels avaient été acceptés par 11 oui et 3 abstentions en commission – je le dis avant M. Brayer, j'espère ne pas lui brûler la politesse. J'imagine que le résultat ne sera pas le même ici, en tout cas dans les proportions.

Je ne suis pas sûr que M. Stauber parlait uniquement de l'électricité, mais on peut aborder ce chapitre particulier en disant que les résultats de l'électricité sont très remarquablement stables. Je ne vois pas très bien où est le problème, puisque, dans l'électricité, il y a :

- a) Un prix d'achat.
- b) Un prix de vente.

La différence entre les deux, c'est essentiellement une différence régulée. Elle est régulée intégralement pour les clients captifs – 98 % des clients lausannois sont captifs –, c'est-à-dire que le régulateur fédéral vérifie que les tarifs sont équitables, à la fois en termes de vente de kilowattheures et d'utilisation du réseau. La marge de manœuvre des gestionnaires de distribution pour les clients captifs est à peu près nulle ; elle est extraordinairement restreinte en tout cas.

A côté de cela, en matière d'électricité, le même régulateur surveille le coût et la facturation de tout ce qui a à voir avec le réseau pour les clients sur le marché. Donc, le seul élément d'incertitude, c'est la marge que l'on fait sur les clients marché – le fait qu'on en gagne, le fait qu'on en perde. C'est très petit par rapport au chiffre d'affaires de l'électricité.

Si M. Stauber parle de l'ensemble du résultat des Services industriels et de la comparaison multiannuelle, on peut voir que le delta entre l'achat et la vente est assez constant ; on n'a pas changé énormément. D'ailleurs, si vous regardez les résultats des Services industriels sur une moyenne multiannuelle, très globalement, c'est quelque chose entre 45 et 55 millions sur ces dernières années. Je ne vois donc pas pourquoi vous vous alarmeriez de montants sur la courbe de M. Stauber, qui sont liés à une autre chose, présente depuis 2011 : le marché des énergies est en crise en Europe. Ce qui veut dire qu'en 2008, à certains moments, on achetait de l'électricité à environ 9 ou 10 centimes le kilowattheure – c'était le prix sur le marché –, et puis, en 2015 et 2016, elle était à 4 centimes, voire moins sur les produits annuels. Que voulez-vous que l'on fasse avec cela ? Nous avons le prix d'achat, une marge fortement régulée et un prix de vente. C'est normal, puisque le prix d'achat de l'électricité sur le marché européen a extraordinairement baissé. On répercute cela de façon absolument rigoureuse sur les tarifs, avec les résultats que vous connaissez.

A côté de cela, il y a le marché du gaz. Sur le marché des énergies en Europe, il a, lui aussi, connu énormément de hauts et de bas, pas forcément toujours parallèles à ceux de l'électricité. Globalement, si c'est ce que M. Stauber voulait montrer avec sa courbe, si sur les trois ou quatre dernières années, le prix du gaz qui a diminué sur le marché international. Et cette diminution s'est répercutée dans les tarifs, puisqu'il y a même eu une année où l'on a fait trois baisses de tarifs consécutives.

Je ne vois donc pas très bien, en termes des résultats des Services industriels, où sont les problématiques les plus alarmantes. Evidemment, je réserve le cas du multimédia, qui vous intéresse aussi beaucoup, mais qui n'a, jusqu'ici, pas été abordé, et qui d'ailleurs, comme l'a dit l'un d'entre vous, donnera lieu à discussion lorsque nous reprendrons la réponse à l'interpellation de M. Moscheni et de M. Henchoz.

M. Stauber m'a un peu fait penser à Churchill (*rires dans la salle*) – ce n'est pas une comparaison déshonorante –, dans ses fameux aphorismes, qui disait : « je ne crois qu'aux statistiques que j'ai agencées moi-même ». En l'occurrence, je n'ai absolument pas compris ce que M. Stauber voulait dire avec « marge brute » des Services industriels. Je ne comprends pas son concept ; plus exactement, je ne comprends pas l'extension qu'il donne à son concept. Si je fais une comparaison entre les Services industriels lausannois et Romande Energie, on voit que Romande Energie, dans ses états financiers publiés, annonce un chiffre d'affaires d'un peu moins de 600 millions de francs, avec une marge brute – c'est comme cela que la ligne marge brute apparaît dans les états financiers de Romande Energie – de 298 millions de francs. Alors, je ne vois pas de quoi il y aurait à s'inquiéter sur la marge brute définie par M. Stauber au regard du chiffre d'affaires des Services industriels. Cela veut peut-être simplement dire qu'il n'a pas la même définition, qu'il ne donne pas le même périmètre à la notion de marge brute que Romande Energie. Si vous regardez Romande Energie, peut-être qu'après, on enlève encore les charges de personnel, puis on arrive à un résultat avant les intérêts et amortissements qui est de 133 ou 135 millions de francs.

Encore une fois, étant donné les incertitudes qu'il y a sur la notion de marge brute, je n'ai pas complètement l'impression que cet élément chiffré était très informatif sur ce qui s'est passé aux Services industriels. Je m'arrête ici. J'ai entendu les petites sonneries des gens qui s'excuseront d'intervenir après moi (*rires dans la salle*). Cela me donnera l'occasion d'intervenir après.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je remercie M. le municipal de s'être exprimé avant nous, parce qu'il vient apporter un peu d'eau à notre moulin.

Sans aller dans les chiffres, qui seraient trop complexes pour une partie de cet hémicycle – je l'ai bien entendu avant –, dans les faits, je suis membre de la Commission des finances, comme d'autres personnes le sont. Les comparaisons sont compliquées. On doit analyser des départements sur la base de chiffres pour tenter d'apporter quelques variations, quelques questions, essayer de soulever un lièvre qui n'en est pas un, voire pas de lièvre du tout. En l'occurrence, dans votre département, du fait de ce changement – et ce n'est pas de votre fait, je ne vous le reproche pas –, comme vous l'avez dit, c'est beaucoup moins explicatif, la lisibilité est compliquée. Comprenez du coup que nous soyons désemparés au moment d'apporter un jugement sur ce département, qui, je le rappelle, est un peu la vache à lait de la Ville de Lausanne.

Vous nous avez parlé d'énormément de domaines qui rapportent. Vous nous avez dit que les chiffres de l'électricité sont remarquables ; tant mieux, et personne ne vous le reprochera ce soir. Mais il y a des domaines que vous n'avez pas forcément abordés ce soir sous couvert de quelque chose qui va arriver prochainement de la part de collègues du centre-droite.

Il y a des inquiétudes. Qu'elles soient fondées ou non, on aimerait des réponses dans ces domaines, dans la mesure où la lisibilité, comme vous-même l'avez souligné, n'est pas possible. Ce n'est pas contre vous, ce n'est pas contre la Ville, mais c'est contre un

département où, de toute bonne foi, par rapport à d'autres, on est un peu perplexe au moment de donner un avis. C'est un département important pour la Ville de Lausanne, complexe au-delà des chiffres que je n'ai pas évoqués, et qui nécessite plus d'explications, plus de clarté, plus de limpidité, pour que l'on puisse un peu s'en sortir au moment de faire un vote, qui ne sera pas à main levée.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Monsieur le municipal Pidoux, je commence par ce sur quoi on est d'accord.

J'ai montré un premier graphique avec une courbe des ventes, donc le code 435, et l'autre courbe avec les achats, le 312. Pour le tableau suivant, j'ai montré la marge brute, calculée d'ailleurs comme Romande Energie, c'est-à-dire que l'on prend le prix des ventes, moins le coût des achats ; c'est la marge brute. Et j'ai fait la remarque qu'elle était étonnamment constante : elle tourne à 120 millions d'année en année, plus ou moins quelques millions, et c'est impressionnant, vu que les ventes, notamment d'électricité, ont sensiblement diminué. Je disais juste cela. Nous sommes d'accord sur le fait que la marge brute, elle, est étonnamment constante. Calculez 435 moins 320, ce sont 120 millions, depuis 2011, jusqu'en 2018.

Concernant l'électricité et M. Churchill, les chiffres que j'ai utilisés sont les chiffres publiés par la Municipalité dans la brochure, chaque année, avec les comptes. Ce sont les ventes des Services industriels au code 435, et je commençais avec l'année 2011, après 2012, 2013, etc. Je n'ai pas fait de statistique, j'ai juste rapporté les chiffres. Le code pour l'électricité est le 76, et j'ai simplement pris ces chiffres dans la brochure. Ce service s'appelle électricité. Il y a des charges et des ventes qui sont rapportées, et j'ai pris ces chiffres.

Si je prends les ventes dans la brochure, en 2011, sous la rubrique 435, 186 millions de ventes. En 2012, ce sont 169 millions – un peu moins. En 2013, 158 millions – encore un peu moins. Et ainsi de suite, pour arriver, en 2017, à 79 millions, une diminution de plus de 110 millions. Je n'ai pas les chiffres pour 2018, parce que vous ne les avez pas publiés sous cette forme, et le budget n'a pas été fait non plus sous la même forme. J'ai simplement pris les chiffres tels qu'ils sont publiés dans la brochure, j'ai fait une soustraction pour définir la marge, et j'ai rapporté cela sur un graphique. Alors peut-être que cela ne représente pas toutes les ventes, peut-être que cela ne représente pas tous les achats en matière d'énergie, c'est bien possible, mais la seule chose que j'ai faite, c'est rapporter les chiffres que vous avez vous-même publiés.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je suis tout de même un peu abasourdi par cette discussion, parce qu'on a deux conseillers communaux qui viennent de s'exprimer, et tout ce qu'ils viennent de dire, c'est qu'ils n'ont pas compris les comptes. Sur la base de leur mécompréhension des comptes des Services industriels, ils en font une affaire politique.

On s'écarte complètement de notre rôle de conseillers communaux, qui est de faire de la politique et de discuter d'objets politiques. Là, vous discutez de votre incapacité à comprendre les comptes des Services industriels lausannois. Alors, mesdames et messieurs qui vous sentez concernés par cette incapacité, il y a un cours sur la norme comptable MCH2, que je vous conseille de suivre, mais ne venez pas nous exposer ce soir votre incompréhension et l'évoquer comme si c'était un problème politique, et qu'il incombait à la Municipalité de présenter ses comptes autrement que selon les normes comptables actuelles. Je pense que nous avons là un problème de capacités. Si j'étais vous, je le garderais pour moi, parce que ce n'est pas très porteur politiquement, je crois.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je vous laisse noter que la personne qui vient de parler nous expliquait qu'on n'avait rien compris à nos présentations. Tout à coup, elle devient spécialiste, alors qu'il y a quelques minutes, elle ne comprenait rien à quelques chiffres qui étaient donnés de façon très simple. Il semble qu'il y a eu un miracle à la pause.

J'ai une question très simple à poser à M. Pidoux. C'est vrai que j'ai un peu de la peine à comprendre ces chiffres des Services industriels. Je m'y suis plongé, mais c'est assez compliqué. Il y a eu ce changement de présentation ; je crois que même vous, monsieur Pidoux, vous nous l'accorderez, vous avez bien consenti au fait que c'était assez complexe de comprendre. Vous avez consenti à nous présenter la situation suivant l'ancienne manière, c'est-à-dire suivant les différentes directions opérationnelles, donc multimédia, gaz, ainsi de suite, pour que les commissaires puissent comprendre.

J'ai une question très simple à vous poser : est-ce que les consommateurs des Services industriels paient leur énergie cher, très cher ou très très cher comparé à d'autres consommateurs, par exemple à Genève, en Valais, à Berne ou à Zurich ? Si vous pouviez être très clair sur la réponse, cela m'arrangerait, parce que c'est un point important ; cela résume tout le débat qu'il y a entre vous et M. Stauber. Si j'ai bien compris M. Stauber, il prétend que nous payons, en tant que consommateurs captifs, très très cher l'énergie, puisque, quel que soit le niveau de vente, le bénéfice comptable reste le même. Cela veut dire qu'en vendant moins, on génère toujours le même montant, donc cela veut dire que la marge brute est plus grande. Est-ce que vous confirmez ces dires ou est-ce que vous les infirmez ?

M. Philippe Miauton (PLR) : – On vient de nous faire passer pour des imbéciles. Il n'y a pas de problème, on a d'autres soucis dans la vie, ce n'est pas cela qui nous touchera énormément ce soir.

Je souligne que, dans les rapports spécifiques des départements, on nous a clairement dit qu'on était navré, que les comparaisons n'étaient pas possibles parce que le système a changé. Je trouve un peu dommage que ce soit compliqué de le souligner en plénum, de venir dire qu'on ne peut pas faire de comparaison et, dans cette mesure, c'est difficile de porter un jugement sur un département aussi compliqué. Cela sonne faux à vos oreilles, je peux l'entendre, mais, dans le texte qui nous a été soumis en commission, c'est cela qui est ressorti. Je ne vois pas où est le problème de le souligner.

Je demande véritablement au municipal de nous apporter quelques réponses à ces questions, qui ne sont pas à son encontre, mais à l'encontre d'un fonctionnement dans lequel on aimerait un peu plus de clarté, dans la mesure où c'est la Direction qui apporte beaucoup d'argent à la Ville et qui présente de fait des menaces pour les finances de la Ville.

On a cité notre cher ami Churchill ; c'est de bon ton, vu la période, mais un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui parvient également à nous apporter des explications pour les choses qui ne sont pas en train d'arriver. J'aimerais bien que l'on nous prédise un peu ce qui va arriver et c'est ce qui nous manque à la lecture de ces comptes, soit ce qui va arriver ou ce qui n'arrivera pas.

M. Romain Felli (Soc.) : – Je pense que M. Dupuis et moi prenons cette affaire personnellement, puisqu'on est sous-commissaires en charge des Services industriels.

Il me semble que l'on a déjà répondu à la plupart de ces questions lors des débats au sein de la Commission des finances. Ce soir, les débats ne portent plus sur les comptes, mais sur le prix de l'électricité pour les consommateurs et sur des prédictions et de grands principes de gestion. Franchement, on s'éloigne de l'objet.

Pour revenir à l'objet, cela a été très clairement dit par M. Pidoux, et je crois que c'était exprimé dans le rapport du président de la commission – mais il faut peut-être le redire –, il y a une petite confusion sur le fait qu'il y a eu deux transformations en parallèle. Il y a eu une première transformation de la structure des Services industriels de Lausanne, qui sont passés d'une structure organisée par fluides – l'électricité, le gaz, le chauffage à distance –, à une structure par entités – patrimoine, production, réseaux, etc. Donc, la comparaison entre les services est effectivement rendue complexe, mais pas impossible. Elle est possible entre le budget et les comptes, ce qu'on fait évidemment dans notre rapport. Et

puis, lors de l'exercice précédent, une matrice de conversion a été présentée, où l'on montrait comment s'opérait la transformation des services anciens des Services industriels en services nouveaux.

Ceci pose effectivement un problème, soit la question de savoir si l'on doit regarder quel « bénéfice » on dégage par produit. Pour répondre à cette question, la sous-commission a mis, dans son rapport, un tableau fourni par les Services industriels – je pense que cela n'intéresse personne, donc je vais peut-être m'arrêter de parler ; soit on fait le débat, soit c'est juste pour amuser la galerie. Donc, il y a dans notre rapport le tableau produit par les Services industriels, qui explique les comptes de manière analytique, en reconstituant les différents coûts par flux, parce que si l'on ne regarde que les achats et les ventes d'électricité, on n'apprend pas grand-chose. Pour acheter et vendre de l'électricité, il faut des personnes, il faut des réseaux, qui transportent l'électricité, et on peut imputer un certain prix – un timbre – au transport de l'électricité. C'est compliqué analytiquement de le reconstruire, mais c'est ce que fait la comptabilité analytique des Services industriels. Et ce tableau figure dans le rapport du président de la Commission des finances, où l'on peut voir, fluide par fluide, la marge ou le bénéfice de ces différents produits.

Par ailleurs, il y a eu un autre changement comptable, qui est celui auquel se réfère M. Stauber. M. Stauber parle des fluctuations dans les ventes et achats d'électricité. Et ces fluctuations découlent de trois facteurs. Premièrement, de l'évolution de la consommation, qui n'est pas énorme, à part pour les produits saisonniers, comme le gaz et le chauffage à distance. Deuxièmement, de l'évolution des prix du marché – M. Pidoux vient de l'expliquer de manière assez claire, il y a effectivement eu une baisse des prix du marché en Europe. Et troisièmement, du changement des normes comptables, qui n'est pas imputable aux Services industriels, mais au Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, qui a demandé la suppression des ventes internes.

Je me permets de citer notre rapport, que vous avez sous les yeux ; il me semble qu'il répond exactement à cette question : « Désormais, le CFL demande à supprimer ces transactions internes. Par exemple, autrefois, le Service de l'électricité vendait l'électricité produite au Service commercial, qui se chargeait ensuite de la vendre aux clients des Services industriels. Désormais, cette vente interne disparaît des comptes. Ceci implique de très grosses fluctuations, d'environ 55 millions, entre le budget 2018, qui intégrait ces ventes internes, et les comptes 2018, qui les ont supprimées. »

Pour mémoire, l'exercice précédent avait vu la disparition, pour les mêmes raisons, des imputations à terme de l'ordre de 65 millions par an. Mais ces ventes internes et ces imputations étaient équilibrées, puisque ce qu'un service achetait, l'autre service le vendait. Ce n'est donc pas surprenant qu'il n'y ait pas d'évolution sur le graphique que vous avez montré, monsieur Stauber, entre les courbes achats et ventes, puisqu'on a simplement supprimé comptablement les mêmes montants aux achats et aux ventes. Ce sont des montants, certes, importants, mais cela n'a eu aucun effet sur le fait que la Ville gagne plus ou moins d'argent.

L'autre transformation, qui est plus substantielle, est celle dont parle M. Miauton. Il y a deux débats, il y a le débat Stauber et le débat Miauton, qui porte effectivement sur la présentation des bénéfices des produits des Services industriels. Et cela, les sous-commissaires en sont conscients. C'est pourquoi nous avons intégré ce tableau dans notre rapport. C'est aussi pourquoi on a émis le vœu à la fin de notre rapport que ce tableau puisse être présenté systématiquement, même si, formellement, il ne fait pas partie du budget ni des comptes, parce que, en tant qu'entité, comme Conseil communal, ce qu'on vote, c'est un budget de service. On ne vote pas une marge de l'électricité, on ne vote pas une marge du gaz et du chauffage à distance, on vote un budget de service, où il y a des salaires, des papiers, des trombones, etc. Mais, pour qu'on ait une compréhension substantielle de ce que font les Services industriels, on demande à ce que ce tableau soit intégré. Là-dessus, on partage parfaitement les remarques de M. Miauton. Mais dire que

les comparaisons sont difficiles ne veut pas dire qu'elles sont impossibles. Par ailleurs, de dire qu'il y a une modification des normes comptables – c'est le débat Stauber – ne veut pas dire que la Ville est en train de perdre de l'argent. J'espère avoir clarifié ces deux débats.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – M. Felli a excellemment présenté la situation. Je complète juste avec deux ou trois éléments de détail.

Pour répondre à M. Stauber, avec sa comparaison multiannuelle, il doit faire attention au fait que, précisément, dans les exercices précédents, le 435 du Service de l'électricité, c'était l'énergie. A côté de cela, il y avait le 436, qui était le réseau de distribution. Donc, les revenus liés à l'électricité, c'était l'addition des énergies et du réseau, le 435 et le 436, qui était au Service de l'électricité. Maintenant, le 435, vente de l'énergie, est au Service commercial et les revenus liés au réseau sont au 435, mais du Service patrimoine. Voilà pourquoi on ne peut pas complètement s'en tenir au 435 sur les exercices précédents.

Il faut dire, effectivement, qu'en termes de kilowattheures dans le domaine de l'électricité, la consommation des Lausannois est remarquablement constante. On arrive à baisser la consommation d'à peu près 1 % par année, mais les kilowattheures vendus sont assez équivalents d'un exercice à l'autre. Ce qui fait la différence, c'est juste les prix d'achat et la répercussion de la marge autorisée sur les prix de vente.

Pour répondre à M. Moscheni, qui pose une question que l'on qualifiera d'orientée, je peux vous dire que les prix des Services industriels, en matière d'électricité, sont globalement dans la moyenne supérieure des tarifs suisses. Ils sont passablement moins élevés que, par exemple, ceux des Forces motrices bernoises, mais certainement plus élevés que ceux des Zurichois, qui ont une quantité impressionnante de production propre sur des aménagements qui sont très largement amortis. Mais, globalement, on reconnaît, les prix finaux des Services industriels sont un peu plus élevés que la moyenne en Suisse romande, à cause des taxes que vous, Conseil communal, avez votées.

C'est pareil d'ailleurs pour le gaz, où il n'y a pas de régulation *stricto sensu*, mais il y a des accords avec M. Prix. Vous allez trouver des distributeurs qui facturent passablement plus cher que les Services industriels, mais on peut dire que, globalement, les Services industriels sont dans la moyenne supérieure. Ne venez donc pas nous dire que les Services industriels tondent de façon scandaleuse les clients lausannois, puisque cela correspond aussi à des décisions qui ont été prises par ce Conseil, qui représente aussi les Lausannois.

Je voudrais dire à M. Miauton que je comprends parfaitement ses doutes et ses demandes d'explication, mais il ne faut pas passer à l'énoncé absolu. Ce n'est pas parce que cela a besoin de plus d'explications que c'est totalement incompréhensible. Je reconnais volontiers que, dans un domaine où, à la fois techniquement et économiquement, on n'est pas tout à fait alignés avec ce qui se passe d'habitude dans la comptabilité publique il y ait besoin d'explications supplémentaires. Et je les donne très volontiers. Il me semble d'ailleurs que je suis plus souvent qu'à mon tour invité à la Commission des finances.

Où je suis en désaccord avec M. Miauton, c'est d'imaginer que les comptes nous aident à prédire l'avenir. Non, excusez-moi, les comptes disent ce qui s'est passé sur l'exercice précédent. Donc, si vous voulez une prédiction sur l'avenir, je la ferai à une autre occasion. Et il n'est pas exclu qu'après avoir cité Churchill, j'évoque cette fois Christian Constantin (*rires dans la salle*), qui a reçu un grand prix du Champignac en disant : « L'avenir nous dira ce que le futur nous réserve ».

M. Philipp Stauber (PLC) : – A tous ceux qui m'ont maintenant renseigné sur les changements qui ont eu lieu en 2018 et 2019 sur la façon de comptabiliser et sur l'ordre des services, je tente de répéter ce que j'ai dit durant mon premier exposé, quand j'ai parlé de la baisse des ventes de l'électricité : j'ai dit très clairement que cela concernait les années 2011 à 2017, puisqu'après, il y avait eu ces changements. Et tout ce que j'ai dit à ce sujet tenait compte de l'ancienne façon de comptabiliser les charges. J'ai très ouvertement

montré que j'ai utilisé seulement le 435, pas le 436, et il était clair – je peux aussi refaire ce calcul avec le 436 ; je le fais volontiers – dès le départ que les chiffres que j'ai montrés pour l'électricité, le gaz et le chauffage à distance séparément ne concernaient que la période de 2011 à 2017.

Concernant l'autre argument sur l'ensemble des Services industriels, cela ne dépend pas de quel service enregistre quoi, puisque c'est consolidé dans la même direction ; en tout cas je l'espère. Il me semble que l'exercice a été fait correctement, notamment parce que j'ai esquivé les changements intervenus en 2018 et 2019.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Merci à M. Stauber de ces précisions. Dans ce cas, effectivement, la comparaison est parfaitement possible. Cette diminution d'achats et ventes liée à l'électricité, si vous parlez de l'électricité, est exclusivement due à l'évolution des prix sur le contexte européen. Dans le contexte des achats, évidemment en Suisse, mais pas seulement, étant donné les répercussions de ces prix européens sur les prix suisses, il n'y a eu, pendant cette période, que très peu de diminution du volume d'électricité. Nous n'avons donc pas accru la marge par kilowattheure. Globalement, la marge par kilowattheure est restée similaire pendant toute cette période.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – Malgré les apparences du débat de ce soir, la Commission des finances propose d'accepter les comptes des Services industriels lausannois par 11 oui et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, les comptes de la Direction des services industriels sont approuvés par 48 voix contre 24 et 8 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bendre Anselme, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Grin Claude Nicole, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marly Gianna, Martin Pedro, Masson Jean-Luc, Michaud Gigon Sophie, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Pascuas Esperanza, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzman Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène.

Ont voté non : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Stauber Philipp, Tripet Nicolas, Wild Diane.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Aubert Alix, Chollet Jean-Luc, Conscience Pierre, Fürbringer Jean-Marie, Marion Axel, Martinho José, Schaller Graziella, Vouillamoz Vincent.

La discussion est close.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances a accepté la conclusion 1 par 9 oui, zéro non et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal la conclusion N° 1 est approuvée par 47 voix contre 10 et 22 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Grin Claude Nicole, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marly Gianna, Martin Pedro, Masson Jean-Luc, Michaud Gigon Sophie, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Pascuas Esperanza, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène.

Ont voté non : Mmes et MM. Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Di Giulio, Fracheboud Cédric, Klunge Henri, Messere Anita, Moscheni Fabrice, Stauber Philipp.

Se sont abstenus : Mme et MM. Aubert Alix, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Conscience Pierre, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Fürbringer Jean-Marie, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Marion Axel, Martinho José, Miauton Philippe, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Tripet Nicolas, Vouillamoz Vincent, Wild Diane.

M. Vincent Brayer (Soc.), président rapporteur : – La Commission des finances a accepté cette conclusion par 12 oui, zéro non et zéro abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal la conclusion N° 2 est approuvée par 52 voix contre 3 et 25 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Coppe Axelle, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Grin Claude Nicole, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Mottier Vincent, Pain Johan, Panchard Ilias, Pascuas Esperanza, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tran-Nhu Thanh-My, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène.

Ont voté non : Mme et MM. Clerc Georges-André, Masson Jean-Luc, Messere Anita.

Se sont abstenus : Mme et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Marion Axel, Martinho José, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Stauber Philipp, Tripet Nicolas, Wild Diane.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/20 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de 2018 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2019/20, du 2 mai 2019 ;
2. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :
Syndic : CHF 265'976.-
Conseillers municipaux : CHF 247'947.-

Crédits supplémentaires pour 2019 (1^{re} série)

Préavis N° 2019/21 du 2 mai 2019

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur : – La conclusion a été acceptée à l'unanimité.

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/21 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2019, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	<i>Impact net</i>
A. Budget de fonctionnement	CHF	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>764'900.00</u>	<u>-576'000.00</u>	<u>188'900.00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>118'400.00</u>	<u>-40'000.00</u>	<u>78'400.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 15 du préavis)	<u>88'600.00</u>	<u>-30'000.00</u>	<u>58'600.00</u>

Implémentation d'un nouveau système d'information financier au sein de la Ville (SIF)

Préavis N° 2019/22 du 2 mai 2019

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Philippe Miauton (PLR), rapporteur : – Les quatre conclusions ont été acceptées à l'unanimité.

Les conclusions de la commission sont approuvées à l'unanimité

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/22 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'000'000.- destiné au remplacement de la solution informatique GEFI et à l'adaptation des autres logiciels de gestion financière ;
2. de balancer le compte d'attente 6900.581.683 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
3. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 ci-dessus par la rubrique 6900.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service des finances ;

4. de faire figurer sous la rubrique 6900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ci-dessus.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 544'000.- pour l'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal

Préavis N° 2019/11 du 21 mars 2019

Culture et développement urbain, Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – Très rapidement, oui, l'UDC est favorable à l'acquisition, à l'installation, à la formation et à la mise à jour d'un nouveau soft plus convivial, qui permettra plus d'efficacité, de sécurité et d'économie à l'administration en lien avec la Municipalité.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Pour le groupe socialiste, l'acquisition d'un nouvel outil informatique performant et sécurisé pour la gestion des séances de la Municipalité et du Conseil communal est devenue absolument indispensable. Nous vous encourageons dès lors à accepter ce crédit d'investissement et l'ensemble des conclusions du préavis.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Nous sommes en 2019 et les outils informatiques sont devenus plus maniables, plus performants et plus ergonomiques. Nous espérons que l'investissement consenti contribuera à une amélioration des processus de travail pour les « aides de camp » de la Municipalité et pour nous, conseillers communaux. Le PLC vous recommande d'approuver les conclusions de ce préavis.

M. Nicolas Tripet (PLR) : – Rapidement également, le PLR salue ce préavis, qui nous permettra de nous doter d'un outil de gestion adapté aux standards modernes. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais ce système permet de digitaliser un certain nombre de processus. On a par exemple appris que, dans la réalisation de préavis, il fallait ressaisir des textes ou des PV, ce qui sera évidemment évité avec ce nouvel outil.

Nous sommes donc face à un projet qui permet de travailler de manière un peu plus mobile, en phase avec la réalité du monde du travail. Nous soulignons qu'il est judicieux que les conseillères et conseillers communaux participent au groupe de suivi, en tant que bêta-testeurs. Dans ce cadre, nous soulignons également le vœu formulé par la commission d'intégrer les chefs de groupe à ce processus et aux tâches en termes de suivi des groupes, qui sont des charges administratives importantes, puisque nous sommes des politiciens de milice.

Je passe rapidement sur les éléments sécuritaires qui nous ont été rapportés dans le préavis, qui semblent également positifs. Compte tenu de tous ces éléments, nous accepterons les conclusions de ce préavis.

Mme Sara Soto (Les Verts) : – Pour des raisons évidentes de rationalisation et de simplification des processus, pour continuer à aller dans le sens d'une gouvernance sans papier, et pour tout ce qui vient d'être dit, le groupe des Verts acceptera ce rapport-préavis.

Toutefois, pour faire suite au vœu formulé et accepté en commission, qui demande à ce que les chefs de groupe participent à une séance de travail, ceci afin de déterminer les

fonctionnalités à inclure dans l'outil, nous souhaitons nous assurer d'une participation active des chefs de groupe en les intégrant pendant toute la durée du processus.

Nous avons effectivement déjà eu une discussion à ce sujet lors de la séance de commission. Toutefois, nous restons persuadés que la conception de cet outil va engager une réflexivité, ceci pour que l'outil soit le mieux adapté aux besoins effectifs. Nous pensons par exemple à des tests effectués à des moments clés de la conception de l'outil. Je prierai la Municipalité de bien vouloir nous faire un retour sur cette possibilité.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le groupe Le Centre soutiendra ce préavis. Je remercie les commissaires d'avoir soutenu ce vœu. Je pense que c'est vraiment très important que les chefs de groupe puissent avoir des fonctionnalités qui leur soient dédiées.

Le président : – Je me permets une petite remarque. La discussion a aussi eu lieu au sein du Bureau, et il y a eu une consultation des groupes politiques en amont de la rédaction de ce préavis. Les groupes politiques avaient donc déjà été entendus une fois. Naturellement, le processus pourrait se poursuivre.

La discussion est close.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Je rappelle la teneur du vœu accepté en commission par 11 voix et 1 abstention. Les conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité.

Vœu

La commission forme le vœu que le chef de projet organise une séance de travail avec les présidents de groupe (ou leur suppléant) afin de déterminer les fonctionnalités à inclure dans l'outil pour aider à la gestion des groupes politiques et que les conclusions de ce groupe de travail soient intégrées, dans la mesure du possible, à l'outil.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/11 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet d'acquisition d'un outil de gestion des séances de Municipalité et des séances du Conseil communal ;
2. d'allouer, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 544'000.- destiné à l'acquisition et aux mesures d'accompagnement nécessaires pour le développement et la mise en service du logiciel ;
3. d'amortir annuellement, sur une durée de cinq ans, le montant indiqué sous chiffre 2 par la rubrique 1103.331 du budget de fonctionnement du Secrétariat municipal ;
4. de faire figurer sous la rubrique 1103.390 du budget de fonctionnement du Secrétariat municipal les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus. ;
5. de balancer le compte d'attente n° 1103.581.144 ouvert pour couvrir les frais d'appel d'offres, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2.

Organisation, compétences et actions communales relatives à la problématique de l'amiante **Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante – danger mortel »**

Rapport-préavis N° 2019/10 du 21 mars 2019

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Diane Wild (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Nous abordons ce soir un problème de santé publique. En préambule, j'ai une pensée pour toutes les personnes qui sont affectées par une pathologie due à l'amiante, ainsi que pour les familles dont un proche est décédé de l'amiante. Je salue également le soutien qu'apporte le Comité d'aide et d'orientation des victimes de l'amiante aux familles. A ce titre, je tiens à remercier Mme Vallotton pour son soutien.

Je suis pleinement concerné par le sujet, puisque, depuis mon apprentissage de monteur électricien, débuté en 1974, j'ai été régulièrement en contact avec l'amiante. Ce produit reconnu pour améliorer l'effet ignifuge de certaines parties de bâtiments a été utilisé à foison jusqu'en 1989, date de son interdiction en Suisse. Avant cette interdiction, aucune précaution d'usage ou prévention n'était dispensée aux travailleurs du bâtiment.

La fibre d'amiante étant mille fois plus petite qu'un cheveu, une fois inhalée, elle se loge entre la plèvre et le poumon pour sommeiller pendant des dizaines d'années. A force d'être en contact non protégé avec ce produit, j'ai été contaminé. Un contrôle de routine de mes poumons a déclaré en 2016 que de l'amiante avait développé de nombreuses plaques pleurales, ainsi qu'une asbestose. Je me soumetts depuis cette date à un scanner annuel, ainsi qu'à un examen de capacité respiratoire. A ce jour, ma situation s'est stabilisée, mais la fibre d'amiante peut se réveiller et déclencher très rapidement un mésothéliome, conduisant à une issue fatale. La SUVA a reconnu mon cas comme maladie professionnelle.

Ce produit toxique a déjà emporté un de mes proches collaborateurs, ainsi que mon maître d'apprentissage. En Suisse, 2173 décès sont directement causés par des cancers liés à l'amiante. A ce jour, la SUVA a reconnu 4800 cas de pathologies liées à l'amiante depuis 1939 et versé plus de 1,1 milliard de prestations.

Il faut savoir que, chaque année, 357 nouveaux cas sont déclarés. Précisons également que de nombreux ouvriers, depuis lors rentrés chez eux, dans leur pays, parce qu'ils sont retraités, n'auront peut-être pas été pris en considération par ces statistiques. Que deviennent-ils ? Ce sont eux qui ont aidé à construire nos maisons, nos routes et nos autoroutes.

Cette introduction était indispensable pour que ceux qui pensent que l'amiante est un problème du passé comprennent qu'ils se trompent. La multiplication des travaux de rénovation des bâtiments des années soixante à huitante, contenant un grand pourcentage d'amiante, nous oblige à une grande prudence. L'amiante se niche partout : colle de carrelage, colle de linoléum, faux plafonds, isolation de chauffage ou embrasure de fenêtres notamment. Mais le secteur de la construction n'est pas le seul à avoir utilisé ce produit, et les exemples sont nombreux : les boulangers avaient des gants en amiante pour enfourner le pain, les freins des poids lourds étaient équipés d'amiante, sans parler des bacs à fleurs, des toitures en Eternit, et j'en passe.

Saluons donc la réponse de la Municipalité à mon postulat « Amiante – danger mortel ». A la lecture du préavis, elle impose plusieurs dispositions visant à protéger tant les employés œuvrant sur les chantiers que les locataires restant dans leurs appartements pendant des

travaux de rénovation, de même que les visiteurs et l'environnement immédiat des chantiers.

J'aimerais juste faire un aparté et vous dire que, pour protéger les ouvriers sur les bâtiments qui ont des traces d'amiante, il existe des kits à 35 francs, avec tout le matériel nécessaire, avec des manchettes, qui se mettent après les gants, des sacs pour récolter l'amiante, une combinaison, qui se met sur les habits de l'employé, du scotch pour bien scotcher les gants sur les avant-bras, ainsi qu'un masque de protection spécialement conçu pour l'amiante. Ensuite, vous avez des autocollants, nécessaires pour coller sur les sacs pour indiquer que c'est de l'amiante. On verra tout à l'heure qu'il y a justement une lacune dans le préavis par rapport à cela.

La Municipalité a également renforcé la formation des collaborateurs de la cellule amiante. Elle a exclu certains diagnostiqueurs d'amiante des marchés publics et des travaux distribués. En effet, en début de processus, de nombreux diagnostics étaient médiocres, voire farfelus, la concurrence et la guerre des prix de ce marché ayant permis à certains acteurs de remplir des dossiers totalement inutilisables. C'est inexcusable. Elle a également collaboré avec le Canton pour émettre des directives permettant d'assurer aux collaborateurs du Service d'architecture une lecture compréhensible des diagnostics amiante fournis lors de la procédure du permis de construire. Elle a mis en place un système d'affichage pour les chantiers qu'elle engage en présence d'amiante. Elle collabore désormais étroitement avec l'Association suisse des consultants amiante (ASCA). Cette association a fait le tri des membres non respectueux des directives en la matière et les a exclus d'office.

Un plan d'action a également été mis en place, dont vous trouverez le détail au point 7 du préavis, pages 9 à 11. Avec le Canton, elle a clarifié les rôles respectifs de chacun. Ensuite, avec le concours de l'ASCA, elle a modifié le cahier des charges du diagnostic amiante en cahier des charges du diagnostic des polluants du bâtiment, parce qu'il faut bien savoir qu'il n'y a pas seulement l'amiante qui tue sur les chantiers. Il y a d'autres toxiques découverts qui sont également fatals. Elle a également retravaillé la définition de la mise à jour du diagnostic amiante après les travaux de désamiantage.

Il faut aussi souligner qu'elle procédera à une réévaluation des repérages de 180 bâtiments sur les 203 lui appartenant, qui nécessitent une nouvelle analyse en matière d'amiante. Elle financera ces démarches par le solde de 450 000 francs du crédit-cadre du préavis 2011/15, deuxième étape. La Ville doit juger la situation suffisamment incertaine pour qu'elle procède à une seconde analyse.

D'autres mesures ont été prises et figurent dans ce préavis. Je m'étonne et émets toutefois une réserve sur la traçabilité des déchets, qui n'a même pas été évoquée, au même titre que les parties de bâtiments en Eternit. Dès lors, la prise de conscience du Canton, de la Municipalité, du Conseil communal et d'une majorité des acteurs de la construction sur les dangers liés à l'amiante devrait permettre à ce Conseil d'accepter la réponse apportée à mon postulat.

Il faut aussi rappeler que l'ancien directeur d'Eternit a été condamné à quatre ans de prison et que le Conseil fédéral, après de longues procédures judiciaires, se contente d'octroyer une indemnité pour tort moral et pour dédommagement de respectivement 130 000 et 100 000 francs, soit un montant équivalent au salaire annuel à vie d'un ex-conseiller fédéral. Donc, en une fois, vous donnez 230 000 francs, pendant qu'une autre personne touche, à vie, un salaire de 230 000 francs annuels.

Que penser donc de sa décision scandaleuse de modifier en catimini l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques et d'autoriser, depuis le 1^{er} juin de cette année l'utilisation de l'amiante ou des matériaux en contenant pour des travaux de réparation ou de restauration d'ouvrages existants, si, pour des raisons d'ordre visuel, il n'est pas envisageable d'employer du matériel de substitution sans amiante ? La réintroduction de ce matériel à des fins esthétiques est une régression inadmissible. On

privilégie ainsi la facilité à la sécurité. Les propos avisés de M. Jorgen Hempel, entrepreneur à Onnens, et qui a longtemps travaillé avec l'amiante, sont donc d'autant plus dignes d'intérêt. On peut tout à fait utiliser d'autres moyens en mélangeant du sable, de la chaux et des minéraux. Rien ne justifie cela.

Je conclus mes propos en soulignant que ce préavis ne traite pas des transformations réalisées par des bricoleurs, qui ne sont peut-être tout simplement pas au courant ou ne sont pas informés du risque potentiel des dangers dus à l'amiante. Je vous invite à accepter le préavis présenté par la Municipalité.

Le président : – Merci, monsieur Gaudard, pour votre témoignage courageux sur votre situation personnelle.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Chers collègues, la Ville est organisée sur la problématique de l'amiante et le précise dans ce préavis. Tous les bâtiments construits avant 1990 contiennent ce matériau utile dans la construction et fort dangereux pour la santé. On en retrouve donc, hélas, comme l'a dit M. Gaudard, partout. L'impact sur la santé dépend, pour toute substance toxique, du cumul et de la durée d'exposition, ainsi que du profil de la personne – notre collègue l'a illustré pleinement.

Pour ses propres bâtiments, la Ville est équipée. Lors des rénovations à faire, les bâtiments scolaires ont été diagnostiqués en priorité, sans pouvoir garantir qu'il n'y ait plus de traces, et les travaux à effectuer l'ont été. Par ailleurs, la Ville souhaite intensifier l'information aux habitants en mettant aussi en avant le principe de précaution et en élargissant aux autres matériaux toxiques de la construction. C'est une bonne chose et il ne faut pas relâcher l'attention.

Les Verts voient aussi un enjeu dans le lien avec la population elle-même, confrontée à des travaux. L'amiante, et sa dangerosité, est plutôt bien connu de la population. Comme pour toute substance toxique pour la santé, les questions qui taraudent les gens sont : à partir de quelle exposition est-ce grave pour ma santé ; comment m'en prémunir ; est-ce suffisant si je fais ceci ou cela ? Nous n'avons pas forcément les connaissances ni les ressources pour avancer seuls. Ces questions peuvent vite devenir anxiogènes, et la Ville doit, tout en agissant, rassurer, et surtout donner des pistes.

Si vous êtes propriétaire d'un appartement, ou locataire d'un bail commercial et que vous envisagez des travaux, le problème de l'amiante s'imposera, mais vous ne saurez pas forcément quoi faire. Et si vous le savez, vous n'aurez pas forcément les moyens, le désamiantage étant onéreux et s'ajoutant à une facture qui peut déjà être très importante, selon les travaux. En bref, la Ville doit aussi accompagner les habitants, soit en soutenant financièrement les diagnostics, soit en établissant des protocoles avec ce qui est indispensable et ce qui est recommandé de faire. Bref, elle doit conseiller les gens et s'assurer que le problème n'est pas seulement pris au sérieux intellectuellement, mais dans les actes, en allégeant, le cas échéant, la charge reposant sur la personne prévoyant des travaux. Comme c'est ici une question de santé publique, un soutien du Canton semble justifié. Les Verts soutiennent, avec ces remarques, la réponse au postulat Gaudard et le préavis municipal à l'unanimité.

Mme Anita Messere (UDC) : – L'UDC remercie Guy Gaudard pour son postulat, qui a permis à la Municipalité d'établir un plan d'action et d'accélérer les procédures de désamiantage nécessaires. L'UDC accepte le rapport-préavis – évidemment – et relève la compétence et l'expérience de M. Gaudard, qui est décidément aussi utile au Conseil communal, à la Municipalité qu'aux citoyens et élèves de cette ville.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – En préambule, je tiens à saluer l'excellent rapport, extrêmement sensible, sur le sujet.

A la lecture du document, il est surprenant d'apprendre que certains acteurs de cette problématique semblent être indifférents. Indifférents au sort des travailleurs et de leurs familles, qui ont un travail où ils sont exposés à ce dangereux matériau. Il s'agit, ni plus ni

moins, d'un sujet de santé publique, où l'issue est fatale pour les personnes exposées directement ou indirectement. Comment peut-on rester sceptique ou insensible face à une mort programmée sur le long terme ? Quelque part, il est choquant. Et je suis choqué également d'apprendre qu'un assureur, LAA, impose une clause de renoncement à d'éventuelles poursuites judiciaires pour avoir le droit de se faire soigner, avec la contrainte d'exams périodiques pour que la couverture des soins soit maintenue. A mon sens, l'attitude de l'assureur est de prononcer une deuxième sentence à mort pour les personnes atteintes de ce mal.

Il a été relevé la difficulté à obtenir des expertises fiables par des professionnels de la construction pour des motifs économiques. Il me semble opportun que la Ville de Lausanne dispose de ces experts afin d'éviter tout risque de collusion avec les différents partenaires privés. Pour les bâtiments privés, la Ville de Lausanne pourrait proposer les services de ses experts, moyennant finance, par exemple. La Ville de Lausanne met des moyens importants pour assainir les bâtiments communaux, et cela a un coût.

Au vu du contenu de ce rapport, c'est sans hésitation que je voterai favorablement pour cet objet et, chers collègues, je vous demande d'en faire autant pour préserver la santé de tous.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Le groupe socialiste salue les impulsions essentielles données par notre collègue Gaudard sur ce sujet délicat ici, comme au Grand Conseil. Il convient de relever le travail fait par la Municipalité et ses services, comme l'a relevé M. Gaudard, et l'engagement de Natacha Litzistorf, la municipale en charge.

Comme l'a dit également M. Gaudard, tout n'est pas réglé par ce préavis, notamment l'aide aux victimes. L'aide et la reconnaissance du statut de victime pour les cas que la SUVA ne reconnaît pas, et ne reconnaîtra pas non plus à l'avenir, est un sujet de préoccupation qui doit persister. En ce sens, le travail de CAOVA – je déclare mes intérêts : je cotise à cette association –, qui vient en aide aux victimes de l'amiante est essentiel.

Pour toutes ces raisons, comme l'a fait la commission, je vous remercie d'accorder votre soutien unanime à ce rapport-préavis.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais saluer le témoignage, au-delà des aspects politiques et de santé publique de M. Gaudard. Je crois qu'il a fait preuve d'une force de caractère importante en nous parlant de ce problème qui le touche personnellement. Je connais Guy bien, voire très bien, et je dois dire qu'il ne m'en a jamais parlé. Je suis assez ému par son état. C'est vrai que pour avoir connu d'autres personnes qui étaient touchées par l'amiante, c'est une sorte d'épée de Damoclès qui pèse sur les gens. C'est vraiment une situation très compliquée.

Par rapport à ce qui est écrit dans le préavis, que je salue, je voudrais déposer un amendement, pour peut-être compléter un aspect qui n'est pas couvert par le préavis.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Ce soir, on fait à nouveau de la politique dans le plus noble sens du terme, avec aussi une intervention très personnelle – on peut la saluer – de M. Gaudard. Jusqu'à ce jour, on avait tous salué l'importance de thématiser cette problématique d'un point de vue politique, qui fait beaucoup la une des journaux ces dernières années. Aujourd'hui, grâce à l'intervention de M. Gaudard, on voit les effets, et ce n'est pas un vain mot de le dire, parce que c'est peu courant que l'on puisse voir des effets aussi directs d'une intervention de type politique. C'est le cas au niveau de la Ville de Lausanne, mais c'est aussi le cas, on l'a vu, au niveau du Canton, parce que cette intervention a fait bouger les marges à ce niveau également.

En le faisant ce soir, cela nous permet, avec l'émotion en plus, de prendre pleinement conscience de cette problématique, et c'est un effet important. Cela nous a permis, comme rappelé aussi par M. Gaudard, de mieux cerner les enjeux, mais également le jeu des acteurs – on a parlé de certains acteurs au niveau communal et de certains autres acteurs au niveau cantonal, mais il y a également tout un jeu d'acteurs au niveau national –, ce qui

nous a permis de mieux le comprendre. Comme l'a dit M. Rastorfer, avec ce rapport-préavis, tout n'est pas réglé, notamment à ce niveau, et c'est aussi ce que nous devons continuer, à tous niveaux institutionnels. Une intervention au niveau national sera peut-être bientôt la bienvenue.

Nous avons eu la possibilité de clarifier les procédures, et nous avons parlé de ce plan d'action, sur lequel je ne vais pas revenir. Je vais reprendre quelques éléments évoqués par M. Gaudard, car il paraît essentiel de donner quelques compléments. Vous avez évoqué, monsieur Gaudard, le fait que nous allons refaire des analyses sur notre patrimoine bâti. Il est tout à fait juste de le dire ainsi. Ce n'est pas forcément lié à une situation incertaine, mais aussi à ce que vous avez déclenché dans le cadre de vos questionnements, à savoir l'objectif et l'essentiel de pouvoir développer des instruments qui nous permettent un suivi régulier. Même si on n'est pas sûr et que la situation n'est pas incertaine, cela nous permet, de manière préventive, d'être dans les bonnes marques pour suivre l'évolution de l'ensemble des bâtiments. Il y a des situations incertaines que l'on doit suivre, mais il y a des situations qui ne sont pas encore incertaines et que nous allons suivre également, raison pour laquelle on va refaire ces analyses.

Comme je l'ai déjà dit, M. Rastorfer l'a évoqué, tout n'est pas réglé avec ce rapport-préavis. Monsieur Gaudard, vous êtes revenu sur la traçabilité des déchets ; c'est un élément important, sur lequel nous devons – là aussi, à différents acteurs – revenir prochainement pour avoir une traçabilité plus forte ce qui n'est pas forcément encore le cas actuellement.

M. Gaudard est également revenu sur un élément qui a été médiatisé ces dernières semaines, qui nous a aussi questionnés, à savoir cette position de l'Office fédéral de l'environnement sur l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, avec l'introduction de cette exception sur les éléments qui contiennent de l'amiante de manière naturelle. On a fait quelques téléphones suite à cette annonce. On nous assure que c'est uniquement lié à de l'amiante présent de manière naturelle dans les pierres. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas tout à fait habile – c'est un commentaire qui n'engage que moi – de sortir une modification d'ordonnance, alors que tout n'est pas réglé en termes de problématique amiante. Il nous semble en tout cas que c'est le cas aujourd'hui. Mais on nous assure que c'est uniquement dans le cadre de rénovations pour des questions patrimoniales, etc. Il n'en demeure pas moins – et cela n'engage que moi aussi de le dire de cette manière – que cette modification a été introduite suite à une requête de Naturstein-Verband Schweiz, qui est un lobby qui fait pression pour changer certains éléments, comme cela se fait beaucoup dans ces ordonnances notamment. On verra comment cela se passe au fur et à mesure des rénovations et réhabilitations de certains bâtiments. Pour des questions patrimoniales, par exemple, on nous a donné l'exemple de la serpentine, qui est vraisemblablement un des minerais qui contient de l'amiante. On verra si on peut utiliser cela ou faire autrement, comme l'a dit M. Gaudard. A titre personnel, je privilégierai de le faire autrement.

Sur les différents éléments qui ont été évoqués par Mme Sophie Michaud Gigon, entre autres, et, je crois, aussi par M. Gaudard, il est clair qu'un des publics cibles les plus sensibles, c'est le bricoleur et la bricoleuse du dimanche. C'est aussi sur ce segment que l'on peut faire de l'information, mais, encore une fois, pas tout seuls. Il est clair que ce sont des populations que l'on arrive à toucher plus difficilement. Une action coordonnée à différents niveaux institutionnels et avec les grands distributeurs et les grandes enseignes qui font du bricolage pourrait être envisagée ; cela pourrait être aussi un endroit où l'on fait de la prévention.

Comme on l'a dit à différents moments de la discussion, c'est vrai qu'il y a l'attitude parfois un peu choquante de certains acteurs. On espère qu'à force notamment de débats politiques, comme M. Gaudard nous l'a forcé à faire, de manière tout à fait légitime, on arrivera peut-être à faire retrouver la raison et à avoir un peu plus d'empathie, parce qu'il

est aussi question de cela, par rapport à ce type de situation. On espère que ce genre de débat politique fera bouger les marges de ce côté.

Mme Alix Aubert (EàG) : – Je m’excuse d’intervenir après Mme la municipale. Je voulais juste saluer ce postulat, qui, pour le groupe Ensemble à Gauche, soulève l’importance d’une structure publique de contrôle des risques sanitaires auxquels le travail et les produits industriels exposent les travailleurs.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Cet amendement prolonge ce qui était évoqué par M. Gaudard et Mme la municipale par rapport à la traçabilité des déchets contenant de l’amiante.

Amendement

Conclusion N° 4 (nouvelle)

Le Conseil communal décide de donner la charge à la Municipalité de mettre en place une base de données consultable par le public et permettant la traçabilité des déchets contenant de l’amiante.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C’est juste une question de lisibilité. « Une base de données consultable ? » (*M. Moscheni explique son amendement hors micro.*)

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Est-ce que M. Moscheni pourrait expliquer ce qu’il entend par « le public » et pour quelle raison les déchets des bâtiments qu’on aurait rénovés contenant de l’amiante devraient être tracés ? Je ne comprends pas. Est-ce que vous arrivez à nous expliquer le sens de votre proposition ?

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – L’idée est de pouvoir suivre les déchets dans l’ensemble du cycle de vie, si j’ose me permettre l’expression, et également au niveau du traitement, pour qu’il y ait un suivi et pas simplement qu’ils disparaissent dans la nature et que le public ne puisse pas avoir ces informations

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C’est une question assez précise qui, pour la voter en pleine connaissance de cause, demanderait un peu plus que ce qu’on a pu discuter à l’instant, très rapidement, avec ma collègue, Mme Germond, qui est en charge des déchets.

Je serais peut-être impolie et « incourtoise » de vous proposer de déposer un postulat. Mais, pour expliquer la portée de ce que vous souhaitez, cela me paraît un peu délicat de dire oui ou non à cette heure de la discussion et sans éléments plus pertinents sur la portée de ce que vous souhaitez.

Bien entendu, comme je l’ai évoqué dans le flot de la discussion, il est clair que nous devons encore faire des efforts collectivement sur cette traçabilité des déchets, mais de se dire que l’on va maintenant de l’avant avec une conclusion de ce type serait, à mon sens, un peu... pas hasardeux, parce que ce n’est pas le bon mot, mais je préférerais que l’on ait plus d’éléments pour voir la portée de ce que vous souhaitez sur le fond et sur le principe de la transparence de la traçabilité. Bien entendu, on a tous le souhait de l’avoir. Après, sous une forme de liste, à partir de quoi, je ne vois pas trop. Sur le fond, oui, sur la forme, je préférerais que l’on ait quelque chose à part qui nous permette d’être un peu plus conséquents avec les réponses que l’on pourrait vous donner.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Dans la suite de ce qu’a dit Natacha Litzistorf, la municipale en charge de l’objet que l’on traite ce soir, je pense que cette proposition, que je soutiens dans le principe, demande tout de même à être affinée et étudiée. Peut-être qu’il serait bénéfique de transformer cette proposition de conclusion en postulat. Cela fixerait aussi un délai et un cap temporel pour la concrétisation. Notre collègue Moscheni devrait peut-être aller dans ce sens. Je précise qu’il ne s’agit pas d’évacuer la proposition,

mais bien de la rendre plus directement utilisable ensuite par l'administration et par le Conseil pour ce qui est de son suivi.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me rallie à ce qui vient d'être dit. Je retire donc cette proposition et nous allons travailler sur un postulat.

L'amendement Fabrice Moscheni est retiré.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je renonce.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je renonce également.

La discussion est close.

Mme Diane Wild (PLR), rapportrice : – La commission a voté les trois conclusions en bloc et elles ont été acceptées à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions N° 1 et 2 sont approuvées à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 3 est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/10 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'organisation de l'administration et des améliorations des processus mise en place en ce qui concerne l'amiante, ainsi que des compétences communales relatives à la problématique de l'amiante ;
2. d'utiliser le solde disponible de CHF 450'000.- sur le crédit cadre 2e étape (préavis N° 2011/15 – « Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante » – objet 4489) afin de financer les travaux de réévaluation du diagnostic amiante des bâtiments ayant déjà fait l'objet d'une analyse ainsi que d'éventuels nouveaux mandats de repérage ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard « Amiante – danger mortel ».

Postulat de Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) et consorts : « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »

Développement

Toutes les commissions d'établissement fonctionnent avec un budget de CHF 1'000.- par année civile, pour leur permettre d'organiser diverses activités. Ce budget est alloué pour l'année en cours et n'est pas cumulable d'une année à l'autre.

Dans le règlement des établissements scolaires, il est spécifié que chaque commission d'établissement doit organiser, au moins tous les 2 ans, une soirée « parents » afin de leur faire connaître l'établissement scolaire de leur enfant.

Organiser une soirée intéressante, qui pourrait attirer le plus grand nombre de parents, devient difficile avec seulement le budget de l'année, diminués par les petits événements réguliers qui ont lieu chaque année.

Souvent plusieurs établissements se regroupent pour certaines organisations, comme des soirées à thème, ce qui permet un plus grand nombre de participants ainsi que des économies sur le budget.

La demande de créer un Fonds pour les établissements scolaires servirait à chaque établissement d'avoir les moyens pour financer de beaux événements ponctuels.

Ce Fonds peut être alimenté par l'argent du budget annuel que les établissements n'auraient pas dépensé durant l'année.

Par ailleurs, une liste des Fonds déjà existants de la Ville serait également utile aux commissions d'établissements lorsque celles-ci cherchent à mettre des projets sur pied et ont besoin de quelques centaines de francs pour les concrétiser.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer un Fonds des établissements.

Discussion préalable

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Mes cosignataires et moi, membres des commissions d'établissements scolaires, déposons ce postulat, qui demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de la création d'un fonds des établissements scolaires.

En effet, à ce jour, chaque conseil d'établissement scolaire fonctionne avec un budget annuel de 1000 francs, ce qui représente une somme totale de 15 000 francs pour l'ensemble des conseils d'établissements. Cette somme ne peut en principe pas être transférée d'une année à l'autre. De ce fait, cela restreint considérablement l'organisation d'événements. Ce fonds permettrait à chaque établissement scolaire une plus grande souplesse dans l'engagement final de ses projets. Ce fonds serait entièrement financé par l'argent que chaque conseil d'établissement n'aurait pas utilisé pendant l'année.

Les commissions d'établissements auraient ainsi la possibilité de gérer plus efficacement leur budget annuel pour organiser une activité de plus grande ampleur. Je vous propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

Le renvoi en commission n'étant pas demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique »

Développement

La ville de Lausanne est très active dans l'économie gazière. Les SI représentent, en importance, le 4^e distributeur de cette énergie fossile en Suisse. Le réseau de gaz de la ville de Lausanne alimente chauffages et cuisinières des bâtiments, stations-service de gaz

naturel servant aux véhicules, sans oublier le réseau de chauffage à distance. Les achats de gaz par la ville de Lausanne en 2017 se sont ainsi montés à 1913 GWh en légère augmentation de 15 GWh (+0.8%) par rapport à l'année précédente. À titre d'illustration, la centrale nucléaire de Beznau a produit l'équivalent de 2793 GWh d'énergie en 2017.

L'addiction de la Ville de Lausanne au gaz naturel est problématique à plusieurs titres, au premier desquels figure le changement climatique. En effet, la combustion de gaz naturel génère des émissions de gaz à effet de serre – certes, avec une intensité moindre que d'autres combustibles fossiles comme le mazout par exemple. Le gaz naturel utilisé comme combustible de chauffage présente une intensité carbone de 270g/kWh contre 330g/kWh pour le mazout; des valeurs qui restent très élevées si on les compare aux sources de chaleur renouvelables qui affichent une intensité carbone moyenne de 40g/kWh pour les pompes à chaleur, respectivement de 20g/kWh pour une chaudière à bois.² On ne peut donc pas considérer le remplacement du mazout par le gaz comme un geste décisif en matière de lutte contre le changement climatique. Bien au contraire, le remplacement d'un agent fossile par un autre, certes plus efficace, pourrait prolonger notre dépendance à des sources énergétiques trop intensives en CO₂ en dépit de la nécessité de protéger le climat.

En outre, si la vente de gaz naturel a été jusqu'ici une activité très rentable pour les SI, cela risque de ne plus être autant le cas à l'avenir. Le secteur gazier a encore actuellement une structure quasi monopolistique. L'approvisionnement est assuré par une société unique en Suisse romande : Gaznat. Le gaz provient de sources très diverses, mais exclusivement étrangères : mer du Nord, Russie, Algérie, etc. ce qui pose bien sûr, le problème de l'indépendance énergétique. Depuis 2012, une libéralisation partielle du marché du gaz est en cours en Suisse. Une transparence accrue est de rigueur en matière de tarifs et un organe de surveillance des prix, similaire à l'Elcom pour l'électricité, pourrait voir le jour. Compte tenu des évolutions du cadre réglementaire, la rentabilité de la vente de gaz ira à la baisse. À l'impératif climatique s'ajoute ainsi un impératif financier, puisqu'il deviendra de toute façon nécessaire de diversifier davantage les sources de revenus des SI pour s'adapter à une situation de concurrence accrue dans le secteur du gaz risquant de diminuer la marge bénéficiaire reversée aux finances de la Ville de Lausanne.

Il est évident qu'un système de chauffage à distance comporte des avantages écologiques et économiques notables comparés à la multiplication de chaufferies individuelles par bâtiments; un tel système doit être entretenu et développé. Or aujourd'hui, 40% de la chaleur fournie par le chauffage à distance provient de la combustion de gaz, 60% seulement étant encore produit par l'incinération des déchets à Tridel. La tendance globale est, de plus, à une augmentation de la part du gaz dans la chaleur fournie par le chauffage à distance. Cela est dû à la fois au fait que la demande augmente d'environ 2% par année et que Tridel fonctionne déjà pratiquement au maximum de ses capacités, limitant d'autant l'apport en chaleur issu de la combustion des déchets. Or sans nouvelles mesures fortes, la Municipalité estimait que le seuil de moins de 50% d'énergies renouvelables dans le chauffage à distance pourrait être atteint vers 2020 déjà.³

Un chauffage à distance dont l'énergie ne serait plus fournie dans sa nette majorité par des sources renouvelables ne comporte plus aucun avantage écologique comparé à des solutions telles que les pompes à chaleur individuelles. L'augmentation de la part d'énergies fossiles dans le chauffage à distance lausannois est non seulement un problème du point de vue de la protection du climat, mais il s'agit également d'un problème politique et économique. En effet, si le chauffage à distance ne venait plus à être alimenté majoritairement par des sources renouvelables, le rattachement des nouveaux bâtiments ou des bâtiments transformés au réseau de chauffage à distance ne suffirait plus à répondre aux normes énergétiques posées par la loi vaudoise sur l'énergie, rendant le système

²<http://www.energyscope.ch/100-questions/quel-est-le-potentiel-de-l-energie-solaire-en-suisse/combien-de-co2-les-energies-renouvelables-emettent-elles>

³Municipalité de Lausanne, Production combustible pour le chauffage à distance, ouverture d'un compte d'attente, 26 mars 2015.

partiellement obsolète. En outre, la part importante et croissante de gaz dans le chauffage à distance expose la Ville de Lausanne aux impacts économiques toujours plus importants de la loi sur le CO₂ notamment à une augmentation de l'assiette de la taxe et à des conditions plus restrictives quant à son remboursement, au renchérissement du prix des quotas de CO₂ sur le marché et à d'éventuelles obligations légales de compenser les émissions de CO₂.⁴

Il est donc urgent de diminuer la dépendance de la ville de Lausanne au secteur gazier en œuvrant à la réduction de la consommation de gaz pour la production de chaleur et au développement des sources renouvelables pour le chauffage à distance. Les efforts pour faire baisser la consommation énergétique des bâtiments doivent être renforcés. En parallèle, la part de sources d'énergie renouvelable dans le chauffage à distance doit viser le 100%. Ceci est non seulement souhaitable, mais également possible et réaliste. Une étude de la branche⁵ sur les perspectives à long terme de l'efficacité énergétique renouvelable dans le chauffage à distance démontre que le potentiel de chaleur fourni par les lacs est aussi immense qu'ignoré en Suisse, et à plus forte raison dans les villes lacustres, et que ce potentiel se révèle être bien plus important que celui des déchets; la géothermie, le bois et les cours d'eau et eaux souterraines représentant également des alternatives de sources d'énergies renouvelables possibles pour le chauffage à distance. La partie suisse du lac Léman constitue ainsi le plus gros réservoir de chaleur de Suisse, avec un potentiel évalué supérieur à 10'000 GWh/année.

Il est clair que la recherche de sources d'énergies renouvelables pour le chauffage à distance et l'adaptation du réseau en conséquence sont des investissements longs et coûteux. Genève a entamé de tels travaux pour son centre-ville en 2015.⁶ Un financement durable pourrait être constitué par la Municipalité en faisant un usage accru du fonds de production de chaleur renouvelable alimenté par les remboursements de la taxe CO₂⁷ et en affectant une part de la marge bénéficiaire des ventes de gaz à la recherche de sources d'énergies renouvelables.⁸

Conclusion :

Ce postulat propose donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de sortir de sa dépendance au gaz pour ce qui est de la fourniture de chaleur par le chauffage à distance par le biais d'un programme de réduction du besoin de chaleur des bâtiments et d'une feuille de route visant un remplacement total du gaz par des sources d'énergies renouvelables en constituant un mécanisme de financement durable à cette fin. Une telle feuille de route devrait être conforme à l'échéancier décidé dans le cadre de l'accord de Paris (COP21) sur le climat, en ayant comme objectif temporel le plafonnement immédiat de la consommation de gaz et la réduction progressive pour atteindre un niveau 0 avant 2050.

Discussion préalable

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ce postulat fait suite au débat que l'on a eu l'année dernière, au moment de la présentation du budget, à propos d'un amendement qu'on aurait voulu faire passer dans le cadre des Services industriels.

La proposition était de dire que le gaz est un fluide qui va se révéler de plus en plus problématique avec les années pour Lausanne. Il est problématique parce que, à l'heure actuelle, la Ville de Lausanne génère des marges bénéficiaires importantes par la vente de gaz, et ces marges vont forcément être amenées à se réduire avec la régulation croissante du secteur.

⁴La loi CO₂ étant en cours de révision, il est difficile d'estimer les obligations finales s'imposant aux centrales thermiques avec certitude. Il n'est possible que l'obligation de compenser le CO₂ soit définitivement levée pour les centrales thermiques.

⁵Livre blanc : le chauffage à distance en Suisse – Stratégie ASCAD, 2014

⁶https://www.swissinfo.ch/fire/energies-renouvelables_une_centrale_thermique-au-fond-du-lac/41696514

⁷Municipalité de Lausanne, réponse à la question n°29 de Romain Felli – Certificats CO₂, 14 août 2015

⁸Comme proposé par le groupe Ensemble à Gauche dans le cadre du budget 2019, séance du 04 décembre 2018

Du point de vue environnemental, il y a le problème des émissions de gaz à effet de serre. Vous savez que la Ville de Lausanne est un grand distributeur de gaz à l'échelon suisse et que cette dépendance au commerce du gaz pose problème dans une perspective de lutte contre le changement climatique.

Un autre élément qu'il faut relever, c'est que nous avons également un problème d'ordre politico-légal avec notre approvisionnement en gaz, notamment parce que le gaz est actuellement utilisé pour fournir de la chaleur au travers du chauffage à distance, et la part de gaz qu'il y a actuellement dans le chauffage à distance menace de faire considérer l'ensemble de cette installation comme une installation thermique au lieu d'une installation renouvelable, puisque la part des déchets utilisés pour procurer cette chaleur à distance est menacée par l'augmentation de la demande en chaleur et la stagnation des capacités productives par le biais des énergies renouvelables.

Donc ce postulat est très simple, il demande à la Municipalité d'étudier des moyens de diminuer sa dépendance envers l'énergie gazière pour ce qui est de la production de chaleur via le chauffage à distance, et de préparer un plan de diminution de sa dépendance vis-à-vis de cette énergie pour les raisons climatiques et économiques que j'ai évoquées.

Je mentionne un dernier point que nous avons à l'époque mentionné dans la discussion sur le budget à propos du financement. Il serait possible de préparer ce plan de sortie du gaz en utilisant une partie de la marge bénéficiaire réalisée sur la bande de ce fluide. Comme il s'agit d'un sujet en partie touché par un postulat déposé récemment par le Parti socialiste, et qu'il s'agit également d'un sujet complexe, qui amène des discussions, je propose de le renvoyer en commission.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je respecte le choix du postulant, mais il me semble que ce postulat pourrait être renvoyé directement à la Municipalité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Non, (*rires dans la salle*) je pense qu'il est également dans l'intérêt du PLR de participer à cette discussion.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville »

Développement

« La Suisse traite mal ses espèces », pouvions nous lire récemment dans le Temps et la délégation suisse fait profil bas avant la réunion internationale prévue ces jours. Il semble bien qu'en matière de protection de la biodiversité notre pays est à la traîne. La situation s'est même aggravée pour les espèces menacées. Il s'agit d'une extinction des espèces bien plus alarmante que la pollution de l'air. Pourtant elle reste méconnue du grand public.

Que pouvons-nous faire à l'échelle d'une ville en tant que citoyennes et citoyens? Il y a de quoi s'inquiéter, les hérissons sont en danger, les oiseaux se font de plus en plus rares et les insectes désertent nos jardins. Or nous pouvons sensibiliser, informer des gestes et comportements simples à mettre en pratique au quotidien. Pour cela encore faut-il les connaître.

On peut ainsi

- installer dans son jardin un tronc d'arbre ou un tas de branches et de bois, les insectes et autres petits animaux vont adorer. Si vous n'avez pas de jardin, pas grave, votre terrasse, balcon ou appui de fenêtre fera l'affaire
- placer des nichoirs pour les oiseaux, des abris pour les chauves-souris ou les écureuils, des hôtels à insectes, afin de préserver la diversité des espèces qui s'y trouvent
- opter pour des graines de tournesol au lieu de mélanges compliqués, planter de la lavande sur votre balcon pour attirer les abeilles pour butiner, etc.

Tous ces conseils figurent sur des sites dédiés à la biodiversité. Dans le même esprit la Charte des jardins a été lancée depuis plusieurs années, notamment à Lausanne. Toutefois ces gestes et conseils sont peu connus du grand public.

Certes le défi pour préserver la biodiversité est immense ! Parions sur des gestes simples au quotidien pour démultiplier nos forces et conserver ainsi la diversité de nos espèces !

Il est demandé dans ce postulat d'étudier un plan d'actions de communication, avec la création d'une journée annuelle de sensibilisation, destinés à tous les Lausannoises et Lausannois, petits et grands, pour leur rappeler et montrer des gestes simples permettant de préserver la diversité de nos espèce en Ville.

Discussion préalable

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'aimerais tout d'abord vous parler de mes intérêts. Dans les années septante, j'ai eu la chance d'avoir des cours d'écologie, à l'école, par M. Jacques Piccard, l'océanographe, celui qui allait au fond du lac dans un appareil, qui nous avait déjà dit que l'état du lac Léman était très préoccupant. Depuis, il va mieux, il paraît.

Dans les années quatre-vingt, avec les cours d'écologie à l'EPFL, on s'est même rendus sur le glacier d'Aletsch et nous devions, comme étudiants en génie civil, compter les crapauds écrasés sur la route. Depuis, on fait des tunnels à crapauds sur les autoroutes. Dans les années nonante, j'ai travaillé à l'Office fédéral de l'environnement, à la protection des eaux, pour tout ce qui est débit minimum. C'est pour vous dire que les espèces et l'environnement sont des sujets qui m'intéressent depuis de nombreuses années.

Venons au sujet de ce postulat. J'avais déjà déposé ici une question sur les oiseaux. J'ai l'impression d'entendre moins d'oiseaux le matin. J'ai l'impression qu'il y a vingt ans, on était réveillé à 5 h du matin par les oiseaux et qu'aujourd'hui, on est réveillé par le brouhaha, mais plus réveillé par le chant des oiseaux. Je suis donc toujours inquiète pour les espèces d'oiseaux. On ajoute aussi les petits insectes et les hérissons. On a vu dans la presse une inquiétude pour les hérissons de jardin. Moi-même, depuis deux ou trois ans, je ne vois plus la famille de hérissons que j'avais l'habitude de voir dans mon quartier.

Il paraît qu'un très gros pourcentage d'insectes est en train de disparaître. Quand j'ai vu, cette année, les fourmis réapparaître dans ma cuisine, j'ai été soulagée. Du coup, je n'ose plus les tuer. Tout cela pour dire que je suis convaincue qu'il faut que nous, simples citoyens lausannois, nous connaissions les gestes simples pour sauver toutes ces petites espèces, dont on va bientôt perdre un très fort pourcentage.

Je vous propose ici, parce que je crois que les petits gestes ont de grands effets – (*brouhaha dans la salle*) je crois que 22 h30 fait aussi beaucoup d'effet dans cette salle –, d'étudier la possibilité de donner plus d'informations au public, notamment par une journée annuelle d'information, que l'on pourrait créer à Lausanne pour que les Lausannois et les Lausannoises, petits et grands, en profitent pour montrer aux habitants de cette ville des gestes simples, comme faire pousser de la lavande au bord de sa fenêtre pour attirer les abeilles et d'autres petites choses simples. Je crois aux petits gestes qui ont de

grandes répercussions. Je vous demande donc de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

Le renvoi en commission n'étant pas demandé, le Conseil décide de renvoyer le postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Françoise Piron et consorts « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 22 h 40.
